

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

MINISTÈRE DE LA FAMILLE
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
TROISIÈME GROUPE DE L'OPPOSITION



Table des matières 2025-2026

Nº	Description
1	Indiquer le nombre de places disponibles en service de garde pour 2024-2025, en distinguant le nombre au 31 août 2012, au 4 avril 2014, au 4 avril 2016, au 4 avril 2017, au 31 mars 2018, au 31 mars 2020, au 31 mars 2021, au 31 décembre 2021, au 31 mars 2022, au 31 décembre 2022, au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024. Effectuer une ventilation : a. Par région; b. Par territoire de bureau coordonnateur (BC); c. Par type de service; d. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
2	Depuis le 23 septembre 1997, indiquer le nombre de places développées par année, par région et par type de service de garde.
3	Indiquer le nombre d'enfants en service de garde au 31 mars 2023 au 31 mars 2024. Effectuer une ventilation : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
4	Pour 2024-2025, indiquer la répartition régionale des places en service de garde qui ont été développées, ainsi que les prévisions pour 2024-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
5	Indiquer le taux d'occupation dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
6	Indiquer le taux d'occupation des places poupons (0-18 mois) dans les services de garde au cours des cinq dernières années, et fournir les prévisions pour 2025-2026.
7	Indiquer le taux de présence réelle dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
8	Indiquer le nombre d'enfants de 4 ans qui ont quitté le réseau des services de garde éducatifs en 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
9	Indiquer le nombre de poupons non rejoints et dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
10	Indiquer le nombre de 18-23 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.

Table des matières 2025-2026

Nº	Description
11	Indiquer le nombre de 24-35 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
12	Indiquer le nombre de 35-47 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
13	Indiquer le nombre de 48-59 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
14	Indiquer le nombre total d’enfants inscrits sur la liste d’attente du guichet unique au 31 mars 2025. Fournir également les données par région et par territoire de BC. Même si La Place 0-5 n’a pas terminé sa vague de rappels incitatifs auprès des parents dont le dossier doit être mis à jour, merci de nous fournir les données préliminaires.
15	Indiquer toutes les données disponibles sur le temps d’attente sur La Place 0-5. Ventiler par région et par territoire de BC.
16	Fournir toutes les données compilées par La Place 0-5 à des fins statistiques pour le ministère de la Famille.
17	Compiler les données sur l’âge des enfants inscrits sur la liste d’attente du guichet unique. Fournir également les données par région et par territoire de BC.
18	Indiquer les besoins à combler en matière de places, par région et par territoire de BC, pour les enfants de 0 à 4 ans, pour 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
19	Indiquer le nombre d’enfants handicapés intégrés dans les services de garde au cours des trois dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde; d. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
20	Indiquer le total des jours d’occupation pour les enfants handicapés intégrés dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
21	Pour les trois dernières années, indiquer : a. le montant des subventions accordées pour chacune de ces années à l’intégration des enfants handicapés, par région et par type de service de garde; b. le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.

Table des matières 2025-2026

Nº	Description
22	Indiquer le nombre de poupons dans les services de garde pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
23	Indiquer le nombre de places à temps partiel dans les services de garde pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
24	Indiquer le nombre de places en milieu de travail pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026. Effectuer une ventilation par région.
25	Indiquer le nombre de garderies qui ont fermé en 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de garderie (privée subventionnée et privée non subventionnée).
26	Indiquer le nombre de comités de parents dans les garderies (privées subventionnées et privées non subventionnées).
27	Indiquer, par région, le nombre de responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026.
28	Indiquer, pour les années 2020-2021, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, par région : a. Le nombre de places attribuées en milieu familial; b. Le nombre de places remises aux bureaux coordonnateurs en milieu familial; c. Le nombre de nouvelles RSG; d. Le nombre de RSG qui ont fermé leur milieu
29	Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) pour les années 2023-2024 et 2024-2025.
30	Indiquer, par région, le nombre d'enfants accueillis par des personnes non reconnues (PNR) pour les années 2023-2024 et 2024-2025.
31	Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) dont la reconnaissance a été révoquée par un bureau coordonnateur, pour les années 2023-2024 et 2024-2025.
32	Indiquez le nombre et le type de plaintes reçues en 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
33	Indiquer le nombre et le type d'infractions en 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
34	Indiquer le nombre d'inspections effectuées au cours des cinq dernières années : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.

Table des matières 2025-2026

Nº	Description
35	Indiquer la méthodologie utilisée par le ministère pour déterminer la fréquence des inspections nécessaires en fonction des risques.
36	Indiquer le nombre d’inspecteurs au ministère pour les cinq dernières années.
37	Indiquer le nombre de places récupérées, pour les 5 dernières années, incluant la ventilation détaillée de leur réaffectation. a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
38	Concernant les places récupérées et réaffectées : faire état du processus en place permettant la récupération et la réaffectation, liste des gens siégeant sur le comité s’il y a lieu.
39	Indiquer le nombre de places réaffectées, pour les cinq dernières années. a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
40	Indiquer le nom des garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d’administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis.
41	Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un déficit d’opération, incluant le déficit moyen par entité, pour les trois dernières années, à l’échelle nationale et par région.
42	Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un surplus d’opération, incluant le surplus moyen par entité, pour les trois dernières années, à l’échelle nationale et par région.
43	Indiquer les actifs nets affectés et non affectés (CPE et bureaux coordonnateurs) et les BNR (garderie) moyens pour les trois dernières années, à l’échelle nationale, par région et par territoire de BC.
44	Dresser un état de situation concernant les projets en immobilisations et le maintien des actifs prévus pour 2024-2025 et 2025-2026, ainsi que la liste de toutes les sommes qui y seront allouées.
45	Pour les trois dernières années, concernant la subvention pour les projets d’investissement en infrastructure (SPII), indiquer, par région : a. Le nombre de projets déposés; b. Le nombre de projets acceptés; c. Le montant des subventions accordées, par année.
46	Pour les CPE, indiquer : a. Le coût de développement des places en 2025-2026; b. Le coût d’annualisation des places développées en 2024-2025; c. L’indexation liée à l’augmentation des échelons (progression salariale); d. L’indexation liée à l’augmentation des échelles salariales; e. L’indexation liée à l’augmentation des dépenses non salariales.
47	Pour les bureaux coordonnateurs, indiquer : a. Le coût de développement des places en 2025-2026; b. Le coût d’annualisation des places développées en 2024-2025; c. L’indexation liée à l’augmentation des échelons (progression salariale); d. L’indexation liée à l’augmentation des échelles salariales; e. L’indexation liée à l’augmentation des dépenses non salariales; f. Indexation liée à l’augmentation de rémunération des RSG.

Table des matières 2025-2026

Nº	Description
48	Pour les garderies, indiquer : a. Le coût de développement des places en 2025-2026; b. Le coût d’annualisation des places développées en 2024-2025; c. L’indexation liée à l’augmentation des échelons (progression salariale).
49	Ventilation des demandes de permis pour des garderies non subventionnées ainsi que le nombre de permis émis pour ce même service de garde : a. Par région; b. Par territoire de BC.
50	Indiquer le processus et les critères d’attribution des places dans les garderies non subventionnées.
51	État des besoins et des priorités concernant la garde non subventionnée.
52	Indiquer les critères d’admissibilité et d’évaluation relatifs aux demandeurs de places ou de permis pour la garde non subventionnée.
53	Copie de la grille d’analyse menant à l’obtention d’un permis ou de places dans les garderies privées.
54	Indiquer les mesures de contrôle mises en place par le ministère afin d’assurer que les sommes allouées par le biais des crédits d’impôt correspondent à des places réellement utilisées ou indiquer les autres mesures mises en place par le ministère pour assurer une saine gestion des fonds publics.
55	Détail de la reddition de comptes exigée aux garderies non subventionnées.
56	Indiquer les résultats du rapport de KPMG sur les états financiers des garderies privées non subventionnées.
57	Indiquer le nombre de places et le budget accordé, par type de service (CPE installations, milieu familial, garderie à but lucratif, sans but lucratif), pour chacune des régions, au total au 31 mars 2025 et pour l’année 2024-2025 seulement. Prévisions pour 2025-2026.
58	Répartition, par région et par type de service de garde, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places par projet).
59	Ventilation annuelle de la somme de 456,5 M\$ annoncée dans le PQI 2018-2028 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.
60	Ventilation annuelle de la somme de 401,8 M\$ annoncée dans le PQI 2019-2029 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.
61	Ventilation annuelle de la somme de 374,8 M\$ annoncée dans le PQI 2020-2030 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.
62	Ventilation annuelle de la somme annoncée dans le PQI 2021-2031 pour les centres de la petite enfance, et détail de la mesure.
63	Ventilation annuelle de la somme annoncée dans le PQI 2023-2033 pour les centres de la petite enfance, et détail de la mesure.
64	Ventilation annuelle de la somme annoncée dans le PQI 2024-2034 pour les centres de la petite enfance, et détail de la mesure.
65	Indiquer le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2025-2026.
66	Pour les cinq dernières années, dépenses prévues et réalisées pour le maintien d’actifs, la prise en charge du DMA, le remplacement et la bonification du parc.
67	Ventiler l’attribution des sommes reçues par le gouvernement fédéral : a. Sommes destinées à combattre la pandémie de COVID-19; b. Sommes accordées selon l’accord bilatéral sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Table des matières 2025-2026

Nº	Description
68	Pour l’année 2024-2025, indiquer les sommes versées pour combattre la pandémie par type de service de garde. Ventiler par mesure (contribution parentale, aide au fonctionnement, matériel (ex : masques, visières, etc.)).
69	Indiquer les sommes dévolues à la gestion et à la distribution du matériel de protection individuelle.
70	Indiquer les sommes dévolues à l’achat de masques de procédure de type MC9501.
71	Indiquer les sommes dévolues à l’achat de masques de procédure SNN200642.
72	Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2024-2025 et la liste des dépenses abolies en conséquence (application du cran d’arrêt).
73	Ventilation de la compression appliquée aux CPE pour 2024-2025. Prévisions pour 2025-2026.
74	Copie de l’entente et ventilation des compressions s’appliquant aux garderies privées subventionnées pour 2024-2025, et prévisions pour 2025-2026.
75	Indiquer de quelle façon le ministère s’assure du respect des exigences légales et réglementaires relatives à la qualité, notamment le ratio de personnel qualifié et la mise en œuvre du programme éducatif pour la garde non subventionnée.
76	Montant reçu dans le cadre des transferts fédéraux pour le programme national de garderie, pour les trois dernières années. Ventilation de l’utilisation des sommes.
77	Budget réservé aux comités consultatifs sur l’offre de services de garde éducatifs à l’enfance, et nombre de rencontres tenues jusqu’à présent.
78	Frais remboursés aux comités consultatifs sur l’offre de services de garde éducatifs à l’enfance, pour chacune des cinq dernières années.
79	Coût moyen par enfant du crédit d’impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2025-2026.
80	Nombre de prestataires du crédit d’impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2025-2026.
81	Dépenses du ministère pour identifier les enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent aucun service éducatif, pour les trois dernières années. Prévisions pour 2025-2026.
82	Nombre de tests de plomb dans les services de garde éducatifs, pour les trois dernières années. Ventiler par région et par type de service.
83	Indiquer le nombre d’enfants ayant bénéficié de la Mesure exceptionnelle de soutien à l’intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d’importants besoins en 2024-2025 : a. Par région; b. Par type de service de garde.
84	Pour les années 2023-2024 et 2024-2025, indiquer : a. Le montant versé dans le cadre de la Mesure exceptionnelle de soutien à l’intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d’importants besoins b. Le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.
85	Indiquer le nombre d’enfants issus d’un milieu défavorisé dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par type de service de garde.

Table des matières 2025-2026

Nº	Description
86	Indiquer le total des jours d’occupation pour les enfants issus d’un milieu défavorisé dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 : a. Par région; b. Par type de service de garde.
87	Pour les années 2023-2024 et 2024-2025, indiquer : a. Le montant des subventions accordées pour les enfants issus d’un milieu défavorisé, par région et par type de service de garde; b. Le nombre total de demandes reçues, par région, et le nombre de demandes retenues.
88	Dans le cadre du programme « Agir tôt », pour les années 2023-2024 et 2024-2025, indiquer : a. Le nombre d’enfants suivis (total et ventilé par région); b. Les régions où est déployé le programme; c. Quels sont les services impliqués (totaux et ventilés par région).
89	Indiquer la répartition, par région, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places par projet), par type de service de garde, en 2024-2025.
90	Indiquer quand les cartes du développement des places seront mises à jour pour l’année 2025-2026.
91	Concernant l’attribution des 30 000 places, indiquer le détail du suivi des projets (par exemple, en comité, au ministère), liste des gens responsables du suivi.
92	Pour l’année 2024-2025, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer à atteindre au 31 mars 2025 : a. Par mois; b. Par région; c. Par territoire de BC; d. Par type de service de garde; e. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); f. Au total.
93	Pour l’année 2025-2026, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer pour atteindre la cible des 15 000 nouvelles places annoncées en novembre 2012 : a. Par mois; b. Par région; c. Par type de service de garde.
94	Indiquer, pour l’appel de projets lancé en octobre 2011 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2025; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2025; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2025; g. Les prévisions pour 2025-2026.
95	Indiquer, pour l’appel de projets lancé en 2013 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2025; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2025; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2025; g. Les prévisions pour 2025-2026.

Table des matières 2025-2026

Nº	Description
96	Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2018 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2025; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2025; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2025; g. Les prévisions pour 2025-2026.
97	Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2020 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2025; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2025; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2025; g. Les prévisions pour 2025-2026.
98	Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2021 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2025; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2025; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2025; g. Les prévisions pour 2025-2026.
99	Pour les trois dernières années, la liste détaillée des projets retenus, dont les lettres d'engagement qui ont été reportées, incluant la date du report.
100	Indiquer, pour l'appel de projets de conversion : a. Combien de projets ont été déposés pour être convertis en CPE; b. Combien de projets ont été déposés pour être convertis en privés subventionnés; c. Le nombre de places pour chacun des projets; d. Le nombre de projets retenus pour chacune des catégories;
101	Indiquer quels sont les critères d'admissibilité et d'évaluation du projet pilote de conversion.
102	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur qualifié pour 2024-2025 dans les CPE. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
103	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur non qualifié pour 2024-2025 dans les CPE. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
104	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur qualifié pour 2024-2025 dans les garderies subventionnées. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
105	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur non qualifié pour 2024-2025 dans les garderies subventionnées. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
106	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur qualifié pour 2024-2025 dans les garderies non subventionnées. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
107	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur non qualifié pour 2024-2025 dans les garderies non subventionnées. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
108	Pour les trois dernières années, indiquer le taux de qualification des éducatrices : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.

Table des matières 2025-2026

Nº	Description
109	Pour les trois dernières années, indiquer les sommes récupérées par le barème du seuil de performance (atteinte du taux de qualification).
110	Indiquer le nombre de demandes de dérogation pour les heures de service (bris de service) : a. Par région; b. Par type de service de garde.
111	Indiquer le salaire moyen versé au cours des cinq dernières années pour chacun des postes suivants et pour chaque type de service de garde (garderie, CPE et bureau coordonnateur) : a. Personnel éducateur formé; b. Personnel éducateur non formé; c. Commis-comptable; d. Secrétaire-comptable; e. Secrétaire; f. Cuisinier et responsable de l'alimentation; g. Préposé à l'entretien ménager; h. Conseiller pédagogique; i. Gestionnaire de niveau 1; j. Gestionnaire de niveau 2; k. Gestionnaire de niveau 3; l. Aide-éducatrice; m. Agent de soutien pédagogique; n. Agent de conformité.
112	Indiquer le nombre de conseillers à la famille, par région administrative, pour 2024-2025.
113	Indiquer le nombre de responsables de services de garde ayant déposé des plaintes en 2024-2025 : a. À la Commission des normes du travail i. Valeur totale des réclamations b. À la Commission de l'équité salariale ii. Valeur totale des réclamations c. À la CSST iii. Valeur totale des réclamations d. À l'assurance-emploi iv. Valeur totale des réclamations
114	Dépenses pour la promotion des métiers de la petite enfance, pour les trois dernières années et prévisions pour 2025-2026.
115	Indiquer les résultats de l'évaluation de la qualité pour l'année 2024-2025: a. Moyenne nationale; b. Par région; c. Par territoire de BC; d. Par type de service de garde.
116	Ventiler, selon le seuil minimal de qualité fixé à 60 %, pour l'année 2024-2025 et par type de service de garde, les résultats de l'évaluation de qualité : a. Au-dessus du seuil minimal de 60 %; b. Sous le seuil minimal de 60 %;
117	Le nombre de plaintes concernant des enjeux de santé et de sécurité des enfants pour les milieux familiaux, les garderies privées non-subventionnées, les garderies privées subventionnées et les CPE.
118	Liste de tous les documents, rapports, états de situation, procès-verbaux ou travaux et de toutes les notes ou analyses portant sur la mise en place d'une politique de conciliation travail-famille.

Table des matières 2025-2026

Nº	Description
119	Dresser un état de situation, incluant une ventilation des sommes octroyées en 2024-2025, par municipalité, ainsi que les prévisions pour 2025-2026, concernant le développement d’une politique familiale au sein des municipalités.
120	Dresser un état de situation des haltes-garderies en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2024-2025, celles prévues pour 2025-2026 et le déploiement de ces sommes.
121	Dresser un état de situation sur l’intégration dans les services de garde des enfants handicapés en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2024-2025 et celles prévues pour 2025-2026, au total et par région, ainsi que les besoins évalués et le nombre de demandes de soutien reçues, au total et par région, identifier celles ayant obtenu une réponse positive et fournir les prévisions.
122	Indiquer le nombre de ressources (ETC) engagées avec les sommes dévolues à l’intégration dans les services de garde des enfants handicapés pour les trois dernières années.
123	Liste de tous les organismes qui ont reçu du financement par l’intermédiaire du budget discrétionnaire du ministre en 2024-2025, de même que le montant qu’ils ont reçu et la circonscription dans laquelle est situé l’organisme.
124	Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis le 29 janvier 2014 et de celles prévues afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport du Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde éducatifs à l’enfance et sur l’optimisation de leur financement. Détailler le suivi qui sera apporté au Chantier et fournir une copie de tous les documents ou avis internes et de toutes les études, analyses ou correspondances de la ministre et du personnel du ministère relatifs au Chantier, et ce, depuis janvier 2014.
125	Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis la tenue du Forum de la famille québécoise le 8 novembre 2013, et fournir les prévisions pour 2025-2026.
126	Bilan détaillé du suivi effectué à l’appel de projets ciblé pour l’optimisation de groupes, réalisé le 8 mai 2013, et fournir les prévisions pour 2025-2026.
127	Concernant la Bonification du soutien à l’intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés et la Bonification des services de haltes-garderies communautaires annoncées, en octobre 2013, dans le cadre du document d’orientations et d’initiatives <i>La solidarité : une richesse pour le Québec</i> , fournir les sommes allouées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.
128	Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées par le ministère et ses organismes dans le cadre du Plan de retour à l’équilibre budgétaire pour l’année 2024-2025. Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du trésor auprès du ministère ou de l’un de ses organismes.
129	À la suite de la refonte majeure du financement, indiquer ce que compte faire le ministère à l’égard du financement pour le maintien des infrastructures.
130	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à « Soutenir la qualité de l’intervention éducative » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d’enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2025-2026.
131	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à « Améliorer les interventions destinées aux enfants en milieu défavorisé » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d’enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Table des matières 2025-2026

Nº	Description
132	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Bonifier les interventions visant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2025-2026.
133	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Aide financière destinée au milieu communautaire » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2025-2026.
134	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2025-2026.
135	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir les familles » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2025-2026.
136	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Impact financier de la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2025-2026.
137	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 9500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2025-2026.
138	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2025-2026.
139	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Indexation des plafonds de frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2025-2026.
140	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Favoriser la conciliation famille-travail-études » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2025-2026.
141	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Bonifier l'exemption de 2,5 à 5 jours pour la garde à contribution réduite des ménages à faible revenu » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2025-2026.
142	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions 2025-2026.
143	Concernant le plan budgétaire 2025-2026, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Former davantage d'éducatrices à la petite enfance ».
144	Concernant le plan budgétaire 2025-2026, provenance des sommes consacrées à la mesure « Former davantage d'éducatrices à la petite enfance » qui ne sont pas des crédits additionnels. Ventiler par année.

Table des matières 2025-2026

Nº	Description
145	Concernant le plan budgétaire 2025-2026, ventilation de l’attribution des sommes (bourses, valorisation du service de qualification interne centralisé, etc.) dédiées à la mesure « Accroître la main-d’œuvre qualifiée en services de garde ».
146	Dresser un état de situation détaillé des actions prises par le ministère pour obtenir un portrait plus détaillé de la garde non régie en collaboration avec Revenu Québec.
147	Ventilation de l’attribution des sommes dédiées au <i>Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale</i> pour les cinq dernières années.
148	État de situation quant à la mesure « Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants : a. nombre d’enfants admis; b. nombre d’enfants refusés; c. total des sommes versées.
149	Indiquer les mesures du ministère afin de favoriser l’amélioration continue de la qualité de tous les types de services de garde, par type de service de garde, pour les 5 dernières années.
Annexe 1	Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l’enfance (SGEE)
Annexe 2	Données sur la proportion de personnel éducateur qualifié
Annexe 3	Portrait du réseau 2024-2025
Annexe 4	Répartition fréquentation ou non en service de garde éducatif à l’enfance (SGEE)
Annexe 5	Données sur la Mesure exceptionnelle de soutien (MES) à l’intégration en service de garde

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-1

Indiquer le nombre de places disponibles en service de garde pour 2024-2025, en distinguant le nombre au 31 août 2012, au 4 avril 2016, au 4 avril 2017, au 31 mars 2018, au 31 mars 2020, au 31 mars 2021, au 31 décembre 2022, au 31 mars 2023, au 31 mars 2024, 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025. Effectuer une ventilation :

- a) par région;
- b) par territoire de bureau coordonnateur (BC);
- c) par type de service;
- d) par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- e) au total.

Réponse

L'historique du nombre de places disponibles dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>.

Le nombre de places par type de service de garde, en fonction de l'âge des enfants, moins de 18 mois (poupons) et 18 mois et plus est présenté dans l'annexe 3 – Portrait du réseau 2024-2025.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-2

Depuis le 23 septembre 1997, indiquer le nombre de places développées par année, par région et par type de service de garde.

Réponse

L'historique du nombre de places disponibles se trouve dans le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/D-Developpement-places-global.pdf>

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-3

Indiquer le nombre d’enfants en service de garde au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025.
Effectuer une ventilation :

- a) Par région;
- b) Par territoire de BC;
- c) Par type de service;
- d) Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- e) Au total.

Réponse

Selon le Modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance au 31 mai 2024, 279 409 enfants de 0 à 5 ans fréquentaient le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance reconnus. Les données sont présentées dans l'annexe 4 « Répartition en nombre des enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentaient ou non un service éducatif au 31 mai 2024 ». La ventilation par région et par territoire de bureau coordonnateur n’est pas disponible.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-4

Pour 2024-2025, indiquer la répartition régionale des places en services de garde qui ont été développées ainsi que les prévisions pour 2025-2026 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde;
- d) par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- e) au total.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-5

Indiquer le taux d’occupation dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026 :

a) par région;
b) par territoire de BC;
c) par type de service de garde.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2023-2024.

Taux d'occupation des places dans les services de garde éducatifs, par région administrative en 2023-2024 ¹			
Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE) (%)	Responsable d’un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) (%)	Garderie subventionnée (GS) (%)
1. Bas-Saint-Laurent	98,5	90,1	97,2
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	98,4	90,4	97,9
3. Capitale-Nationale	99,1	90,0	99,5
4. Mauricie	98,0	88,8	99,5
5. Estrie	98,1	88,4	107,5
6. Montréal	96,3	81,6	96,1
7. Outaouais	98,4	91,7	99,2
8. Abitibi-Témiscamingue	97,2	88,0	99,8
9. Côte-Nord	95,6	85,5	-
10. Nord-du-Québec	91,4	70,6	-
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	94,8	91,0	90,7
12. Chaudière-Appalaches	97,5	89,5	97,2
13. Laval	98,3	86,2	99,3
14. Lanaudière	96,5	90,3	98,6
15. Laurentides	98,7	90,8	99,4
16. Montérégie	98,0	90,3	99,5
17. Centre-du-Québec	98,9	88,0	99,2
¹ Le taux peut dépasser 100 %, puisque certains services de garde éducatifs offrent de la garde à horaires non usuels (atypiques) le soir ou les fins de semaine, ce qui a pour conséquence d’augmenter le nombre total de jours d’occupation.			

Le taux d’occupation représente la proportion des places qui ont fait l’objet d’une entente de services avec les parents. Il se calcule comme suit en 2023-2024 :

Somme des jours d’occupation par des enfants dans des services de garde éducatifs

(Divisé par)

Nombre de places subventionnées annualisé x 260 jours

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-5

Pour les RSGE, le taux d’occupation calculé représente la proportion des places annualisées des RSGE, en tenant compte des jours ouvrables des RSGE, considérant les 26 journées d’absence de prestation de services subventionnée par exercice financier :

Somme des jours d’occupation des enfants dans des services de garde éducatifs

(Divisé par)

Nombre annualisé de places subventionnées attribuées aux RSGE x 234 jours

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-6

Indiquer le taux d’occupation des places poupons (0-18 mois) dans les services de garde au cours des cinq dernières années, et fournir les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Le tableau ci-dessous indique les taux d’occupation en pouponnière en centre de la petite enfance (CPE) et en garderie subventionnée (GS), ainsi que la proportion des enfants de moins de 18 mois et de ceux de 18 à 29 mois qui sont admis à la pouponnière en vertu d’une tolérance administrative accordée lorsqu’il n’y a pas de place dans les groupes de 18 à 47 mois pour l’année 2023-2024, dernière année disponible. Les données pour 2024-2025 seront disponibles à la fin de l’année 2025.

Année	CPE			GS		
	Taux d’occupation pouponnière (%)	Proportion		Taux d’occupation pouponnière (%)	Proportion	
		Moins de 18 mois (%)	18-29 mois (%)		Moins de 18 mois (%)	18-29 mois (%)
2023-2024*	94,73	56,93	37,80	91,99	65,02	26,97
Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.						
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.						

Le Ministère ne dispose pas de données sur le taux d’occupation des poupons pour les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial, car les places à l’agrément ne sont pas octroyées selon l’âge des enfants.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-7

Indiquer le taux de présence réelle dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Le tableau suivant présente le taux de présence des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l’enfance, par région administrative, pour 2023-2024 (données les plus récentes disponibles). Les données de 2024-2025 seront disponibles en décembre 2025.

Région administrative	2023-2024		
	Centre de la petite enfance (%)	Milieu familial (%)	Garderie subventionnée (%)
1. Bas-Saint-Laurent	78,85	86,00	75,99
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	76,42	82,94	78,97
3. Capitale-Nationale	78,16	84,15	80,91
4. Mauricie	75,95	83,58	78,99
5. Estrie	77,44	85,40	78,18
6. Montréal	79,54	85,30	82,52
7. Outaouais	78,29	83,11	80,81
8. Abitibi-Témiscamingue	76,09	82,90	81,00
9. Côte-Nord	71,67	83,27	N/A
10. Nord-du-Québec	75,12	86,80	N/A
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	75,02	83,95	96,69
12. Chaudière-Appalaches	78,08	85,90	81,45
13. Laval	77,87	86,18	83,57
14. Lanaudière	75,76	83,64	80,19
15. Laurentides	77,26	84,52	80,25
16. Montérégie	78,28	84,21	81,55
17. Centre-du-Québec	78,44	85,29	80,46
Ensemble du Québec *	78,01	84,58	81,60
N/A : Non applicable, aucune donnée pour ces régions.			
* Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions.			

Le taux de présence représente le nombre de jours où les enfants étaient présents dans les services de garde éducatifs par rapport au nombre de jours d’occupation, soit les jours prévus à l’entente de services avec les parents. Il se calcule comme suit :

Total des jours de présence des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l’enfance et au paiement de la contribution réduite

(Divisé par)

Total des jours d’occupation des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l’enfance et au paiement de la contribution réduite

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-8

Indiquer le nombre d’enfants de 4 ans qui ont quitté le réseau des services de garde éducatifs en 2024-2025 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Le Ministère ne collecte pas de données permettant d’estimer le nombre d’enfants de 4 ans ayant quitté le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance reconnus.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-9

Indiquer le nombre de poupons non rejoints et dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l’âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le Modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance au 31 mai 2024, 45 310 enfants âgés de moins de 1 an ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance reconnus et 31 834 enfants âgés de moins de 1 an le fréquentaient.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-10

Indiquer le nombre de 18-23 mois non rejoints et dans les services de garde en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026:

- a) Par région;
- b) Par territoire de BC;
- c) Par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l’âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le Modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance, au 31 mai 2024, 21 133 enfants âgés de 1 an ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance reconnus et 58 282 enfants âgés de 1 an le fréquentaient.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-11

Indiquer le nombre de 24-35 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026:

- a) Par région;
- b) Par territoire de BC;
- c) Par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l’âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le Modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance, au 31 mai 2024, 20 115 enfants âgés de 2 ans ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance reconnus et 65 822 enfants âgés de 2 ans le fréquentaient.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-12

Indiquer le nombre de 35-47 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 :

- a) Par région;
- b) Par territoire de BC;
- c) Par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l’âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le Modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance au 31 mai 2024, 18 823 enfants âgés de 3 ans ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance reconnus et 67 601 enfants âgés de 3 ans le fréquentaient.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-13

Indiquer le nombre de 48-59 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026:

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l’âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le Modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l’enfance, au 31 mai 2024, 12 961 enfants âgés de 4 ans ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance reconnus ou le préscolaire 4 ans et 75 735 enfants âgés de 4 ans les fréquentaient.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-14

Indiquer le nombre total d'enfants inscrits sur la liste d'attente du Guichet unique au 31 mars 2025.

Fournir également les données par région et par territoire de BC. Même si La Place 0-5 n'a pas terminé sa vague de rappels incitatifs auprès des parents dont le dossier doit être mis à jour, merci de nous fournir les données préliminaires.

Réponse

Les dernières données disponibles sur les enfants en attente, notamment selon les régions administratives, sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

La répartition des enfants en attente par territoire de BC n'est pas disponible au 30 septembre 2024. Les données les plus récentes par territoire de BC sont en date du 31 mai 2024 et se trouvent au même endroit.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-15

Indiquer toutes les données disponibles sur le temps d’attente sur La Place 0-5.

Ventiler par région et par territoire de BC.

Réponse

Le Ministère ne dispose pas des informations relatives au temps d’attente sur La Place 0-5.

Fournir toutes les données compilées par La Place 0-5 à des fins statistiques pour le ministère de la Famille.

Réponse

La Place 0-5 ne compile aucune donnée statistique sur la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). Les renseignements des dossiers d'inscription peuvent toutefois être utilisés, en relation avec d'autres données du Ministère, pour produire certaines statistiques.

Les statistiques disponibles, qui utilisent notamment celles de La Place 0-5, se trouvent dans le site Internet du Ministère :

- Tableau de bord du développement des places :
<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques#c254829>
 - Estimations statistiques de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance : <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques#c254846>
 - Données concernant les enfants en attente :
<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques#c254841>
-

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-17

Compiler les données sur l’âge des enfants inscrits sur la liste d’attente du Guichet unique.

Fournir également les données par région et par territoire de BC.

Réponse

Les dernières données disponibles sur les enfants en attente se trouvent dans le tableau de bord disponible à l’adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Répartition des enfants en attente au Guichet unique par région et selon l'âge des enfants au Québec, 30 septembre 2024													
Région administrative	Âge des enfants (en mois)												Total*
	0-11		12-23		24-35		36-47		48-59		60 et plus		
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	
1. Bas-Saint-Laurent	139	2,4	200	2,0	157	2,4	114	2,3	61	2,5	.	.	671
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	224	3,8	321	3,2	214	3,3	174	3,6	69	2,8	.	.	1 002
3. Capitale-Nationale	747	12,7	1 250	12,6	835	12,8	599	12,2	331	13,4	3	50,0	3 765
4. Mauricie	207	3,5	341	3,5	226	3,5	210	4,3	79	3,2	.	.	1 063
5. Estrie	426	7,2	736	7,4	526	8,1	333	6,8	133	5,4	.	.	2 154
6. Montréal	1 031	17,5	1 547	15,7	773	11,8	600	12,2	440	17,8	2	33,3	4 393
7. Outaouais	317	5,4	690	7,0	448	6,9	388	7,9	177	7,2	.	.	2 020
8. Abitibi-Témiscamingue	140	2,4	291	2,9	228	3,5	163	3,3	60	2,4	.	.	882
9. Côte-Nord	75	1,3	177	1,8	165	2,5	104	2,1	32	1,3	.	.	553
10. Nord-du-Québec	12	0,2	41	0,4	32	0,5	29	0,6	12	0,5	.	.	126
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	75	1,3	116	1,2	77	1,2	60	1,2	20	0,8	.	.	348
12. Chaudière-Appalaches	409	6,9	702	7,1	493	7,6	365	7,5	173	7,0	.	.	2 142
13. Laval	190	3,2	309	3,1	145	2,2	123	2,5	75	3,0	.	.	842
14. Lanaudière	341	5,8	516	5,2	342	5,2	290	5,9	156	6,3	.	.	1 645
15. Laurentides	414	7,0	675	6,8	481	7,4	396	8,1	190	7,7	.	.	2 156
16. Montérégie	977	16,6	1 680	17,0	1 127	17,3	772	15,8	358	14,5	1	16,7	4 915
17. Centre-du-Québec	176	3,0	292	3,0	259	4,0	179	3,7	100	4,1	.	.	1 006
Total	5 900	100,0	9 884	100,0	6 528	100,0	4 899	100,0	2 466	100,0	6	100,0	29 683
* Les totaux peuvent être différents de la somme des colonnes ou des lignes, car des valeurs avec décimales y sont arrondies.													

Considérant la fréquence élevée de données égales ou inférieures à 5 et des enjeux de confidentialité en découlant, le tableau détaillé par territoire de bureau coordonnateur et ventilé par groupe d’âge ne peut être fourni.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-18

Indiquer les besoins à combler en matière de places, par région et par territoire de BC, pour les enfants de 0 à 4 ans, pour 2024-2025.

Fournir les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les déficits de places en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), par territoires de bureaux coordonnateurs et par municipalité, se trouvent dans le tableau de bord du Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en SGEE disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-19

Indiquer le nombre d’enfants handicapés intégrés dans les services de garde au cours des trois dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde;
- d) par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- e) au total.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2023-2024.

Nombre d’enfants bénéficiant de l’allocation pour l’intégration en service de garde en 2023-2024			
Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)
1. Bas-Saint-Laurent	211	0	40
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	265	52	37
3. Capitale-Nationale	932	434	151
4. Mauricie	269	5	44
5. Estrie	649	172	157
6. Montréal	2 075	1 727	459
7. Outaouais	435	209	67
8. Abitibi-Témiscamingue	48	0	12
9. Côte-Nord	40	0	8
10. Nord-du-Québec	8	0	N. D.*
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	37	0	9
12. Chaudière-Appalaches	511	60	90
13. Laval	496	425	171
14. Lanaudière	557	368	224
15. Laurentides	640	454	187
16. Montérégie	1 684	657	406
17. Centre-du-Québec	342	82	31
Ensemble des régions	9 199	4 645	N. D.
Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.			
* Le nombre d’enfants ne peut être divulgué, en raison du faible nombre par région (Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).			

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-20

Indiquer le total des jours d’occupation pour les enfants handicapés intégrés dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026:

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les dernières données disponibles sont celles de 2023-2024.

Jours d’occupation des enfants admissibles à l’allocation pour l’intégration en service de garde en 2023-2024*				
Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1. Bas-Saint-Laurent	49 097	0	8 526	57 623
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	61 603	11 998	7 992	81 593
3. Capitale-Nationale	224 357	99 360	32 525	356 242
4. Mauricie	63 904	916	9 091	73 911
5. Estrie	156 330	38 419	33 364	228 113
6. Montréal	532 518	439 088	107 599	1 079 205
7. Outaouais	106 147	49 955	14 512	170 614
8. Abitibi-Témiscamingue	11 517	0	2 170	13 687
9. Côte-Nord	9 643	0	1 481	11 124
10. Nord-du-Québec	2 057	0	135	2 192
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9 934	0	1 881	11 815
12. Chaudière-Appalaches	121 481	13 229	19 135	153 845
13. Laval	122 870	114 432	37 188	274 490
14. Lanaudière	145 619	91 632	50 959	288 209
15. Laurentides	159 778	108 719	44 824	313 321
16. Montérégie	412 776	175 176	87 645	675 596
17. Centre-du-Québec	81 108	17 507	6 360	104 975
Ensemble du Québec	2 270 737	1 160 430	465 384	3 896 551
Source : Rapport financier annuel 2023-2024.				
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.				

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-21

- Pour les trois dernières années, indiquer :
- a) Le montant des subventions accordées pour chacune de ces années à l'intégration des enfants handicapés, par région et par type de service de garde;
 - b) Le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2023-2024.

L'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH) se nomme désormais « Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG) ». Le terme « handicapé » a été remplacé par « enfant admissible à l'AISG ».

a) Montant des subventions d'AISG accordées en 2023-2024 par région et par type de service de garde (en M\$)

Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)
1. Bas-Saint-Laurent	3,13	0,01	0,59
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,31	0,46	0,41
3. Capitale-Nationale	12,78	4,97	1,81
4. Mauricie	3,71	0,05	0,50
5. Estrie	8,87	1,96	1,80
6. Montréal	29,93	20,84	5,27
7. Outaouais	5,91	2,55	0,77
8. Abitibi-Témiscamingue	0,64	0,00	0,11
9. Côte-Nord	0,60	0,00	0,07
10. Nord-du-Québec	0,19	0,00	0,01
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,63	0,00	0,12
12. Chaudière-Appalaches	6,79	0,97	1,02
13. Laval	6,64	5,51	1,98
14. Lanaudière	8,12	4,50	2,62
15. Laurentides	8,97	5,60	2,38
16. Montérégie	23,58	8,45	4,65
17. Centre-du-Québec	4,65	0,70	0,35

b) Nombre de demandes reçues, acceptées et refusées, ventilées par région

Le titulaire de permis n'est pas tenu de faire une demande pour avoir droit à l'AISG. Il doit obtenir l'avis d'un professionnel reconnu qui atteste de l'incapacité de l'enfant de l'enfant sauf si ce dernier est admissible au supplément pour enfant handicapé (SEH) de Retraite Québec. Le dossier parental doit également contenir un plan d'intégration ainsi qu'un bilan de la mise en œuvre de ce plan.

Aux fins de l'AISG, on définit l'enfant admissible à l'AISG comme un enfant ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujet à rencontrer des obstacles dans sa démarche d'intégration chez un prestataire de services de garde éducatifs.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-21

En 2023-2024, l’AISG est accordée pour l’ensemble des enfants répondant à ces conditions, jusqu’à concurrence de l’équivalent de 20 % des places subventionnées de l’installation de CPE ou de la GS. En MF, l’AISG est limitée à l’équivalent d’une place subventionnée par personne responsable d’un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE), exception faite des situations où son octroi est nécessaire pour des raisons d’unification familiale chez une même RSGE.

Les CPE, les GS et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) indiquent dans leur rapport financier annuel (RFA) le nombre d’enfants admissibles à l’AISG.

Nombre d’enfants admissibles à l’AISG en 2023-2024				
Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1. Bas-Saint-Laurent	211	0	40	251
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	265	52	37	354
3. Capitale-Nationale	932	434	151	1 517
4. Mauricie	269	N. D.	44	N. D.
5. Estrie	649	172	157	978
6. Montréal	2 075	1 727	459	4 261
7. Outaouais	435	209	67	711
8. Abitibi-Témiscamingue	48	0	12	60
9. Côte-Nord	40	0	8	48
10. Nord-du-Québec	8	0	N. D.	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	37	0	9	46
12. Chaudière-Appalaches	511	60	90	661
13. Laval	496	425	171	1 092
14. Lanaudière	557	368	224	1 149
15. Laurentides	640	454	187	1 281
16. Montérégie	1 684	657	406	2 747
17. Centre-du-Québec	342	82	31	455
Ensemble des régions	9 199	N. D.	N. D.	N. D.
Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.				
N. D. : Ces données ne peuvent être fournies en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels.				

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-22

Indiquer le nombre de poupons dans les services de garde pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde;
- d) au total.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2023-2024.

Nombre de poupons accueillis dans les services de garde éducatifs en 2023-2024				
Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1. Bas-Saint-Laurent	435	27	344	806
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	696	298	496	1 490
3. Capitale-Nationale	1 404	963	913	3 280
4. Mauricie	604	60	384	1 048
5. Estrie	1 142	359	787	2 288
6. Montréal	3 580	2 693	2 127	8 400
7. Outaouais	950	455	638	2 043
8. Abitibi-Témiscamingue	411	25	209	645
9. Côte-Nord	222	0	114	336
10. Nord-du-Québec	35	0	8	43
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	183	7	115	305
12. Chaudière-Appalaches	1 196	319	826	2 341
13. Laval	654	566	703	1 923
14. Lanaudière	936	709	877	2 522
15. Laurentides	991	802	874	2 667
16. Montérégie	2 985	1 737	2 127	6 849
17. Centre-du-Québec	548	224	541	1 313
Ensemble des régions	16 972	9 244	12 083	38 299
Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.				

Le Ministère ne dispose pas de données concernant les garderies non subventionnées.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-23

Indiquer le nombre de places à temps partiel dans les services de garde pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde;
- d) par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- e) au total.

Réponse

Selon les plus récentes données disponibles, soit celles de 2023-2024, 832 services de garde éducatifs à l’enfance (SGEE) ont accueilli à temps partiel des enfants, ce qui représente 1 070 605 jours d’occupation.

Nombre de jours d’occupation pour les enfants accueillis à temps partiel en 2023-2024*				
Région administrative	Centres de la petite enfance (CPE)	Garderies subventionnées (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1. Bas-Saint-Laurent	17 330	194	43 102	60 626
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	22 857	3 053	48 561	74 471
3. Capitale-Nationale	28 756	6 661	52 552	87 969
4. Mauricie	14 823	130	48 546	63 499
5. Estrie	33 998	6 768	88 602	129 368
6. Montréal	47 310	6 408	6 856	60 574
7. Outaouais	2 330	323	7 691	10 344
8. Abitibi-Témiscamingue	15 344	165	36 696	52 205
9. Côte-Nord	3 765	0	22 023	25 788
10. Nord-du-Québec	2 520	0	94	2 614
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 464	0	5 716	9 180
12. Chaudière-Appalaches	43 015	3 485	82 144	128 644
13. Laval	4 646	23	7 214	11 883
14. Lanaudière	25 736	5 674	42 139	73 549
15. Laurentides	25 607	2 385	51 086	79 078
16. Montérégie	40 883	5 708	81 611	128 202
17. Centre-du-Québec	23 170	2 369	47 072	72 611
Ensemble des régions	355 554	43 346	671 705	1 070 605
Source : Rapports financiers annuels 2023-2024				
*En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.				

En 2023-2024, une place à temps complet représente 260 jours d’occupation. Les enfants accueillis à temps partiel ont ainsi occupé l’équivalent de 4 118 places.

Les places subventionnées des SGEE ne sont pas consacrées a priori à la garde à temps partiel ou à la garde à temps plein. Ce sont les besoins de la clientèle qui font que les places sont utilisées à temps plein ou à temps partiel. Le Ministère ne fait donc pas de prévisions quant à l’utilisation des places par des enfants qui fréquentent les SGEE à temps partiel ou à temps complet.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-24

Indiquer le nombre de places en milieu de travail pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2025-2026. Effectuer une ventilation par région.

Réponse

Les données de la dernière année disponible sont celles-ci :

Nombre d’installations en milieu de travail ou d’études selon la région administrative	
Région administrative	Au 31 mars 2024
1. Bas-Saint-Laurent	10
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	21
3. Capitale-Nationale	48
4. Mauricie	16
5. Estrie	25
6. Montréal	127
7. Outaouais	18
8. Abitibi-Témiscamingue	11
9. Côte-Nord	4
10. Nord-du-Québec	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2
12. Chaudière-Appalaches	15
13. Laval	20
14. Lanaudière	14
15. Laurentides	9
16. Montérégie	47
17. Centre-du-Québec	19
Source : Collecte de données dans le cadre de la production du Rapport d’activités 2023-2024.	

Nombre de places dans les installations en milieu de travail ou d’études et nombre d’enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu, selon la région administrative, au 31 mars 2024		
Région administrative	Nombre total de places dans les installations qui sont en milieu de travail ou d’études	Nombre d'enfants inscrits dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu
1. Bas-Saint-Laurent	551	216
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 117	452
3. Capitale-Nationale	2 824	1 554
4. Mauricie	903	533
5. Estrie	1 539	765
6. Montréal	8 072	3 683
7. Outaouais	1 126	421
8. Abitibi-Témiscamingue	547	202
9. Côte-Nord	242	39
10. Nord-du-Québec	0	0

Source : Sous-ministériat à la main-d'oeuvre et à la qualité du réseau

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-24

Nombre de places dans les installations en milieu de travail ou d'études et nombre d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu, selon la région administrative, au 31 mars 2024		
Région administrative	Nombre total de places dans les installations qui sont en milieu de travail ou d'études	Nombre d'enfants inscrits dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	104	65
12. Chaudière-Appalaches	844	367
13. Laval	1 252	426
14. Lanaudière	934	508
15. Laurentides	542	190
16. Montérégie	3 157	1 350
17. Centre-du-Québec	1 113	271
Source : Collecte de données dans le cadre de la production du Rapport d'activités 2023-2024.		

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-25

Indiquer le nombre de garderies qui ont fermé en 2024-2025 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de garderie (privée subventionnée et privée non subventionnée).

Réponse

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, 15 garderies non subventionnées (GNS) ont fermé :

- 13 dans la région de Montréal;
- 1 dans la région des Laurentides;
- 1 dans la région du Centre-du-Québec.

Pour la même période, il n’y a eu aucune fermeture de centre de la petite enfance ni de garderie subventionnée.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-26

Indiquer le nombre de comités de parents dans les garderies (privées subventionnées et privées non subventionnées).

Réponse

Le Ministère ne détient pas d’information sur les comités de parents formés par les titulaires de permis de garderies subventionnées et non subventionnées.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-27

Indiquer, par région, le nombre de responsables d’un service de garde en milieu familial (RSG) en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Nombre de personnes responsables d’un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) (subventionnées et non subventionnées), par région administrative, au 31 janvier 2025	
Région administrative	Nombre de RSGE
1. Bas-Saint-Laurent	430
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	536
3. Capitale-Nationale	929
4. Mauricie	441
5. Estrie	856
6. Montréal	1 645
7. Outaouais	599
8. Abitibi-Témiscamingue	267
9. Côte-Nord	134
10. Nord-du-Québec	8
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	162
12. Chaudière-Appalaches	886
13. Laval	597
14. Lanaudière	973
15. Laurentides	1 016
16. Montérégie	2 106
17. Centre-du-Québec	554
Ensemble des régions	12 139
* Référence : Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuée le 3 février 2025.	

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-28

Indiquer, pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, par région :

- a) le nombre de places attribuées en milieu familial;
- b) le nombre de places remises aux bureaux coordonnateurs en milieu familial;
- c) le nombre de nouvelles RSG;
- d) le nombre de RSG qui a fermé leur milieu.

Réponse

Nombre de places à l’agrément des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial, nombre de places offertes par les personnes responsables d’un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) (places subventionnées et non subventionnées), nombre de RSGE nouvellement reconnues et nombre de RSGE dont la reconnaissance a pris fin, par région administrative				
Région administrative	En date du 31 janvier 2025		1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025	
	Nombre de places à l’agrément	Nombre de places offertes par les RSGE	Nombre de RSGE nouvellement reconnue	Nombre de RSGE dont la reconnaissance a pris fin
1. Bas-Saint-Laurent	2 893	2 193	28	37
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 837	2 793	55	51
3. Capitale-Nationale	7 833	5 434	92	70
4. Mauricie	3 404	2 602	62	32
5. Estrie	6 495	4 677	102	77
6. Montréal	13 753	11 399	65	50
7. Outaouais	5 368	3 762	58	45
8. Abitibi-Témiscamingue	2 332	1 400	35	23
9. Côte-Nord	1 384	665	11	12
10. Nord-du-Québec	304*	45	2	7
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 343	929	24	22
12. Chaudière-Appalaches	6 215	4 736	77	74
13. Laval	4 808	4 043	34	24
14. Lanaudière	6 426	5 965	85	43
15. Laurentides	7 322	5 897	95	71
16. Montérégie	16 437	12 576	180	124
17. Centre-du-Québec	3 524	3 093	66	37
* Note : Incluant les 50 places du BC géré par l’Administration régionale de Kativik.				
* Références : R22120 de CAFE au 31 janvier 2025.				
Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuée le 3 février 2025.				

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-29

Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) pour les années 2023-2024 et 2024-2025.

Réponse

Les personnes non reconnues (PNR) n’ont pas de permis ni de reconnaissance. Le Ministère ne dispose pas de renseignement permettant de les répertorier avec précision.

Le Ministère peut obtenir, depuis 2019, des statistiques par le biais du ministère des Finances et de Revenu Québec, permettant de documenter de façon générale les services de garde offerts par des PNR et de présenter un portrait global de l’offre de garde au Québec. Le Ministère ne détient pas de données nominatives sur les PNR.

Utilisation des services de garde autres que les services de garde éducatifs à l’enfance (SGEE) et Haltes-garderies	
	2023
Nombre de PNR ayant gardé plus de deux enfants, de moins de 5 ans pour lesquels des frais de garde d’au moins 6 000 \$ ont été payés, en moyenne, par enfant.	2 632
Nombre d’enfants de moins de 5 ans pour lesquels des frais de garde d’au moins 6 000 \$ ont été payés à une PNR.	18 259
Source : Environnement informationnel de Revenu Québec en date d’avis du 31 août 2024 pour les données de l’année civile 2023 (dernière année disponible), compilation du ministère de la Famille.	

La Loi n°9 de 2022 prévoit l’abolition du statut de PNR le 1^{er} septembre 2026.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-30

Indiquer, par région, le nombre d’enfants accueillis par des personnes non reconnues (PNR) pour les années 2023-2024 et 2024-2025.

Réponse

Les personnes non reconnues (PNR) n’ont pas de permis ni de reconnaissance. Le Ministère ne dispose pas de renseignement permettant de les répertorier avec précision.

Le Ministère peut obtenir, depuis 2019, des statistiques par le biais du ministère des Finances et de Revenu Québec, permettant de documenter de façon générale les services de garde offerts par des PNR et de présenter un portrait global de l’offre de garde au Québec. Le Ministère ne détient pas de données nominatives sur les PNR.

Utilisation des services de garde autres que les services de garde éducatifs à l’enfance (SGEE) et Haltes-garderies	
	2023
Nombre de PNR ayant gardé plus de deux enfants, de moins de 5 ans pour lesquels des frais de garde d’au moins 6 000 \$ ont été payés, en moyenne, par enfant.	2 632
Nombre d’enfants de moins de 5 ans pour lesquels des frais de garde d’au moins 6 000 \$ ont été payés à une PNR.	18 259
Source : Environnement informationnel de Revenu Québec en date d’avis du 31 août 2024 pour les données de l’année civile 2023 (dernière année disponible), compilation du ministère de la Famille.	

La Loi n°9 de 2022 prévoit l’abolition du statut de PNR le 1^{er} septembre 2026.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-31

Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) dont la reconnaissance a été révoquée par un bureau coordonnateur, pour les années 2023-2024 et 2024-2025.

Réponse

Les personnes non reconnues n’ont pas de permis ni de reconnaissance.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-32

Indiquer le nombre et le type de plaintes reçues pour 2024-2025 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde;
- d) au total

Réponse

Définition des termes utilisés :

Plainte : chaque contact d’un plaignant avec le bureau des plaintes de la Direction des plaintes et des inspections pour énoncer un ou plusieurs sujets d’insatisfaction. Une plainte peut comporter plusieurs objets de plainte.

Objet de plainte : Chacun des sujets d’insatisfaction énoncés par un plaignant lors de la création de son dossier de plainte.

En 2024-2025 (du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025), 3 073 plaintes ont été reçues à l’égard des services de garde éducatifs à l’enfance, totalisant 4 546 objets de plainte. Cela comprend les plaintes retenues et traitées par le Ministère, les plaintes référées vers d’autres ministères et organismes et les plaintes refusées.

Les statistiques incluent également le nombre de signalements signifiés au Ministère. À noter que la décision de retenir ou non un signalement relève de la Direction de la protection de la jeunesse, après analyse du dossier.

Les plaintes à l’égard des personnes responsables d’un service de garde éducatif en milieu familial sont traitées par les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

Les statistiques demandées en a), b) et c) sont inscrites ci-dessous.

Certaines données ne sont pas fournies, en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Nonobstant les données qui ne sont pas fournies, les totaux fournis tiennent compte des données réelles.

Abréviations utilisées

CPE	Centre de la petite enfance
BC/MF	Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial/Milieu familial
GS	Garderie subventionnée
GNS	Garderie non subventionnée
SPMF	Sans permis en milieu familial
SPI	Sans permis en installation
Plaintes refusées	Plaintes impossibles à traiter ou non recevables
Plaintes référées	Plaintes référées à d’autres ministères et organismes, puisqu’elles ne constituent pas un manquement potentiel à la Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance ou à ses règlements

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

Nombre d’objets de plaintes reçus par région, par catégorie et par type de service de garde en 2024-2025 au 31 janvier 2025

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes reçus	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
1. Bas-Saint-Laurent	Accessibilité et continuité des services	1	0	1	0	1	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	2	0	0	2	2	4	0	0	0	4
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	34	0	34	34
	Personne en relation avec un service de garde	5	0	0	1	1	6	0	0	0	6
	Santé et sécurité des enfants	1	0	0	1	1	2	0	0	0	2
	Plainte refusée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Plainte référée	1	4	0	0	0	5	0	0	0	5
	Total des plaintes	11	4	1	4	5	20	34	0	34	54
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	0	0	0	N. D.
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	34	0	34	N. D.
Région administrative	Catégories d’objets de plaintes reçus	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GS	GS					
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	1	1	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	1	0	6	1	7	8	0	0	0	8
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	39	2	41	41
	Personne en relation avec un service de garde	9	0	6	10	16	25	0	0	0	25
	Santé et sécurité des enfants	1	0	1	2	3	4	0	0	0	4
	Plainte refusée	4	0	0	3	3	7	0	0	0	7
	Plainte référée	0	7	0	0	0	7	0	0	0	7
	Total des plaintes	16	7	13	17	30	53	39	2	41	94
	Total des signalements	N. D.	N. D.	0	N. D.	N. D.	7	0	0	0	7
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	13	N. D.	N. D.	60	39	2	41	101

Source : Sous-ministériat à la main-d’oeuvre et à la qualité du réseau

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
3. Capitale-Nationale	Accessibilité et continuité des services	7	0	3	3	6	13	0	0	0	13
	Fonctionnement administratif	16	1	24	16	40	57	0	0	0	57
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	155	4	159	159
	Personne en relation avec un service de garde	20	0	56	39	95	115	0	0	0	115
	Santé et sécurité des enfants	18	0	32	43	75	93	0	0	0	93
	Plainte refusée	7	1	8	7	15	23	0	0	0	23
	Plainte référée	0	22	2	1	3	25	0	0	0	25
	Total des plaintes	68	24	125	109	234	326	155	4	159	485
	Total des signalements	5	14	5	7	12	31	0	0	0	31
	Total pour les plaintes et les signalements	73	38	130	116	246	357	155	4	159	516

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
4. Mauricie	Accessibilité et continuité des services	3	0	1	1	2	5	0	0	0	5
	Fonctionnement administratif	8	0	3	0	3	11	0	0	0	11
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	126	2	128	128
	Personne en relation avec un service de garde	8	0	0	2	2	10	0	0	0	10
	Santé et sécurité des enfants	1	0	1	0	1	2	0	0	0	2
	Plainte refusée	2	1	0	1	1	4	0	0	0	4
	Plainte référée	1	6	0	0	0	7	0	0	0	7
	Total des plaintes	23	7	5	4	9	39	126	2	128	167
	Total des signalements	5	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	7	0	0	0	7
	Total pour les plaintes et les signalements	28	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	46	126	2	128	174

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
5. Estrie	Accessibilité et continuité des services	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	9	0	10	1	11	20	0	0	0	20
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	134	4	138	138
	Personne en relation avec un service de garde	9	0	14	7	21	30	0	0	0	30
	Santé et sécurité des enfants	4	0	15	6	21	25	0	0	0	25
	Plainte refusée	2	0	1	1	2	4	0	0	0	4
	Plainte référée	2	8	1	0	1	11	0	0	0	11
	Total des plaintes	26	8	42	15	57	91	134	4	138	229
	Total des signalements	8	9	N. D.	N. D.	1	18	0	0	0	18
	Total pour les plaintes et les signalements	34	17	N. D.	N. D.	58	109	134	4	138	247

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
6. Montréal	Accessibilité et continuité des services	9	0	14	2	16	25	0	0	0	25
	Fonctionnement administratif	76	0	49	45	94	170	0	0	0	170
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	47	4	51	51
	Personne en relation avec un service de garde	114	0	92	67	159	273	0	0	0	273
	Santé et sécurité des enfants	56	0	88	65	153	209	0	0	0	209
	Plainte refusée	33	0	27	17	44	77	0	0	0	77
	Plainte référée	9	19	1	4	5	33	0	0	0	33
	Total des plaintes	297	19	271	200	471	787	47	4	51	838
	Total des signalements	16	6	24	8	32	54	0	0	0	54
	Total pour les plaintes et les signalements	313	25	295	208	503	841	47	4	51	892

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
7. Outaouais	Accessibilité et continuité des services	4	0	3	0	3	7	0	0	0	7
	Fonctionnement administratif	4	2	36	2	38	44	0	0	0	44
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	71	2	73	73
	Personne en relation avec un service de garde	8	0	40	12	52	60	0	0	0	60
	Santé et sécurité des enfants	6	0	47	9	56	62	0	0	0	62
	Plainte refusée	3	0	5	3	8	11	0	0	0	11
	Plainte référée	3	9	0	1	1	13	0	0	0	13
	Total des plaintes	28	11	131	27	158	197	71	2	73	270
	Total des signalements	0	9	N. D.	N. D.	N. D.	14	0	0	0	14
	Total pour les plaintes et les signalements	28	20	N. D.	N. D.	N. D.	211	71	2	73	284

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
8. Abitibi-Témiscamingue	Accessibilité et continuité des services	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	2	1	1	0	1	4	0	0	0	4
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	51	0	51	51
	Personne en relation avec un service de garde	12	0	1	0	1	13	0	0	0	13
	Santé et sécurité des enfants	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte refusée	6	0	0	0	0	6	0	0	0	6
	Plainte référée	4	4	0	0	0	8	0	0	0	8
	Total des plaintes	28	5	2	0	2	35	51	0	51	86
	Total des signalements	N. D.	N. D.	0	0	0	8	0	0	0	8
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	2	0	2	43	51	0	51	94

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
9. Côte-Nord	Accessibilité et continuité des services	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	9	0	0	0	0	9	0	0	0	9
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	13	2	15	15
	Personne en relation avec un service de garde	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Santé et sécurité des enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Plainte refusée	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte référée	1	1	0	0	0	2	0	0	0	2
	Total des plaintes	15	1	0	0	0	16	13	2	15	31
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	0	0	0	1
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	13	2	15	32

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
10. Nord-du-Québec	Accessibilité et continuité des services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement administratif	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2
	Personne en relation avec un service de garde	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Santé et sécurité des enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Plainte refusée	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte référée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total des plaintes	5	0	0	0	0	5	2	0	2	7
	Total des signalements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total pour les plaintes et les signalements	5	0	0	0	0	5	2	0	2	7

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	12	0	12	12
	Personne en relation avec un service de garde	4	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	Santé et sécurité des enfants	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Plainte refusée	4	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	Plainte référée	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3
	Total des plaintes	13	3	0	0	0	16	12	0	12	28
	Total des signalements	N. D.	N. D.	0	0	0	6	0	0	0	6
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	0	0	0	22	12	0	12	34

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
12. Chaudière-Appalaches	Accessibilité et continuité des services	1	0	1	1	2	3	0	0	0	3
	Fonctionnement administratif	4	1	8	5	13	18	0	0	0	18
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	116	0	116	116
	Personne en relation avec un service de garde	3	0	10	15	25	28	0	0	0	28
	Santé et sécurité des enfants	4	0	14	20	34	38	0	0	0	38
	Plainte refusée	7	0	3	5	8	15	0	0	0	15
	Plainte référée	0	5	1	0	1	6	0	0	0	6
	Total des plaintes	19	6	37	46	83	108	116	0	116	224
	Total des signalements	N. D.	N. D.	0	0	0	9	0	0	0	9
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	37	46	83	117	116	0	116	233

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
13. Laval	Accessibilité et continuité des services	1	0	3	1	4	5	0	0	0	5
	Fonctionnement administratif	7	0	18	17	35	42	0	0	0	42
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	6	0	6	6
	Personne en relation avec un service de garde	5	0	22	32	54	59	0	0	0	59
	Santé et sécurité des enfants	5	0	14	27	41	46	0	0	0	46
	Plainte refusée	4	0	3	4	7	11	0	0	0	11
	Plainte référée	1	2	1	1	2	5	0	0	0	5
	Total des plaintes	23	2	61	82	143	168	6	0	6	174
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	8	N. D.	18	0	0	0	18
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	90	N. D.	186	6	0	6	192

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
14. Lanaudière	Accessibilité et continuité des services	2	0	15	3	18	20	0	0	0	20
	Fonctionnement administratif	7	2	49	21	70	79	0	0	0	79
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	72	10	82	82
	Personne en relation avec un service de garde	14	0	36	31	67	81	0	0	0	81
	Santé et sécurité des enfants	0	0	56	36	92	92	0	0	0	92
	Plainte refusée	3	0	17	5	22	25	0	0	0	25
	Plainte référée	4	21	4	3	7	32	0	0	0	32
	Total des plaintes	30	23	177	99	276	329	72	10	82	411
	Total des signalements	N. D.	7	N. D.	N. D.	N. D.	14	0	0	0	14
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	30	N. D.	N. D.	N. D.	343	72	10	82	425

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
15. Laurentides	Accessibilité et continuité des services	1	0	2	1	3	4	0	0	0	4
	Fonctionnement administratif	17	2	12	9	21	40	0	0	0	40
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	87	2	89	89
	Personne en relation avec un service de garde	25	0	24	15	39	64	0	0	0	64
	Santé et sécurité des enfants	16	0	47	13	60	76	0	0	0	76
	Plainte refusée	8	0	10	3	13	21	0	0	0	21
	Plainte référée	2	10	3	0	3	15	0	0	0	15
	Total des plaintes	69	12	98	41	139	220	87	2	89	309
	Total des signalements	6	6	N. D.	N. D.	3	15	0	0	0	15
	Total pour les plaintes et les signalements	75	18	N. D.	N. D.	142	235	87	2	89	324

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
16. Montérégie	Accessibilité et continuité des services	5	0	7	2	9	14	0	0	0	14
	Fonctionnement administratif	18	0	44	46	90	108	0	0	0	108
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	177	4	181	181
	Personne en relation avec un service de garde	21	0	114	51	165	186	0	0	0	186
	Santé et sécurité des enfants	16	0	94	54	148	164	0	0	0	164
	Plainte refusée	9	1	24	22	46	56	0	0	0	56
	Plainte référée	6	20	8	12	20	46	0	0	0	46
	Total des plaintes	75	21	291	187	478	574	177	4	181	755
	Total des signalements	6	12	13	N. D.	N. D.	N.D.	0	0	0	N. D.
	Total pour les plaintes et les signalements	81	33	304	N. D.	N. D.	N.D.	177	4	181	N. D.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-32

Région administrative	Catégories d’objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
17. Centre-du-Québec	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	7	2	4	2	6	15	0	0	0	15
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	73	0	73	73
	Personne en relation avec un service de garde	12	0	8	5	13	25	0	0	0	25
	Santé et sécurité des enfants	11	0	1	5	6	17	0	0	0	17
	Plainte refusée	3	0	1	1	2	5	0	0	0	5
	Plainte référée	0	4	0	0	0	4	0	0	0	4
	Total des plaintes	34	6	14	13	27	67	73	0	73	140
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	0	N. D.	5	0	0	0	5
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	13	N. D.	72	73	0	73	145

Région administrative	Total des régions	CPE	BC/MF	Garderies			Total des régions avec permis	SPMF	SPI	Total des régions sans permis	Grand total des régions
				GS	GNS	Total					
Toutes régions	Total des plaintes	780	159	1 268	844	2 112	3 051	1 215	36	1251	4 302
	Total des signalements	65	90	57	32	89	244	0	0	0	244
	Total pour les plaintes et les signalements	845	249	1 325	876	2 201	3 295	1 215	36	1 251	4 546

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-33

Indiquer le nombre et le type d’infractions pour 2024-2025 :

- a) par région;
- b) Par territoire de BC;
- c) par type de service;
- d) au total.

Réponse

Les tableaux (3) en annexes présentent le nombre et le type de manquement (infractions) par région et par type de service de garde (centres de la petite enfance (CPE) et garderies), pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025. Le Ministère comptabilise le type de manquement constaté lors des inspections des CPE et des garderies.

Pour la compréhension du tableau en annexe, les manquements commençant par :

- L : se rapportent à des articles de la Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance;
- R : se rapportent à des articles du Règlement sur les services de garde éducatifs à l’enfance;
- RCR : se rapportent à des articles du Règlement sur la contribution réduite.

À noter que l’offre de services de garde éducatifs dans la région de la Côte-Nord (09) n’est assurée que par des CPE. Aucune garderie ne se trouve dans cette région.

Le Ministère ne possède pas de données sur le nombre et le type d’infractions par territoire de bureaux coordonnateurs (BC). Elles sont présentées par région.

RPPQ-33 - Annexe 1 -Nombre de manquements (infractions) en 2024-2025 (au 31 janvier 2025) des CPE, par région

	CPE																	Total CPE
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	09 Côte-Nord	10 Nord-du-Québec	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
2024-25	45	71	113	53	97	267	59	41	10	26	42	95	35	74	91	134	14	1267
L22						2										1		3
L5.2	2		2		1	16	2	3				1		8	2	8		45
L86		1			1	4	1					1	1			1		10
L86.1																1		1
R100	1	1	4	1	2	24	1	4			1		2	5	1	2		49
R101	1	6	3	4	4		1		2			6		1		8		36
R102		1			1		1											3
R103.1		1	2		2	3	3				2	1	1	3	4	2		24
R109						1												1
R111						4	1								4			9
R112		4	1			2	1	1	1		1	1			2	2		16
R114.1	2		3	1		3		1			1					1		12
R115							1										1	2
R116		1	1	1	5	4	1			1		1		3	3	2		23
R117								1										1
R118	3	4	16	7	8	13	8	1		1	3	10	4	7	6	10	1	102
R120	1	2	1		1	1		1				1	1	5	1	1		16
R121	2	2		3		1	1											9
R121.1	3	1			1	3	1			1		1						11
R121.2		3	3	1	5	3						2		1	2	3		23
R121.3		1	7		3	6	1				2	2	2	1	1	3		29
R121.4	4	4	9	3	5	7	2	2	1	2	2	8	1	5	8	4	1	68
R121.6	1	7	3		3			1		1	2	2	2		3	1	1	27
R121.7					3					1								4
R121.9	7	7	12	7	9	14	7	3	1	4	8	17	4	10	7	11	2	130
R122	1	4	2	1	7	5	1	4		1		3		1	2	1	1	34
R123	1	2	1	3	1	3	1	2				1		1	2	2		20
R123.0.1				1		10		1										12
R123.0.3					3	7		1			1					2		14
R123.0.4						4		1			1					2		8

	CPE																	Total CPE
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	09 Côte-Nord	10 Nord-du-Québec	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
R20	2	2	6	5	3	13	3	1	2	1	1	2	1	5	4	9	3	63
R20.1														1		1		2
R23								1										1
R23.1											1	1			1			3
R25		1	2	2	3	5		2			1			1	6	5	1	29
R30				1														1
R31						2												2
R32						1												1
R33				1										1		1		3
R34	2	6	5	1	3	8	4	3	1		1	4	2	1	2	4		47
R35	3			1		1										1		6
R37						1										1		2
R38	1	1	9	1	5	32	4	1		4	5	5	4	5	9	9	1	96
R38.1	5	4	14		12	28	8	1		6	6	16	7	3	10	11		131
R39		1	2		3	3		1	1			2						13
R39.1		1		3	2	2					1	2			1	3		15
R4	1	3	3	1		10	1	1		1	1	4	1	2	1	10	1	41
R4.2						3							1	1	3	1		9
R6						4	1						1	2	3	4		15
R98	1																	1
RCR10						1					1				1	1		4
RCR21	1		1	2	1	1	2	2		2					1	1		14
RCR22						3	1	1							1			6
RCR6			1	2		1			1					1		3	1	10
RCR8						1												1
L59.2						4										1		5
L90.1						2												2
L81.2.10						1						1						2
Total général	45	71	113	53	97	267	59	41	10	26	42	95	35	74	91	134	14	1267

RPPQ-33 - Annexe 2 - Nombre de manquements (infractions) en 2024-2025 (au 31 janvier 2025) des garderies subventionnées, par région

	GARDERIES SUBVENTIONNÉES (GS)															Total GS
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
2024-25	19	11	299	34	116	546	119	18	16	16	160	263	220	710	57	2604
L13		1				1						1				3
L22			1			3	1					1	2	2		10
L31			1			3	1				1	1	2	2		11
L33	2		1			4	1		1		1	1	2	4	1	18
L34	1		1			2										4
L37												2				2
L38			1													1
L5.2			13		3	19	7			1	8	12	11	24	2	100
L86						4	1					1	1	2		9
R100			12	1	6	16	6			2	7	7	8	20		85
R101			9	9	2	5			1			4		26	1	57
R102			1			2						1		1		5
R103.1			5		1	12	1				7	5	7	9		47
R104						1									1	2
R106			1											1		2
R111			2		2	2							2	1		9
R112	1		9		1	10					2	3	5	16		47
R114			1			1	1					1		2		6
R114.1			5		1	2	2		1	1	1	1	1	5		20
R115											1			2		3
R116	2		6	1	6	9	1	2			3	4	6	15		55
R117							1							3		4
R118	1	1	21	1	20	37	8	3			16	21	21	77	8	235
R120			4		4	6		1			6	1	3	12		37
R121			3		1	11			1					6	1	23
R121.1	1		2			5	1				1	1		3		14

	GARDERIES SUBVENTIONNÉES (GS)															Total GS
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
R121.2			6		4	10		2	1		1	5	2	9	1	41
R121.3	2		5	1	3	7	1		1		1	5	1	13		40
R121.4	1		14	2	7	28	4	2			5	12	10	31	5	121
R121.6			5		4	2	1					1	3	11	2	29
R121.7					1									3	1	5
R121.9	1	1	23	4	6	50	8	2	1		16	22	22	71	7	234
R122			6		4	16	3		1		5	9	6	14	2	66
R123			3		1	9	2			1	5	2	1	9	1	34
R123.0.1						8	2		1		2	5	4	9	2	33
R123.0.3			2			4	1					1	3	9		20
R123.0.4			2			4			1			1		9		17
R20	1	1	21	1	4	20	8		1	3	3	12	9	40	2	126
R21			1			2						1		4		8
R23						1										1
R23.1	1		7		2	6	6	2				4	3	13		44
R25			5	4		12	8			1	6	10	7	13	2	68
R30			2		1	1						4	2	1		11
R31						2						1				3
R32			1			2	1							1		5
R33						3	1				1	2	1	1		9
R34			10	2	1	17	4		1		3	7	5	13	1	64
R35			3			11	2	1			2			6		25
R36			1			1										2
R37					1	2	1							4		8
R38	1	1	26	1	7	52	10	2		2	18	25	32	44	4	225
R38.1	1	3	27	4	14	48	9		1	1	19	31	22	47	8	235
R39			2		2	8				1		4	1	9		27
R39.1			8		1	8				1	5	3	3	27	2	58

	GARDERIES SUBVENTIONNÉES (GS)															Total GS
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
R4	1		11			22	4		1	1	5	15	8	26		94
R4.2												1				1
R6	1	1	1		1	6	3		1		3	4		8		29
R98			1													1
RCR10						2								1		3
RCR20												1				1
RCR21	1		4	1	1	4	2	1			2	4	4	14	1	39
RCR22			1			6	2				1	1		3		14
RCR6		1	2	2	2	12	2					2		12	2	37
RCR8		1				1	1									3
R110							1									1
R121.8														1		1
R123.0.6											1					1
L59.2						4			1		2			1		8
R123.0.9					2											2
L81.2.10										1						1
Total général	19	11	299	34	116	546	119	18	16	16	160	263	220	710	57	2604

RPPQ-33 - Annexe 3 - Nombre de manquements (infractions) en 2024-2025 (au 31 janvier 2025) des garderies non-subventionnées, par région

GARDERIES NON-SUBVENTIONNÉES (GNS)														Total GNS
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
2024-25	6	58	472	67	119	1251	218	103	444	304	281	652	30	4005
L13			3		1	7	3		2	1	2	4		23
L22			1			3			2	1	1	2		10
L31				1		14	3		2	4	3	6		33
L33			1			5	6		2	5	2	6		27
L34	1		1			1	3		3			6		15
L37			2				1		3	10	2	4		22
L38						1	1		2	1	1	2		8
L5.2		1	10	2	3	31	1	2	12	6	3	12		83
L78												1		1
L86						2								2
R100			19	1		23	7	6	9	7	3	6	2	83
R101			8	5	8	41	1	7	5	2	1	22	4	104
R102			1			5	4		4		2	2		18
R103						3			1	1		1		6
R103.1			7	1		29	3	1	10	6	11	8		76
R104			1		1	3								5
R106										1				1
R109			1			3	1	1			1			7
R111			1											1
R112		3	9			22	1	4	8	7	1	5		60
R113						1			1		1			3

GARDERIES NON-SUBVENTIONNÉES (GNS)														Total GNS
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
R114			2			5						1		8
R114.1			4			1		2	3	1	1	1		13
R115											2			2
R116		2	5	2	5	28	4		10	6	11	15		88
R117			2			1								3
R118	1	5	31	5	18	89	16	7	35	22	23	63	3	318
R120		1	8	2	1	18	2	1	8	3	4	11		59
R121			5	1	1	36	2	1	3	5		5		59
R121.1			4		1	16	3	1	5	1	1	7	2	41
R121.2			4	2	2	19	3	1	2	4	2	13		52
R121.3		2	13	2	1	21	1	1	4	8	3	10	1	67
R121.4		5	19	3	5	61	10	8	19	14	11	27	3	185
R121.6			4	1	3	2	5	2		1	7	8		33
R121.7								1				4		5
R121.9		8	34	5	14	109	14	6	34	21	25	63	4	337
R122	1	1	7	1	4	34	6		14	7	9	15	1	100
R123		1	9	1	1	34	8	1	12	5	7	18		97
R123.0.1		1	6	1	4	32	7		12	5	8	10		86
R123.0.3			3	1	4	11	4	1	8	4	3	16		55
R123.0.4			1		5	5	2	2	4	2	1	15		37
R20		6	25	5	8	32	7	8	13	12	5	28	2	151
R21			4			18	1	1	2	3	2	5		36
R23			2			9	1			1				13
R23.1		2	21	4	5	36	8	4	6	6	8	30		130

GARDERIES NON-SUBVENTIONNÉES (GNS)														Total GNS
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
R25		1	4	1	1	15	5	2	8	2	7	19	1	66
R30			2			2								4
R31			2			3			1	2		1		9
R32					1	1				4		2		8
R33						9			3	3		3	1	19
R34	1		13	1	2	50	3	2	10	10	6	18	1	117
R35			5	1		14	1		1	5	2	5		34
R36						1								1
R37				1		7	1					3		12
R38		5	58	8	2	115	24	11	63	36	32	31	1	386
R38.1	2	10	69	8	6	118	32	9	54	36	43	48	2	437
R39			8		2	8	3	1	2	4	3	5		36
R39.1		1	5		3	18	2	2	11	8	5	13	2	70
R4		2	26	1	4	38	2	5	17	6	8	25		134
R4.1										1				1
R4.2												2		2
R6		1	1		2	15	2	1	8		4	10		44
R98						1				1				2
RCR21					1	1	2				1	2		7
RCR22						1					1			2
RCR6						3						2		5
R110						1			1					2
R121.8								1						1
R123.0.6							1		1	1		1		4

GARDERIES NON-SUBVENTIONNÉES (GNS)														Total GNS
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
L59.2			1			16	1		4	2	2	8		34
L2.2						1								1
R107						1								1
R26						1								1
L58												1		1
L81.2.10												1		1
Total général	6	58	472	67	119	1251	218	103	444	304	281	652	30	4005

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-34

Indiquer le nombre d'inspections effectuées au cours des cinq dernières années :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service;
- d) au total.

Réponse

Le Service des inspections effectue des inspections planifiées et ponctuelles dans les centres de la petite enfance (CPE), les garderies subventionnées (GS) et les garderies non subventionnées (GNS), en conformité avec la Politique d'inspection à l'intention des prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance et des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/conformite/politique-inspection-SGEE-BC.pdf

Il prête une attention particulière au respect des exigences légales et réglementaires afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Les statistiques sur les inspections effectuées du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025 se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Certaines données ne sont pas fournies en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels. Nonobstant les données qui ne sont pas fournies, les totaux fournis tiennent compte des données réelles.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-34

Tableau 1 - Inspections effectuées en 2024-2025 (31 janvier 2025), par motif, par région et par type de service de garde éducatif à l’enfance

	01 Bas-Saint-Laurent			02 Saguenay-Lac-Saint-Jean			03 Capitale-Nationale			04 Mauricie			05 Estrie			06 Montréal			07 Outaouais			08 Abitibi-Témiscanigue			09 Côte-Nord			10 Nord-du-Québec			11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			12 Chaudière-Appalaches			13 Laval			14 Lanaudière			15 Laurentides			16 Montérégie			17 Centre-du-Québec			TOTAL			Grand Total																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Inspections effectuées 2024-2025 (au 31 janvier 2025)	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS	CPE	GNS	GS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Inspections initiales																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
01 - Délivrance de permis			1		1		1	2	4			2	5	1	3		4	2		1	2			1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						</

Source : Sous-ministériat à la main-d'oeuvre et à la qualité du réseau

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-35

Indiquer la méthodologie utilisée par le Ministère pour déterminer la fréquence des inspections nécessaires en fonction des risques.

Réponse

Les inspections, notamment leur fréquence, sont déterminées en fonction des motifs d'inspection prévus au point 8 : Types et motifs d'inspection de la Politique d'inspection à l'intention des prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance et des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial disponible dans le site Internet du Ministère :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/conformite/politique-inspection-SGEE-BC.pdf

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-36

Indiquer le nombre d’inspecteurs au Ministère pour les cinq dernières années.

Réponse

Pour assurer la conformité des services offerts sur l’ensemble du territoire du Québec, le Ministère embauche des inspecteurs en conformité législative, des inspecteurs-enquêteurs, des inspecteurs financiers, des enquêteurs et des coordonnateurs dédiés à la planification de ces activités.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de personnel dédié à l’inspection et aux enquêtes, au 31 janvier 2025, incluant les postes en dotation.

Régions	Total inspecteurs et inspecteurs-enquêteurs (tech)	Total pro (coordo inspection, inspecteurs financiers, enquêteurs)	Grand total
03. Québec	7	4	11
06. Montréal	14	36	50
13. Laval	8	1	9
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	1	1
16. Montérégie (Longueuil)	8	1	9

Les régions correspondent au port d’attache du personnel. Dans le cadre de leur fonction, le personnel couvre l’ensemble du territoire du Québec.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-37

Indiquer le nombre de places récupérées, pour les cinq dernières années, incluant la ventilation détaillée de leur réaffectation.

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service;
- d) au total.

Réponse

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, un total de 295 places subventionnées a été récupéré par le Ministère de la part de centres de la petite enfance (CPE) ou de garderies subventionnées (GS).

Liste des places récupérées par le Ministère, par type de services de garde, en 2024-2025, au 31 janvier 2025 :

Région	Nom de l'installation	Nombre de places subventionnées récupérées par le Ministère	Type de garde
4	CPE L'ARBRE ENCHANTÉ	70	CPE
5	G. EDUCATIF PETIT STARS COWANSVILLE	1	GS
7	CENTRE ÉDUCATIF AU ROYAUME DES ENFANTS	34	GS
7	GARDERIE AMI CALIN GATINEAU INC.	100	GS
12	CPE LES PETITS SOULIERS	10	CPE
15	ROYAUME DES PRÉCIEUX	80	GS
Total		295	

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-38

Concernant les places récupérées et réaffectées : faire état du processus en place permettant la récupération et la réaffectation, liste des gens siégeant au comité s'il y a lieu.

Réponse

La Politique de récupération des places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance en installation est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/developpement-reseau/appels-projets>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-39

Indiquer le nombre de places réaffectées, pour les cinq dernières années.

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service;
- d) au total.

Réponse

Au 31 janvier 2025, 662 places ont été réaffectées dans le cadre des appels de projets (ADP) suivants :

- ADP ciblé Automne 2024 (Maison des aînés et alternative (MDAA) de Trois-Rivières), 70 places;
- ADP ciblé Hiver 2024 (MDAA de Sherbrooke), 60 places;
- ADP places immédiates (places additionnelles), 101 places;
- ADP en continu, lot 11, volet 1, 431 places.

La liste des projets retenus dans chacun de ces appels de projets est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/developpement-reseau/appels-projets#c263549>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-40

Indiquer le nom des garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis.

Réponse

Un registre des transactions de ventes d'actions et de ventes d'actifs de garderies subventionnées est disponible sur le site Québec.ca. Il est accessible au lien suivant :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/administration#c293995>

Le Ministère ne détient pas de registre permettant d'identifier les garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-41

Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un déficit d’opération, incluant le déficit moyen par entité, pour les trois dernières années, à l’échelle nationale et par région.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2023-2024. Le nombre de centres de la petite enfance (CPE) en déficit d’exploitation et le montant du déficit moyen selon la région pour 2023-2024 sont présentés au tableau ci-dessous.

Nombre de CPE en déficit d’opération et déficit moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Déficit moyen (\$) ¹
1. Bas-Saint-Laurent	8	80 213
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	43 110
3. Capitale-Nationale	42	64 786
4. Mauricie	8	105 074
5. Estrie	26	84 549
6. Montréal	111	80 512
7. Outaouais	19	55 352
8. Abitibi-Témiscamingue	7	91 142
9. Côte-Nord	6	54 638
10. Nord-du-Québec	N. D.	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	90 953
12. Chaudière-Appalaches	23	67 239
13. Laval	10	77 046
14. Lanaudière	19	88 354
15. Laurentides	24	47 186
16. Montérégie	46	76 105
17. Centre-du-Québec	6	63 542
Ensemble du Québec*	N. D.	73 935
Source : 2023-2024 : Données de janvier 2025, 884 Rapports financiers annuels (RFA) des CPE traités.		
¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l’augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.		
N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de CPE dans la région (Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).		

Le nombre de bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en déficit d’opération et le montant du déficit moyen selon la région pour les années 2023-2024 sont présentés au tableau suivant.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-41

Nombre de BC en déficit d’opération et déficit moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Déficit moyen (\$) ¹
1. Bas-Saint-Laurent	N. D.	N. D.
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	N. D.	N. D.
3. Capitale-Nationale	N. D.	N. D.
4. Mauricie	N. D.	N. D.
5. Estrie	N. D.	N. D.
6. Montréal	N. D.	N. D.
7. Outaouais	N. D.	N. D.
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
9. Côte-Nord	N. D.	N. D.
10. Nord-du-Québec	N. D.	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	5	17 184
13. Laval	N. D.	N. D.
14. Lanaudière	N. D.	N. D.
15. Laurentides	5	20 187
16. Montérégie	5	37 796
17. Centre-du-Québec	0	0
Ensemble du Québec*	39	23 031
Source : 2023-2024 : Données de janvier 2025, 155 RFA 2023-2024 des BC traités.		
¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l’augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.		
N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de BC dans la région (Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).		
* Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions.		

Le nombre de garderies subventionnées (GS) en déficit d’opération et le montant du déficit moyen selon la région pour les années 2023-2024 sont présentés au tableau ci-dessous.

Nombre de GS en déficit d’opération et déficit moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Déficit moyen (\$) ¹
1. Bas-Saint-Laurent	0	0
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	9	74 042
3. Capitale-Nationale	13	44 921
4. Mauricie	N. D.	N. D.
5. Estrie	N. D.	N. D.
6. Montréal	45	68 548
7. Outaouais	8	81 173
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
9. Côte-Nord	0	0

Source : Sous-ministériat au financement, aux infrastructures et à l'administration

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-41

Nombre de GS en déficit d’opération et déficit moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Déficit moyen (\$) ¹
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
12. Chaudière-Appalaches	5	52 923
13. Laval	N. D.	N. D.
14. Lanaudière	8	42 021
15. Laurentides	9	398 740
16. Montérégie	31	60 498
17. Centre-du-Québec	5	29 398
Ensemble du Québec*	143	83 455
Source : Données de janvier 2025, 869 RFA 2023-2024 des GS traités. ¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l’augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc. N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de GS dans la région (Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels). * Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions.		

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-42

Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un surplus d’opération, incluant le surplus moyen par entité, pour les trois dernières années, à l’échelle nationale et par région.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2023-2024. Le nombre de centres de la petite enfance (CPE) en surplus d’opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2023-2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de CPE en surplus d’opération et surplus moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Surplus moyen (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent	12	85 902
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	25	108 661
3. Capitale-Nationale	38	76 474
4. Mauricie	20	120 800
5. Estrie	35	82 691
6. Montréal	149	71 875
7. Outaouais	23	70 020
8. Abitibi-Témiscamingue	11	61 980
9. Côte-Nord	10	90 105
10. Nord-du-Québec	N. D.	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	20	53 120
13. Laval	27	47 182
14. Lanaudière	18	91 514
15. Laurentides	29	86 871
16. Montérégie	72	100 139
17. Centre-du-Québec	18	125 623
Ensemble du Québec	N. D.	82 656
Sources : Données de janvier 2025, 884 rapports financiers annuels (RFA) 2023-2024 des CPE traités.		
¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l’augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.		
N. D. : Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de CPE dans la région (Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).		

Le nombre de bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en surplus d’opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2023-2024 sont présentés dans le tableau suivant.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-42

Nombre de BC en surplus d’opération et surplus moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Surplus moyen (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent	5	21 431
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	N. D.	N. D.
3. Capitale-Nationale	10	47 522
4. Mauricie	N. D.	N. D.
5. Estrie	10	70 624
6. Montréal	16	64 720
7. Outaouais	8	84 975
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
9. Côte-Nord	5	33 412
10. Nord-du-Québec*	N. D.	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	7	42 539
13. Laval	5	48 802
14. Lanaudière	6	84 278
15. Laurentides	5	47 720
16. Montérégie	18	105 049
17. Centre-du-Québec	5	39 400
Ensemble du Québec	N. D.	62 360
Source : Données de janvier 2025, 155 RFA 2023-2024 des BC traités.		
1 Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l’augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.		
N. D. : Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de BC dans la région (Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).		

Le nombre de garderies subventionnées (GS) en surplus d’opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2023-2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de GS en surplus d’opération et surplus moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Surplus moyen (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent	N. D.	N. D.
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	72 977
3. Capitale-Nationale	65	109 772
4. Mauricie	N. D.	N. D.
5. Estrie	21	129 909
6. Montréal	279	129 347
7. Outaouais	33	112 004
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
9. Côte-Nord	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	21	54 147

Source : Sous-ministériat au financement, aux infrastructures et à l'administration

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-42

Nombre de GS en surplus d’opération et surplus moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Surplus moyen (\$)¹
13. Laval	58	127 324
14. Lanaudière	47	129 127
15. Laurentides	45	158 682
16. Montérégie	128	136 693
17. Centre-du-Québec	15	66 345
Ensemble du Québec	N. D.	125 429
Source : Données de janvier 2025, 869 RFA 2023-2024 des GS traités.		
1 Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l’augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.		
N. D. : Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de GS dans la région (Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).		

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-43

Indiquer les actifs nets affectés et non affectés (CPE et bureaux coordonnateurs) et les BNR (garderies) moyens pour les trois dernières années, à l’échelle nationale et par région et par territoire de BC.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2023-2024.

Le tableau suivant présente les actifs nets affectés et non affectés moyens des centres de la petite enfance (CPE) en 2023-2024 par région :

Région administrative - CPE	Surplus cumulé moyen 2023-2024 (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent	355 958
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	483 628
3. Capitale-Nationale	361 841
4. Mauricie	565 629
5. Estrie	428 381
6. Montréal	320 244
7. Outaouais	486 715
8. Abitibi-Témiscamingue	303 943
9. Côte-Nord	313 182
10. Nord-du-Québec*	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	408 542
12. Chaudière-Appalaches	281 603
13. Laval	319 988
14. Lanaudière	365 118
15. Laurentides	443 612
16. Montérégie	437 085
17. Centre-du-Québec	470 786
Source : 2023-2024 : Données de janvier 2025 de 884 rapports financiers annuels (RFA) des CPE traités.	
* N. D. : L’information sur les actifs nets affectés et non affectés moyens ne peut être divulguée en raison du nombre de CPE restreint de la région (Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).	
¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l’augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.	

Le tableau suivant présente les actifs nets affectés et non affectés moyens des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en 2023-2024 par région :

Région administrative - BC	Surplus cumulé moyen 2023-2024 (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent	256 829
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	203 431
3. Capitale-Nationale	406 720
4. Mauricie	356 950
5. Estrie	382 162
6. Montréal	571 913

Source : Sous-ministériat au financement, aux infrastructures et à l'administration

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-43

Région administrative - BC	Surplus cumulé moyen 2023-2024 (\$)¹
7. Outaouais	493 363
8. Abitibi-Témiscamingue	184 752
9. Côte-Nord	278 716
10. Nord-du-Québec*	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	277 656
13. Laval	445 408
14. Lanaudière	472 937
15. Laurentides	528 825
16. Montérégie	592 471
17. Centre-du-Québec*	N. D.
Source : 2023-2024 : Données de janvier 2025 de 155 RFA des BC traités.	
*N. D. : L'information sur les actifs nets moyens et les BNR moyens ne peut être divulguée en raison du nombre restreint de BC de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).	
¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.	

Le tableau suivant présente les bénéfices non répartis moyens des garderies subventionnées (GS) en 2023-2024 par région :

Région administrative - GS	Surplus cumulé moyen 2023-2024 (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent*	N. D.
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean*	N. D.
3. Capitale-Nationale	296 526
4. Mauricie	N. D.
5. Estrie	369 263
6. Montréal	574 086
7. Outaouais	455 616
8. Abitibi-Témiscamingue*	N. D.
9. Côte-Nord	0
10. Nord-du-Québec	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	253 853
13. Laval	562 382
14. Lanaudière	430 848
15. Laurentides	626 682
16. Montérégie	574 528
17. Centre-du-Québec	373 710
Source : 2023-2024 : Données de janvier 2025 de 869 RFA des GS traités.	
*N. D. : L'information sur les BNR moyens ne peut être divulguée en raison du nombre restreint de GS de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).	
¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.	

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-44

Dresser un état de situation concernant les projets en immobilisations et le maintien des actifs prévu pour 2024-2025 et 2025-2026 ainsi que la liste de toutes les sommes qui y seront allouées.

Réponse

Nombre de projets financés et niveau des prêts

En 2023-2024, 92 projets ont obtenu une enveloppe de financement via le programme de financement des infrastructures pour un montant de 191 M\$.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-45

Pour les trois dernières années, concernant la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII), indiquer, par région :

- a) le nombre de projets déposés;
- b) le nombre de projets acceptés;
- c) le montant des subventions accordées, par année.

Réponse

En 2024-2025, au 31 janvier 2025, 211 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets pour la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure pour l'ensemble des régions du Québec. Au terme de cet exercice, 61 projets ont été acceptés pour une somme de 2 005 069,33 \$.

La liste des projets acceptés, incluant la subvention accordée, se trouve dans le site Québec.ca à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/services-garde/subvention-projets-investissement-infrastructures>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-46

Pour les CPE, indiquer :

- a) le coût de développement des places en 2025-2026;
- b) le coût d'annualisation des places développées en 2024-2025;
- c) l'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale);
- d) l'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales;
- e) l'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales.

Réponse

- a) Le coût en subvention de fonctionnement pour la création des places en CPE en 2024-2025 est estimé à 35,7 M\$.
- b) Pour l'année 2025-2026, le coût total en subvention de fonctionnement pour la création de places en 2024-2025 est estimé à 71,4 M\$.
- c) Un mécanisme d'ajustement du financement permet de tenir compte des disparités entre les centres de la petite enfance (CPE), en ce qui a trait à l'avancement d'échelon salarial de leur personnel.
- d) Les échelles salariales du personnel des services de garde sont publiées sur le site Internet du ministère de la Famille, en conformité avec les ententes conclues les concernant :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/gestion-rh>

- e) En 2024-2025, les dépenses non salariales ont été indexées selon les variations de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Québec, en excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif et celui pour le groupe aliments.
-

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-47

Pour les bureaux coordonnateurs, indiquer :

- a) le coût de développement des places en 2024-2025;
- b) le coût d'annualisation des places développées en 2025-2026;
- c) l'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale);
- d) l'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales;
- e) l'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales;
- f) l'indexation liée à l'augmentation de rémunération des RSG.

Réponse

- a) et b) En raison du cycle budgétaire des subventions, la dépense probable 2024-2025 est basée sur l'historique des dépenses pour les responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) provenant des rapports financiers annuels 2023-2024. Conséquemment, elles ne reflètent pas entièrement le développement de places réellement observé en milieu familial en 2024-2025 et l'impact financier est décalé d'une année.
 - c) Pour ce qui est du financement des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) versé en 2024-2025, la partie salariale tient compte de l'Entente avec le personnel d'encadrement des centres de la petite enfance (CPE) et BC et des échelons en vigueur au 31 mars 2023 en fonction des ententes échues du personnel non-cadre. Pour la partie non salariale, le financement a été indexé selon l'indice des prix à la consommation. Aucune indexation liée à l'augmentation des échelons en 2024-2025.
 - d) Les subventions versées tiennent compte des échelles salariales du personnel des services de garde publiés sur le site Internet du Ministère en conformité avec leurs ententes collectives : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/gestion-rh>
 - e) En 2024-2025, les dépenses non salariales ont été indexées selon la variation de l'Indice des prix à la consommation du Québec (IPC), en excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif.
 - f) Les subventions des RSGE versées en 2024-2025 tiennent compte des versions amendées en février 2022 d'ententes collectives intervenues entre le ministère de la Famille et les associations représentatives des RSGE.
-

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-48

Pour les garderies, indiquer :

- a) le coût de développement des places en 2025-2026;
- b) le coût d'annualisation des places développées en 2024-2025;
- c) l'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale).

Réponse

- a) Le coût en subvention de fonctionnement pour la création des places dans les garderies subventionnées en 2024-2025 est estimé à 16,9 M\$.
 - b) Pour l'année 2025-2026, le coût annualisé des places développées en 2024-2025 est estimé à 33,7 M\$.
 - c) Un mécanisme d'ajustement du financement permet de tenir compte des disparités entre les garderies, en ce qui a trait à l'avancement d'échelon salarial de leur personnel.
-

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-49

Ventilation des demandes de permis pour des garderies non subventionnées ainsi que le nombre de permis émis pour ce même service de garde :

a) par région;

b) par territoire de BC.

Réponse

Nombre de demandes de permis reçues pour des places en garderies non subventionnées en 2024-2025 (au 31 janvier 2025) par région		
Région administrative	Demandes reçues	Nombre de places faisant l'objet d'une demande
1. Bas-Saint-Laurent	0	0
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0
3. Capitale-Nationale	6	211
4. Mauricie	0	0
5. Estrie	2	42
6. Montréal	17	803
7. Outaouais	3	61
8. Abitibi-Témiscamingue	0	0
9. Côte-Nord	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
12. Chaudière-Appalaches	1	30
13. Laval	2	135
14. Lanaudière	7	309
15. Laurentides	6	295
16. Montérégie	13	702
17. Centre-du-Québec	0	0

Le nombre de demandes reçues se rapporte aux demandes reçues par le Ministère par les demandeurs de permis pour ouvrir une garderie non subventionnée (GNS) ou pour ajouter de nouvelles places à une installation existante. Le Ministère délivre un permis à une GNS lorsque la phase de réalisation est finalisée et que la GNS est prête à démarrer ses activités et ainsi accueillir des enfants. Ainsi, à noter que les projets qui se retrouvent dans la colonne « demandes reçues » ne sont pas nécessairement ceux qui se retrouvent dans les projets mis sous permis de l'année en cours, car ceux-ci peuvent être des projets qui ont été autorisés à se développer dans un exercice antérieur.

La liste des places en GNS mises sous permis est disponible à l'adresse suivante :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Developpement-places/Liste-projets-sous-permis.xlsx>

Indiquer le processus et les critères d'attribution des places dans les garderies non subventionnées.

Réponse

Toute nouvelle demande de permis de garderie non subventionnée (GNS), d'augmentation du nombre maximal d'enfants indiqué sur un permis de GNS ou de changement d'emplacement dans un autre territoire de bureau coordonnateur est analysée par le Ministère.

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et sont analysées au fur et à mesure de leur réception. Depuis le 1^{er} novembre 2023, le Ministère rend une décision sur son analyse dans un délai de 60 jours suivant le dernier jour du mois de la réception lorsqu'une demande est complète et jugée recevable.

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles dans le site Internet du Ministère à la page suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/ouverture-sg/Pages/ouverture-garderie-non-subventionnee.aspx>

État des besoins et des priorités concernant la garde non subventionnée.

Réponse

En 2020, le Ministère a conclu une entente avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour réaliser une enquête sur la garde non parentale au Québec, l'*Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021* (Enquête). Les résultats ont été rendus publics à l'automne 2022.

L'Enquête fournit des données fiables sur l'ampleur et les principales caractéristiques du phénomène de la garde non parentale au Québec, notamment sur l'accessibilité et la fréquentation des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), leurs déterminants, de même qu'un ensemble de caractéristiques des parents et des enfants :

<https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-accessibilite-utilisation-services-garde-2021>

Le Ministère entend s'assurer que l'offre est adaptée aux besoins des parents en matière de services de garde. Il poursuit ses travaux à cet égard dans le cadre du Grand chantier pour les familles, en s'appuyant sur les informations découlant de l'Enquête :

- La création de 37 000 places subventionnées, dont des places pour les poupons, et l'ajout d'une obligation légale de déployer les moyens nécessaires pour assurer l'exercice de ce droit.
 - La conversion graduelle des places non subventionnées en places subventionnées.
 - La transformation du guichet La Place 0-5 en un véritable guichet unique transparent permettant un accès équitable aux SGEE.
 - Le déploiement d'une politique d'admission nationale des centres de la petite enfance et des garderies subventionnées, notamment pour prioriser l'accès aux enfants les plus vulnérables.
-

Indiquer les critères d'admissibilité et d'évaluation relatifs aux demandeurs de places ou de permis pour la garde non subventionnée.

Réponse

Toute nouvelle demande de permis de garderie non subventionnée (GNS), d'augmentation du nombre maximal d'enfants indiqué sur un permis de GNS ou de changement d'emplacement dans un autre territoire de bureau coordonnateur est analysée par le Ministère.

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et sont analysées au fur et à mesure de leur réception. Depuis le 1^{er} novembre 2023, le Ministère rend une décision sur son analyse dans un délai de 60 jours suivant le dernier jour du mois de la réception lorsqu'une demande est complète et jugée recevable.

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles dans le site Internet du Ministère à la page suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/ouverture-sg/Pages/ouverture-garderie-non-subventionnee.aspx>

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-53

Copie de la grille d’analyse menant à l’obtention d’un permis ou de places dans les garderies privées.

Réponse

Le ministère de la Famille (Ministère) dispose d’outils internes qui lui permettent d’assurer la vérification de la recevabilité et de guider l’analyse et la vérification de la conformité des demandes de garderie non subventionnées (voir annexes) :

- Grille de vérification de la recevabilité (GNS);
- Grille d’analyse et de recommandation (GNS).

Le Ministère dispose aussi de ces outils pour les garderies subventionnées (voir annexes) :

- Grille de vérification de l’admissibilité – ADP ciblé automne 2024;
- Grille d’analyse – ADP ciblé automne 2024;
- Grille de vérification de l’admissibilité – ADP en continu;
- Grille d’analyse – ADP en continu lot 11 – volet 1;
- Grille d’analyse – ADP en continu lot 11 – volet 2.

**Demande relative à un permis de
garderie non subventionnée**
Grille de vérification de la recevabilité

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Date de réception de la demande :			
Nom du demandeur (entreprise) :			
Numéro d'entreprise du Québec du demandeur (NEQ) :			
Numéro de division (si connu) :		Numéro d'installation (si connu) :	
Numéro de territoire de bureau coordonnateur :		Nom du territoire de bureau coordonnateur :	
Sous-territoire de bureau coordonnateur :		Municipalité visée :	
Type de demande :	☐ Demande de permis de garderie non subventionnée	☐ Demande d'augmentation de capacité de garderie non subventionnée	☐ Demande de changement définitif d'emplacement (sans changement d'actifs)
Nombre de places demandées			
18 mois et moins :		18 mois et plus :	
Total :			

SECTION 2 – RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

Élément de vérification	Oui ou Ne s'applique pas	Non	Commentaires (au besoin)
2.1 Formulaire dûment rempli (en français)			
- La section 1 Renseignement sur le demandeur est complète			
- Le point 2.1 de la section 2 Nom et coordonnées de l'installation où seront reçus les enfants est complet			
- Le point 2.2 de la section 2 Nombre de places demandées est complet			





- La section 7 Résolution du conseil d'administration est complète et signée si le demandeur est une personne morale	oui	La section 7 n'est pas signée.	Cependant, j'ai une résolution signée et conforme.
- La section 8 Signature du demandeur est signée et datée			
2.2 Pour une demande de permis uniquement Chèque visé/mandat-poste/traité bancaire du montant établi selon les droits exigibles, à l'ordre du ministre des Finances.			
2.3 Pour une demande de permis uniquement Personnalité juridique du demandeur conforme.			
2.4 Pour une demande de permis uniquement - Dans le cas d'une personne morale : Une copie certifiée conforme et l'acte constitutif et			
Une copie de la déclaration d'immatriculation ou de la déclaration initiale au registre des entreprises.			
- Dans le cas d'une personne physique : Une copie de la déclaration d'immatriculation au registre des entreprises.			

SECTION 3 – RÉSULTAT DE LA VÉRIFICATION

	Oui	Non	Commentaires (au besoin)
La demande est recevable			

Nom de la DR :	
Vérifié par : (en caractères d'imprimerie)	

Signature :		Date :	
-------------	--	--------	--



Permis de garderie non subventionnée

Grille d'analyse et de recommandation
Direction régionale (DR)

Date de réception de la demande complète :		Date d'analyse de la demande par la DR :	
SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR			
Sous-section 1.1			
Nom du TBC visé :	Numéro du TBC visé :	Nom du sous-territoire visé :	Numéro du sous-territoire visé :
Nom du demandeur (entreprise) :			
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	Numéro de division :	Numéro d'installation :	
Type de projet :			
☐ Demande de permis de garderie non subventionnée ☐ Demande d'augmentation du nombre maximum d'enfants indiqué au permis ☐ Demande de changement définitif d'emplacement de l'installation afin d'offrir ses services de garde sur un autre territoire de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC)			
Sous-section 1.2 – Renseignement nombre de places			
Type de places	Nombre de places pour l'installation liée à cette demande		
	Demandées	En réalisation (le cas échéant)	Au permis (le cas échéant)
Moins de 18 mois			
18 mois et plus			
Total			

SECTION 2 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA FAISABILITÉ			
* Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.	Oui	Non	S.O.
a. La description de l'opportunité.			
b. L'estimation des travaux et l'évaluation des coûts liés aux infrastructures sont réalistes.			
c. Les échéances du calendrier de réalisation sont concordantes avec la durée de réalisation du type de projet visé.			





d. Les projections financières (revenus pour la première et la deuxième année) sont réalistes. Si non, précisez :			
e. Les projections financières (charges [dépenses] pour la première et la deuxième année) sont réalistes. Si non, précisez :			
f. Le permis du service de garde éducatif à l'enfance a été délivré ou renouvelé (lors du dernier renouvellement et du renouvellement antérieur) pour une période de cinq ans, soit à celle prévue par la Loi, et ce, sans restriction. Si non, précisez le motif ou la raison ¹ :			
g. Depuis les trois dernières années, la DR n'a pas fait d'intervention spécifique pour contribuer à la résolution de difficultés majeures (ex. : retards répétés ou non remise des documents suivants au Ministère : certificat relatif à l'aire extérieure de jeu [si applicable], documents relatifs à la vérification de l'absence d'empêchements [administrateurs et actionnaires], adhésion et paiement au guichet unique, rapports financiers annuels, etc.) Si la DR a dû faire une intervention spécifique, précisez quelle était la situation et si elle a été régularisée :			
h. Autres éléments factuels en lien avec la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes, le cas échéant :			
i. Autres éléments factuels en lien avec la situation organisationnelle (gouvernance et administration) dans le cas d'un titulaire de permis ou dans d'autres installations des actionnaires et administrateurs, le cas échéant :			
La réalisation de ce projet sera-t-elle en deçà de 12 mois ? ☐ Oui ☐ Non. Précisez :			
Faisabilité ☐ Très fort ☐ Fort ☐ Moyen ☐ Faible			
Justification :			

¹ Cette raison doit être en lien avec le critère de faisabilité, à savoir la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes.





SECTION 3 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA PERTINENCE

a. Éléments factuels en lien avec la concordance du projet avec les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance et les priorités de développement de ces services dans le territoire où veut s'établir le demandeur, s'il y a lieu :

Besoins estimés du territoire où le demandeur veut s'implanter (utiliser le modèle d'estimation qui s'applique au moment de la demande) :

Taux de couverture projeté du TBC :

Taux de couverture projeté du sous-territoire :

Réponse à des besoins de garde particuliers ciblés (enfants de milieux défavorisés, enfants handicapés et horaires atypiques) :

☐ Oui

☐ Non

Pertinence

☐ Très fort

☐ Fort

☐ Moyen

☐ Faible

Justification :

SECTION 4 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA QUALITÉ

* Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.

Oui

Non

S.O.

a. La composition des groupes d'enfants projetée est optimale selon les groupes d'âge.

b. Le nombre de membres du personnel éducateur prévu par groupe d'enfants respecte les ratios prévus au Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

c. Si projet recommandé, aucune réserve importante n'a été émise par la direction des inspections (DI) ou par la direction des enquêtes (DE).

d. Autres éléments factuels en lien avec la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles, le cas échéant :

e. Autres éléments factuels en lien avec la cohérence de l'offre de services (répartition des enfants par groupe, transition, dimension éducative, etc.), le cas échéant :





Qualité			
☐ Très fort	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible
Justification :			
SECTION 5 : APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU PROJET			
☐ Très fort	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible
Justification :			
SECTION 6 : RECOMMANDATION DE LA DR			
Cote :			
Projet recommandé :			
☐ Oui	☐ Non		
Commentaires pertinents/justifications :			

Réalisée par : Mettre les initiales du conseiller et du coordonnateur	
Approuvée par : Mettre titre et nom du gestionnaire	Date :



Numéro de la demande	Statut
----------------------	--------

Section 1 - Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur (entreprise) :		☒ CPE ☐ Garderie
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de division	Numéro d'installation
Numéro de territoire de bureau coordonnateur	Nom du territoire de bureau coordonnateur	Municipalité visée
Sous-territoire de bureau coordonnateur		
Nombre de places demandées		
18 mois et moins	18 mois et +	Total

Recevabilité

La demande vise un territoire/sous-territoire qui était visé au moment de son dépôt et dont les besoins n'étaient pas encore pourvus.	☐ Oui ☐ Non
Veuillez vous assurer que les coordonnées du demandeur sont à jour.	☐ Vérifications et corrections faites

Section 2 - Vérification de la conformité de la demande

2.1 Statut du demandeur conforme (personne morale ou physique – par le NEQ)	☐ Oui ☐ Non
2.2 La section « Signature du signataire » est signée par la personne autorisée dans la résolution et cette dernière est conforme.	☐ Oui ☐ Non
2.3 Renseignements fournis en français	☐ Oui ☐ Non

2.4 Si la demande vise une garderie, il n'y a pas de GNS sous permis ou de projet de GNS en cours de réalisation à cette adresse depuis l'annonce de l'appel de projets.	☐ Oui ou S. O. (la demande ne vise pas des locaux de GNS) ☐ Non (la demande vise des locaux de GNS)
2.5 La PES (PAA) est complète et à jour	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
2.6 Si la demande vise une garderie (personne morale), l'annexe 1, Déclaration des personnes liées, pour chacune des personnes physiques inscrite dans le PAA de l'onglet « Profil de l'entreprise » du Portail et, le cas échéant, les documents pertinents justifiant l'absence de participation (directe ou indirecte) à l'exploitation ou à la gestion de la garderie, doivent être joints.	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
2.7 Si la demande vise une implantation, dans le cas d'une personne morale, une copie certifiée conforme de l'acte constitutif de l'entreprise qui sera titulaire du permis doit être jointe.	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
2.8 Si la demande vise une implantation, dans le cas d'une personne physique, une copie de la déclaration d'immatriculation au registre des entreprises doit être jointe.	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
2.9 Si la demande concerne une implantation, un chèque visé ou une traite bancaire de 1830 \$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec doit être transmis au ministère de la Famille dans les délais prescrits.	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
Date de réception du chèque	
Inscrire le montant du chèque	
2.10 Si la demande vise une nouvelle installation, une preuve d'opportunité réelle est jointe	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
2.11 Demande conforme	☐ Oui ☐ Non

Recevabilité	
La demande vise un territoire/sous-territoire qui était visé au moment de son dépôt et dont les besoins n'étaient pas encore pourvus.	☐ Oui ☐ Non

Section 3 - Vérification de la conformité à la Loi et aux règlements

3.1 Respect des limites du 5-500 (pour les garderies seulement)	☐ Oui ☐ Non
3.2 Respect de la limite de 100 places par installation	☐ Oui ☐ Non
	☐ ☐
3.3 La demande ne présente aucun élément de non-conformité selon les règles de l'ADP ciblé automne 2024 (changement d'actionnaire, fausse déclaration, ...)	☐ Oui ☐ Non
3.4 Demande conforme à la Loi et aux règlements	☐ Oui ☐ Non
3.5 Demande de révision reçue dans les délais prescrits	☐ Oui ☐ Non
3.6 Conformité renversée (section 3)	☐ Oui ☐ Non

Section 4 - ADMISSIBILITÉ FINALE

4.1 Projet admissible (décision finale)	☐ Oui ☐ Non
4.2 Date de la décision quant à l'admissibilité	
4.3 Nom du représentant du Ministère	

APPEL DE PROJETS CIBLÉ AUTOMNE 2024 - GRILLE D'ANALYSE

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR ET LES PLACES DEMANDÉES

La section 1 peut être complétée par une adjointe administrative ou un(e) technicien(ne) selon l'organisation du travail au sein de la DR.

Sous-section 1.1 – Le demandeur

Nom du TBC visé :
☐ Ville de Trois-Rivières – CLSC Cap-de-la-Madeleine

Numéro du TBC visé :
☐ 4-01

Nom du sous-territoire visé :
☐ CLSC Cap-de-la-Madeleine

Numéro du sous-territoire visé :
☐ S.O.

Nom du demandeur (entreprise) :

☒ CPE

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Numéro de division :

Numéro d'installation :

Type de projet :
☐ Implantation d'un CPE (demande de permis)
☐ Ajout d'une nouvelle installation de CPE

Sous-section 1.2 – Le nombre de places pour l'installation concernée par cette demande

Groupe d'âges	Places demandées	Places en réalisation (le cas échéant)	Places au permis (le cas échéant)	Total de places
Moins de 18 mois	10	-	-	10
18 mois et plus	60	-	-	60
Total	70	-	-	70

SECTION 2 : FAISABILITÉ

*Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.

a. La description de l'opportunité réelle est détaillée et conforme à la réglementation en vigueur.
Élément sans objet comme l'opportunité était prescrite.

Oui

Non

S.O.

X

b. L'estimation des travaux et l'évaluation des coûts afférents aux infrastructures sont réalistes considérant le type de projet visé (le budget prévoit notamment 50 % des taxes).
À compléter par la DIR et la DR.

c. Les échéances dans le calendrier de réalisation sont cohérentes considérant le type de projet.
Élément qui était à compléter au meilleur des connaissances du demandeur. À compléter par la DIR et la DR.

d. Les **revenus** projetés pour la première et la deuxième année d'activités sont réalistes.
Si non, précisez :
Ce point relève de la DR étant donné qu'il est lié à la subvention de fonctionnement.

e. Les **dépenses** projetées pour la première et la deuxième année d'activités sont réalistes.
Si non, précisez :
Ce point relève de la DR étant donné qu'il est lié à la subvention de fonctionnement.

f. Le permis du service de garde a été délivré et chaque fois renouvelé sans restriction et pour 5 ans.
Si non, précisez le motif ou la raison :

(Cette raison doit être en lien avec le critère de faisabilité, à savoir la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes.)
Ce point relève de la DR (information dans CAFE). Pour gagner du temps, l'information peut être complétée par un(e) tech selon l'organisation du travail de la DR.

g. La DR n'a fait aucune intervention spécifique auprès du service de garde au courant des trois dernières années afin de résoudre des difficultés majeures : retards répétés ou non remise de documents exigés tels que le certificat relatif à l'aire extérieure de jeu ou les preuves d'absence d'empêchements des administrateurs et actionnaires, une non-adhésion ou paiement afférent au guichet unique, non remise des rapports financiers à produire annuellement, etc.
Si la DR a dû intervenir, documenter la situation et préciser si elle a pu être régularisée.
Ce point relève de la DR (information dans CAFE). Pour gagner du temps, l'information peut être complétée par un(e) tech selon l'organisation du travail de la DR.

h. Autres faits en lien avec la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et un échéancier réaliste :

Question ouverte à compléter par la DR et la DIR s'il y a lieu. Au besoin, voir le document Exemples de justification.

i. Autres faits en lien avec la gouvernance ou l'administration assurée par le titulaire de permis, dans l'installation concernée ou d'autres installations des mêmes actionnaires et administrateurs :

Question ouverte à compléter par la DR. Au besoin, voir le document Exemples de justification.

Ministère de la Famille – Dernière mise à jour le 1^{er} octobre 2024
Appel de projets ciblé automne 2024 – Grille d'analyse des projets Page 1 de 3

Ce projet pourra vraisemblablement être mené à terme en moins de 12 mois

☐ Oui

☐ Non

Si non, précisez :

À compléter par la DIR et la DR. Considérant les conditions de l'ADP, il y a peu de chance d'avoir un "Non" ici.

Faisabilité

Jugement DR basé entre autres sur les éléments fournis par la DIR.

☐ Très fort

☐ Fort

☐ Moyen

☐ Faible

Justification :

SECTION 3 : PERTINENCE

Faits en lien sur le caractère approprié du projet considérant les besoins en services de garde et les priorités de développement sur le territoire visé par le projet. Si le demandeur a évoqué des éléments en lien avec la certification LEED, l'inscrire ici :

Élément à compléter par la DR (ex. : CRDR). Considérant cet ADP particulier, les éléments pour établir la pertinence sont minces et seront particulièrement basés sur la réponse à des besoins de garde particuliers (ciblés spécifiquement dans cet ADP ou non). Voir aussi le document Exemples de justification pour la question ouverte.

Réponse à des besoins de garde particuliers ciblés dans cet ADP : milieux de travail.

☐ Oui

☐ Non

Réponse à d'autres besoins de garde particuliers (enfants de famille d'immigration récente, enfants des Premières nations et Inuit hors réserve, etc.) :

☐ Oui

☐ Non

Pertinence

☐ Très fort

☐ Fort

☐ Moyen

☐ Faible

Justification :

SECTION 4 : QUALITÉ

DR (ex. : CSGEE). Cette analyse sera plus soutenue si le demandeur est déjà titulaire d'un permis de CPE. Voir document Exemples de justification pour les questions ouvertes.

*Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.

	Oui	Non	S.O.
a. La composition projetée des groupes d'enfants est optimale selon les groupes d'âge. <i>Pour la composition des groupes, vérifier notamment si les enfants pourront évoluer jusqu'à leur entrée à l'école au sein du même SGEE.</i>			
b. Le nombre de personnes qui composent le personnel éducateur respecte les exigences telles que précisées dans le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance. <i>À voir notamment selon le nombre d'enfants et l'âge des enfants qui composent chaque groupe.</i>			
c. L'avis de la Direction des plaintes et des inspections (DPI) ou la Direction des enquêtes (DE) est favorable (aucune réserve ou réserve importante n'a été émise concernant le service de garde impliqué).			
Si non, y a-t-il un avis favorable de la part du comité réserve?			
d. Autres faits sur la gestion des ressources humaines, matérielles, financières ou informationnelles :			
e. Autres faits sur l'offre de services, notamment sur la répartition des enfants par groupe, l'organisation des transitions, la dimension éducative, etc. :			
f. Présence d'une cour attenante à l'installation :			
☒ Oui ☐ Non			
<i>Pour cet ADP, "Oui" devrait toujours être coché,</i>			

Qualité

Section à compléter par la DR.

☐ Très fort

☐ Fort

☐ Moyen

☐ Faible

Justification :

SECTION 5 : APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU PROJET

Décision sur la valeur des projets à prendre dans le cadre d'une rencontre DIR et DR.

☐	Très fort	☐	Fort	☐	Moyen	☐	Faible
Justification :							

AUTEUR DE L'ANALYSE : _____
(N'inscrire que les initiales du conseiller et du coordonnateur)

RESPONSABLE DE LA VALIDATION DE L'ANALYSE : _____ DATE : _____
(N'inscrire que les initiales gestionnaire)

Numéro de la demande	Statut
----------------------	--------

Section 1 - Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur (entreprise) :		☐ CPE ☒ Garderie
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de division	Numéro d'installation
Numéro de territoire de bureau coordonnateur	Nom du territoire de bureau coordonnateur	Municipalité visée
Sous-territoire de bureau coordonnateur		
Nombre de places demandées		
18 mois et moins	18 mois et +	Total

Recevabilité

La demande vise un territoire/sous-territoire qui était visé au moment de son dépôt et dont les besoins n'étaient pas encore pourvus.	☐ Oui ☐ Non
ATTENTION DRSC : Dans le Portail, consulter l'onglet « Profil Entreprise » pour confirmer si le demandeur a modifié ses coordonnées.	☐ Vérifications et corrections faites

Section 2 - Vérification de la conformité de la demande

2.1 Statut du demandeur conforme (personne morale ou physique – par le NEQ)	☐ Oui ☐ Non
2.2 La section « Signature du signataire » est signée par la personne autorisée dans la résolution et cette dernière est conforme.	☐ Oui ☐ Non
2.3 Renseignements fournis en français	☐ Oui ☐ Non

2.4 Si la demande vise une garderie, il n'y a pas de GNS sous permis ou de projet de GNS en cours de réalisation à cette adresse depuis l'annonce de l'appel de projets.	☐ Oui ou S. O. (la demande ne vise pas des locaux de GNS) ☐ Non (la demande vise des locaux de GNS)
2.5 La PES (PAA) est complète et à jour	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
2.6 Si la demande vise une garderie (personne morale), l'annexe 1, Déclaration des personnes liées, pour chacune des personnes physiques inscrite dans le PAA de l'onglet « Profil de l'entreprise » du Portail et, le cas échéant, les documents pertinents justifiant l'absence de participation (directe ou indirecte) à l'exploitation ou à la gestion de la garderie, doivent être joints.	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
2.7 Si la demande vise une implantation, dans le cas d'une personne morale, une copie certifiée conforme de l'acte constitutif de l'entreprise qui sera titulaire du permis doit être jointe.	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
2.8 Si la demande vise une implantation, dans le cas d'une personne physique, une copie de la déclaration d'immatriculation au registre des entreprises doit être jointe.	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
2.9 Si la demande concerne une implantation, un chèque visé ou une traite bancaire de 1830 \$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec doit être transmis au ministère de la Famille dans les délais prescrits.	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
Date de réception du chèque	
Inscrire le montant du chèque	
2.10 Si la demande vise une nouvelle installation, une preuve d'opportunité réelle est jointe	☐ Oui ou S. O. ☐ Non
2.11 Demande conforme	☐ Oui ☐ Non
Précisions sur les corrections demandées	
2.12 Date de réponse du demandeur	
2.13 Demande corrigée conforme	☐ Oui ☐ Non

Recevabilité

La demande vise un territoire/sous-territoire qui était visé au moment de son dépôt et dont les besoins n'étaient pas encore pourvus.	☐ Oui ☐ Non
---	--

Section 3 - Vérification de la conformité à la Loi et aux règlements (aucun délai pour corriger)

3.1 Respect des limites du 5-500 (pour les garderies seulement)	☐ Oui ☐ Non
3.2 Respect de la limite de 100 places par installation	☐ Oui ☐ Non
	☐ ☐
3.3 La demande ne présente aucun élément de non-conformité selon les règles de l'ADP-CONT (changement d'actionnaire, fausse déclaration, ...)	☐ Oui ☐ Non
3.4 Demande conforme à la Loi et aux règlements	☐ Oui ☐ Non
3.5 Demande de révision reçue dans les délais prescrits	☐ Oui ☐ Non
3.6 Conformité renversée (section 3)	☐ Oui ☐ Non

Section 4 - ADMISSIBILITÉ FINALE

4.1 Projet admissible (décision finale)	☐ Oui ☐ Non
4.2 Date de la décision quant à l'admissibilité	
4.3 Nom du représentant du Ministère	



V.1/24

RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE	INFORMATIONS DU DEMANDEUR-SECTION 1
Numéro de la demande	
Nom du demandeur (entreprise)	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
Numéro de division (sans tiret)	
Numéro d'installation (sans tiret)	
Numéro et nom du TBC	
Ville ou municipalité	
Nombre de places au permis, en réalisation et demandé - de 18 mois	
Nombre de places au permis, en réalisation et demandé 18 mois et +	
TOTAL de places au permis, en réalisation et demandé	0
Ratio de places enfants âgés de moins 18 mois /places total au permis	#DIV/0!
Nombre de places demandées pour enfants âgés de moins de 18 mois	
Nombre de places demandées pour enfants âgés de 18 mois et plus	



Important : Pour les garderies qui pourraient gérer plusieurs installations permettant une transition facile des enfants de l'une à l'autre, tenir compte de l'ensemble des places qui y sont offertes dans le calcul de la proportion de places pouspous.

CATÉGORIE	SECTION/ RÉFÉRENCE	DIMENSIONS ÉVALUÉES	Cote - (Échelle) Choix de réponse	Cote	Note MIN	Note MAX	COMMENTAIRES
1-Pertinence	2.2	1. Étant donné que l'équilibre entre les places destinées aux enfants âgés de moins de 18 mois et les places destinées aux enfants âgés de 18 mois et plus est une priorité pour les parents du Québec, le SGEE demande des places destinées aux enfants âgés de moins de 18 mois.	4- Le SGEE demande des places pour les enfants âgés de moins de 18 mois dans l'installation visée. 0- Le SGEE ne demande pas de places pour les enfants âgés de moins de 18 mois dans l'installation visée	0	0	4	
1-Pertinence	CEL:D16	2. Les groupes projetés au sein du SGEE permettent aux enfants d'évoluer au sein du service de garde jusqu'à l'entrée à l'école (ex. : tous les enfants âgés de moins de 18 mois pourront avoir une place dans le groupe suivant : Recherche de l'équilibre et la continuité des services pour les enfants afin de leur éviter un roulement de SGEE).	4- Si l'ensemble des places demandées sont autorisées, à terme, le SGEE offrira entre 20 % et 30 % de places pour enfants âgés de moins de 18 mois. 0- Si toute autre situation.	#DIV/0!	0	4	
1-Pertinence	IMSE	3. Le SGEE se trouve dans un secteur du TBC fortement défavorisé.	4- Rang décile 10 selon l'IMSE 3- Rang décile 9 selon l'IMSE 2- Rang décile 8 selon l'IMSE 1- Rang décile de 4, 5, 6 ou 7 selon l'IMSE 0- Rang décile de 1, 2 ou 3 selon l'IMSE		0	4	
1-Pertinence	MEOD	4. Le SGEE se trouve dans un TBC dont le déficit projeté au 31 août 2024 selon le modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en SGEE (MEOD) est élevé et dans une région administrative éloignée (RA) (Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Île-de-la-Madeleine).	6- Le SGEE se trouve en RA éloignée dans un TBC avec un déficit projeté en deçà de 90 % 5- Le SGEE se trouve dans un TBC avec un déficit projeté en deçà de 90 % qui n'est pas en RA éloignée 4- Le SGEE se trouve en RA éloignée dans un TBC avec un déficit projeté égal ou supérieur à 90 % et inférieur à 95 % 3- Le SGEE se trouve dans un TBC avec un déficit projeté égal ou supérieur à 90 % et inférieur à 95 % qui n'est pas en RA éloignée 2- Le SGEE se trouve en RA éloignée dans un TBC avec un déficit projeté égal ou supérieur à 95 % et inférieur à 100 % 1- Le SGEE se trouve dans un TBC avec un déficit projeté égal ou supérieur à 95 % et inférieur à 100 % qui n'est pas en région éloignée 0- Il n'y a pas de déficit projeté sur le TBC (taux de couverture projeté de 100 % et plus) sans égard à la RA.		0	6	
1-Pertinence	1	5. En cohérence avec la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, une priorité est donnée aux projets de CPE.	5- Le demandeur est un CPE 0- Le demandeur est une GS		0	5	
1-Pertinence	RFA	6. Le SGEE bénéficie de l'Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG).	2- Oui 0- Non		0	2	
2-Qualité	TSO colonne BH	7. Avis de la Direction des plaintes et des inspections (DPI) et de la Direction des enquêtes (DE)	20- La DPI-DE n'émet aucune réserve ou réserve importante sur le dossier du demandeur. 10- La DPI-DE émet une réserve sur le dossier du demandeur. 0- La DPI-DE émet une réserve importante sur le dossier du demandeur et le comité des réserves détermine que la réserve importante doit être considérée aux fins d'appréciation.		0	20	
2-Qualité	Le nb de places total au permis par classe d'âge	8. La composition des groupes d'enfants projetés est optimale selon les groupes d'âge.	5- Oui 0- Non		0	5	
3-Faisabilité	4.4	9. Le budget prévu est cohérent compte tenu du nombre de places demandées	Compte tenu du nombre de places demandées et de l'installation actuelle: 2- Le budget prévu est réaliste et cohérent . 1- Le budget prévu comporte certaines incohérences . 0- Le budget prévu est irréaliste .		0	2	
3-Faisabilité	TSO, colonne - info DIR	10. Le SGEE comporte actuellement la capacité aux locaux pour le nombre de places demandées et selon la classe d'âge demandée	5- Selon les informations dont dispose le Ministère, le SGEE dispose actuellement de la capacité aux locaux pour le nombre de places demandées. 3- Les informations dont dispose le Ministère sont partielles , mais présentent un potentiel de capacité qui demeure à démontrer. 0- Selon les informations dont dispose le Ministère, le SGEE ne dispose pas actuellement de la capacité aux locaux pour le nombre de places demandées, ou les informations limitées pointent vers l'absence de capacité.		0	5	

3-Faisabilité	TSO, colonne BJ - info DIR	11. De quelle nature seront les aménagements requis ?	5- Sans réaménagement , c'est-à-dire sans modification aux locaux (soit aucun travaux requis, mais avec ajout de matériel éducatif, jeux, équipement, etc.). 3- Avec réaménagement (mais sans agrandissement) et avec travaux mineurs (ajout de casiers, crochets, tables à langer, vestiaires, mobilier, fenêtres d'observations, etc.). 0- Avec réaménagement (mais sans agrandissement) et avec travaux majeurs (modifications apportées aux locaux existants, par exemple, retrait ou ajout de cloisons, fenêtres, plomberie, etc.).		0	5	
3-Faisabilité	4.3	12. Le délai de réalisation est en cohérence avec le délai de réalisation souhaité par le Ministère.	3- La date de fin de réalisation indiquée est au 31 mars 2025 ou avant . 2- La date de fin de réalisation indiquée est entre le 1er avril et le 31 août 2025 (6 mois) . 0- La date de fin de réalisation indiquée est après le 31 août 2025 .		0	3	
3-Faisabilité	TSO, colonne BK - info DIR	13. Si applicable, le projet requiert-il un réaménagement ou une modification de l'espace extérieur de jeux (ex. cour, terrasse, etc.) ?	2- Non ou non applicable 0- Oui		0	2	
3-Faisabilité	TSO, colonne BL - info DIR	14. Le SGEE dispose déjà d'une attestation d'augmentation de capacité conforme pour le nombre de places demandées ou a fourni des documents pertinents concernant les travaux à effectuer pour accueillir le nombre d'enfants indiqué dans sa demande.	5- Le SGEE dispose déjà d'une attestation d'augmentation de capacité conforme pour le nombre de places demandées. 3- Le SGEE dispose d'une attestation d'augmentation de capacité complétée, mais celle-ci soulève des doutes <u>ou</u> encore, le SGEE a soumis des documents pertinents en lien avec sa demande. 0- Le SGEE ne dispose pas d'une attestation d'augmentation de capacité conforme pour le nombre de places demandées et n'a soumis aucun document pertinent		0	5	
3-Faisabilité	4.2 (Description des travaux)	15. Est-ce que le demandeur mentionne qu'il a un architecte prêt à produire de nouveaux plans ?	1- Oui 0- Non		0	1	
3-Faisabilité	4.2 (Description des travaux)	16. Est-ce que le demandeur mentionne que son projet aura pour effet une mise aux normes à apporter à l'installation par exemple, au Code de construction du Québec, au Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, à la réglementation municipale (ex. cases de stationnement), etc. ?	1- Non 0- Oui		0	1	
3-Faisabilité	4.2 (Description des travaux)	17. Si l'installation est locataire, est-ce que le demandeur mentionne qu'il a obtenu l'autorisation du locateur pour procéder aux travaux ? (est-ce que le projet aura un impact sur le loyer, quelle est la durée restante du bail (en mois), est-ce que le bail prévoit une option de renouvellement, est-ce qu'une répartition des frais liés aux travaux requis est déjà prévue auprès du locateur, etc.) ?	1- Oui ou non applicable 0- Non		0	1	
Remplissage automatique				Facteur	Min	Max	Cote totale pondérée
Total		TOTAL PERTINENCE		1,333	0	25	#DIV/0!
Total		TOTAL QUALITÉ (incluant l'analyse DPI-DE)		1,333	0	25	0,00
Total		TOTAL FAISABILITÉ		1,333	0	25	0,00
TOTAL PONDÉRÉ de l'analyse d'appréciation (à transcrire dans le TSO)							#DIV/0!
Cote qualitative globale selon les trois critères et le tableau ci-dessus							

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Cote globale
Combinaison des cotes des trois critères sans distinction quel critère a quelle cote	Moyen	Moyen	Fort	Moyen
	Moyen	Moyen	Très fort	Fort
	Moyen	Fort	Fort	Fort
	Moyen	Fort	Très fort	Fort
	Moyen	Très fort	Très fort	Fort
	Fort	Fort	Très fort	Fort
	Fort	Très fort	Très fort	Très fort
Aussitôt qu'il y a un « Faible » dans un des trois critères				Faible
Si les trois critères ont la même cote « X »				« X »

APPEL DE PROJETS EN CONTINU LOT 11 - GRILLE D'ANALYSE

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR ET LES PLACES DEMANDÉES

Sous-section 1.1 – Le demandeur

Nom du TBC visé : ☐ V. de Québec – Arrond. Sainte-Foy-Sillery ☐ V. de Québec – Arrond. Charlesbourg ☐ Île de Mtl – CSSS Ouest-de-l’Île (A) ☐ Île de Mtl – CSSS Dorval-Lachine-LaSalle (CLSC Lachine et LaSalle) ☐ Île de Mtl – CSSS Jeanne-Mance ☐ V. de Longueuil – CLSC Longueuil-Ouest	Numéro du TBC visé : ☐ 3-10 ☐ 3-14 ☐ 6-01 ☐ 6-03 ☐ 6-14 ☐ 16-22	Nom du sous-territoire visé (le cas échéant) :	Numéro du sous-territoire visé (le cas échéant) :
Nom du demandeur (entreprise) :		☐ CPE ☐ GS	
Numéro d’entreprise du Québec (NEQ) :	Numéro de division :	Numéro d’installation :	
Type de projet : ☐ Implantation d’un CPE ou d’une GS (demande de permis) ☐ Ajout d’une nouvelle installation de CPE			

Sous-section 1.2 – Le nombre de places pour l’installation concernée par cette demande

Groupe d’âges	Places demandées	Places en réalisation (le cas échéant)	Places au permis (le cas échéant)	Total de places
Moins de 18 mois		S.O.		
18 mois et plus		S.O.		
Total		S.O.		

SECTION 2 : FAISABILITÉ

*Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.	Oui	Non	S.O.
a. La description de l’opportunité réelle est détaillée et conforme à la réglementation en vigueur.			
b. L’estimation des travaux et l’évaluation des coûts afférents aux infrastructures sont réalistes considérant le type de projet visé (le budget prévoit notamment 50 % des taxes dans le cas d’une demande de CPE).			
c. Les échéances dans le calendrier de réalisation sont cohérentes considérant le type de projet.			
d. Les revenus projetés pour la première et la deuxième année d’activités sont réalistes. Si non, précisez :			
e. Les dépenses projetées pour la première et la deuxième année d’activités sont réalistes. Si non, précisez :			
f. Le permis du service de garde a été délivré et chaque fois renouvelé sans restriction et pour 5 ans, comme prévoit la Loi. Si non, précisez le motif ou la raison : (Cette raison doit être en lien avec le critère de faisabilité, à savoir la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes.)			
g. La DR n’a fait aucune intervention spécifique auprès du service de garde au courant des trois dernières années afin de résoudre des difficultés majeures : retards répétés ou non remise de documents exigés tels que le certificat relatif à l’aire extérieure de jeu ou les preuves d’absence d’empêchements des administrateurs et actionnaires; une non-adhésion ou paiement afférent au guichet unique; non remise des rapports financiers à produire annuellement, etc. Si la DR a dû intervenir, documenter la situation et préciser si elle a pu être régularisée.			
h. Autres faits en lien avec la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et un échéancier réaliste :			
i. Autres faits en lien avec la gouvernance ou l’administration assurée par le titulaire de permis, dans l’installation concernée ou d’autres installations des mêmes actionnaires et administrateurs :			

Ce projet pourra vraisemblablement être mené à terme en moins de 24 mois

☐

Oui

☐

Non

Si non, précisez :

Faisabilité

☐ Très fort

☐ Fort

☐ Moyen

☐ Faible

Justification :

SECTION 3 : PERTINENCE

Faits en lien sur le caractère approprié du projet considérant les besoins en services de garde et les priorités de développement sur le territoire visé par le projet :

Ratio d'enfants âgés de moins de 18 mois en tenant compte des autres installations existantes le cas échéant :

Réponse à une priorité de cet ADP (TBC en déficit de places poupons) :

☐ Oui☐ Non

Réponse à des besoins de garde particuliers suivants : enfant qui présente une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujet à rencontrer des obstacles dans sa démarche d'intégration comme le prévoit l'allocation pour l'intégration en service de garde ou SGEE se trouvant dans un secteur du TBC fortement défavorisé.

☐ Oui☐ Non

Pertinence

☐ Très fort

☐ Fort

☐ Moyen

☐ Faible

Justification :

SECTION 4 : QUALITÉ

*Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.

Oui

Non

S.O.

a. La composition projetée des groupes d'enfants est optimale selon les groupes d'âge

b. Le nombre de personnes qui composent le personnel éducateur respecte les exigences telles que précisées dans le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance

c. L'avis de la Direction des plaintes et des inspections (DPI) ou la Direction des enquêtes (DE) est favorable (aucune réserve ou réserve importante n'a été émise concernant le service de garde impliqué)

Si non, y a-t-il un avis favorable de la part du comité réserve?

d. Autres faits sur la gestion des ressources humaines, matérielles, financières ou informationnelles

e. Autres faits sur l'offre de services, notamment sur la répartition des enfants par groupe, l'organisation des transitions, la dimension éducative, etc.

Qualité

☐ Très fort

☐ Fort

☐ Moyen

☐ Faible

Justification :

SECTION 5 : APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU PROJET

☐ Très fort

☐ Fort

☐ Moyen

☐ Faible

Justification :

AUTEUR DE L'ANALYSE : _____
(N'inscrire que les initiales du conseiller et du coordonnateur)

RESPONSABLE DE LA VALIDATION DE L'ANALYSE : _____ DATE : _____
(N'inscrire que les initiales gestionnaire)

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-54

Indiquer les mesures de contrôle mises en place par le Ministère afin d’assurer que les sommes allouées par le biais des crédits d’impôt correspondent à des places réellement utilisées ou indiquer les autres mesures mises en place par le Ministère pour assurer une saine gestion des fonds publics.

Réponse

Cette question relève de Revenu Québec.

Détail de la reddition de comptes exigée aux garderies non subventionnées.

Réponse

Rapport d'activités

Comme le prescrit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE), les titulaires d'un permis de garderie non subventionnée (GNS) doivent transmettre à la ministre de la Famille, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport de leurs activités pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars précédent.

Renouvellement de permis

La LSGEE et le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) précisent les exigences qui doivent être respectées pour qu'un permis soit renouvelé par le Ministère. Ces exigences s'appliquent à tous les titulaires de permis, dont les GNS.

La période de validité d'un permis est au maximum de cinq ans, mais le Ministère peut renouveler un permis pour une période plus courte si un suivi spécifique est requis. La LSGEE précise aussi les situations pouvant conduire à un refus de renouveler un permis.

Le formulaire de demande de renouvellement de permis rempli, des pièces justificatives, les documents valides demandés et le paiement des droits exigibles doivent être transmis au Ministère dans le respect du délai prescrit. Plus d'information concernant ce qui doit être transmis est disponible au lien suivant :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/administration#c293997>

Par ailleurs, le titulaire de permis doit obligatoirement utiliser la prestation électronique de services en passant par clicSÉCUR pour valider et mettre à jour le portrait de ses administrateurs et de ses actionnaires, que le titulaire de permis soit une personne morale ou une personne physique.

Système Clientèle des services de garde

Depuis la sanction de la Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance, tous les titulaires de permis de GNS doivent fournir les renseignements demandés par le Ministère par l'intermédiaire du système d'identification de la Clientèle des services de garde éducatifs (CSG).

Ces renseignements servent notamment à des fins d'identification de la clientèle, d'appréciation de la fréquentation prévue et de l'assiduité des enfants reçus ou d'administration de l'offre et de la demande de services de garde, à des fins d'études ou de recherches.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-56

Indiquer les résultats du rapport de KPMG sur les états financiers des garderies privées non subventionnées.

Réponse

Le Ministère n'a pas mandaté la firme KPMG pour les états financiers des garderies non subventionnées.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-57

Indiquer le nombre de places et le budget accordé, par type de service (CPE – installations, milieu familial, garderies à but lucratif, sans but lucratif), pour chacune des régions, au total au 31 mars 2025 et pour l’année 2024-2025 seulement. Prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l’enfance sont disponibles à l’adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Le budget accordé pour 2024-2025 est disponible à l’adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2024-2025/3-Credits_depenses_portefeuilles.pdf

Les données par région administrative ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-58

Répartition, par région et par type de service de garde, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places par projet).

Réponse

La notion de « projets enregistrés en attente » n’existe pas au Ministère.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-59

Ventilation annuelle de la somme de 456,5 M\$ annoncée dans le PQI 2018-2028 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.

Réponse

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/infrastructures-publiques/outils-documentation>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-60

Ventilation annuelle de la somme de 401,8 M\$ annoncée dans le PQI 2019-2029 pour les centres de la petite enfance et détails de la mesure.

Réponse

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 est disponible en ligne à l'adresse suivante :
<https://www.quebec.ca/gouvernement/infrastructures-publiques/outils-documentation>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-61

Ventilation annuelle de la somme de 374,8 M\$ annoncée dans le PQI 2020-2030 pour les centres de la petite enfance et fournir les détails de la mesure.

Réponse

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/infrastructures-publiques/outils-documentation>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-62

Ventilation annuelle de la somme annoncée dans le PQI 2021-2031 pour les centres de la petite enfance et détails de la mesure.

Réponse

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/infrastructures-publiques/outils-documentation>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-63

Ventilation annuelle de la somme annoncée dans le PQI 2023-2033 pour les centres de la petite enfance, et détail de la mesure.

Réponse

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 est disponible en ligne à l'adresse suivante :
<https://www.quebec.ca/gouvernement/infrastructures-publiques/outils-documentation>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-64

Ventilation annuelle de la somme annoncée dans le PQI 2024-2034 pour les centres de la petite enfance, et détail de la mesure.

Réponse

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 est disponible en ligne à l'adresse suivante :
<https://www.quebec.ca/gouvernement/infrastructures-publiques/outils-documentation>

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-65

Indiquer le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2025-2026.

Réponse

Le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2025-2026 est de 17,5 M\$.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-66

Pour les cinq dernières années, dépenses prévues et réalisées pour le maintien d’actifs, la prise en charge du DMA, le remplacement et la bonification du parc.

Réponse

En 2024-2025, les investissements probables pour le maintien des actifs sont de 12,6 M\$.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-67

Ventiler l’attribution des sommes reçues par le gouvernement fédéral :

- a) sommes destinées à combattre la pandémie de COVID-19;
- b) sommes accordées selon l’accord bilatéral sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Réponse

a) Somme destinée à combattre la pandémie de COVID-19

Le gouvernement fédéral n’a attribué aucune somme au ministère de la Famille en 2024-2025 visant à combattre la pandémie de COVID-19.

b) Sommes accordées selon l’accord bilatéral sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants

Sommes reçues en provenance du gouvernement fédéral :

Accord de mise en œuvre de l’entente asymétrique du 10 mars 2017 – Volet concernant l’apprentissage et la garde des jeunes enfants (Accord de 2017).

Dans le cadre de cet Accord, le Québec s’attend à recevoir près de 1,2 milliard de dollars de 2017-2018 à 2027-2028. La contribution annuelle attribuée au Québec variera en fonction des projections démographiques. Le renouvellement de l’Accord, signé en septembre 2022, couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025. En 2024, cet accord a été renouvelé pour 2025-2026.

Année financière	Contribution reçue
2024-2025	120 407 613 \$

Accord asymétrique 2021 à 2026 concernant le volet pancanadien pour l’apprentissage et la garde des jeunes enfants (Accord de 2021).

Dans le cadre de cet Accord, le Québec s’attend à recevoir près de 6 milliards de dollars de 2021-2022 à 2025-2026. La contribution annuelle allouée au Québec variera en fonction des projections démographiques.

Année financière	Contribution reçue
2024-2025	1 437 083 845 \$

Le Québec et le gouvernement fédéral ont conclu un accord de modification à l’Accord de 2021 pour y inclure les sommes du Fonds d’infrastructure pour l’apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Année financière	Contribution reçue
2024-2025	29 434 846 \$

Le financement de cet Accord s’ajoute aux contributions versées par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et de l’Accord de 2017.

Comme le Québec finance son propre réseau de services de garde éducatifs à l’enfance depuis 1997, les sommes reçues du gouvernement fédéral sont versées directement au Fonds consolidé. Elles sont ensuite attribuées par le ministère des Finances à même les crédits budgétaires du ministère de la Famille, pour financer les priorités en matière de services directs aux familles. Il n’est donc pas possible de distinguer l’utilisation des sommes reçues du gouvernement fédéral par rapport aux sommes prises à même le Fonds consolidé.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-67

Enfin, la nature asymétrique de ces accords (2017 et 2021) permet au Québec, qui est maître d'œuvre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants sur son territoire, de financer ses propres priorités en matière de services directs aux familles. De ce fait, il n'a pas à mettre en place de nouveaux programmes ni à rendre de comptes au fédéral, contrairement aux autres provinces et territoires qui ont adhéré au Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Sommes reçues en provenance d'un autre gouvernement :

Aucune somme n'a été reçue d'un autre gouvernement en 2024-2025.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-68

Pour l'année 2024-2025, indiquer les sommes versées pour combattre la pandémie par type de service de garde. Ventiler par mesure (contribution parentale, aide au fonctionnement, matériel (ex. : masques, visières, etc.).

Réponse

Aucune somme n'a été versée aux services de garde pour combattre la pandémie en 2024-2025.

Les équipements de protection individuelle ont été distribués aux services de garde jusqu'au 1^{er} juin 2022.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-69

Indiquer les sommes dévolues à la gestion et à la distribution du matériel de protection individuelle.

Réponse

Il n’y a eu aucun frais pour l’année 2024-2025.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-70

Indiquer les sommes dévolues à l’achat de masques de procédure de type MC9501.

Réponse

Il n’y a eu aucune dépense pour l’achat de masque de procédure de type MC9501.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-71

Indiquer les sommes dévolues à l’achat de masques de procédure SNN200642.

Réponse

Il n’y a eu aucune dépense.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-72

Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2024-2025 et la liste des dépenses abolies en conséquence (application du cran d’arrêt).

Réponse

Il n’y a aucune situation où le principe du cran d’arrêt a dû être appliqué en 2024-2025.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-73

Ventilation de la compression appliquée aux CPE pour 2024-2025.

Prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Il n’y a eu aucune compression appliquée aux CPE en 2024-2025.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-74

Copie de l’entente et ventilation des compressions s’appliquant aux garderies privées subventionnées pour 2024-2025, et prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Il n’y a eu aucune compression appliquée aux garderies subventionnées en 2024-2025.

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-75

Indiquer de quelle façon le Ministère s'assure du respect des exigences légales et réglementaires relatives à la qualité, notamment le ratio de personnel qualifié et la mise en œuvre du programme éducatif pour la garde non subventionnée.

Réponse

Le Ministère dispose de divers moyens et leviers pour assurer la conformité des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) à leurs obligations légales et réglementaires. Il agit principalement à travers le processus relatif à la délivrance et au renouvellement d'un permis de centre de la petite enfance (CPE) et de garderie, dont la vérification de la conformité du programme éducatif par exemple. Pour les vérifications en milieu familial, ce sont les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) qui sont mandatés par le Ministère pour assurer le respect des normes par les responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE).

Le Ministère effectue également des inspections et des enquêtes qui peuvent mener à des sanctions administratives ou pénales si des éléments ne sont pas conformes ou agir sur la subvention ou sur le permis.

Inspections

- Afin d'assurer le respect des dispositions de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE) et de ses règlements par les prestataires de SGEE, dans un souci de prévention et d'amélioration continue de la qualité, le Ministère procède notamment chez les titulaires de permis à des inspections :
 - Dans les six mois suivant la délivrance du premier permis du CPE ou de la garderie et à l'occasion du renouvellement du permis (inspections complètes).
 - Dans le cadre des installations temporaires, afin de s'assurer que les installations sont conformes, à peu de choses près, aux normes des installations permanentes.
 - Dans le cadre du traitement d'une plainte adressée au Ministère ou pour une vérification ponctuelle (inspections partielles).
- Le Ministère mène des inspections auprès des BC visant à s'assurer que ces derniers remplissent les fonctions liées à leur mandat, soit la coordination, dans un territoire délimité, des services de garde offerts par les RSGE qu'il a reconnues et la vérification de l'application des normes établies par LSGEE et le Règlement sur les SGEE (RSGEE).
- La Politique d'inspection des prestataires de services de garde reconnus et des BC a été mise à jour en février 2024 et le Guide à l'intention des personnes non reconnues qui fournissent des services de garde en milieu familial a été mis à jour en novembre 2024. La politique et le guide encadrent la pratique des inspections du Ministère. Ils sont diffusés dans le site Internet du Ministère :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/Guide-PNR-SGEE.pdf

Plaintes

- Dans le but d'accroître la satisfaction de la population, le Ministère s'est doté d'une politique de traitement des plaintes lui permettant de les traiter avec célérité et en toute objectivité. Pour plus d'informations :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/famille/plaintes/plaintes-commentaires>

Pénalités

- Le Ministère intervient auprès des prestataires de SGEE qui ne se conforment pas aux dispositions législatives et réglementaires, notamment par l'envoi d'avis de non-conformité. Si celle-ci persiste, il peut également imposer des sanctions administratives ou entreprendre des procédures visant une sanction pénale.

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-75

- Le Ministère informe le prestataire de services de garde des mécanismes à implanter pour éviter que la situation ne se reproduise. Il met à sa disposition des outils qui l'aident à mieux comprendre ses obligations.

Enquêtes

- Les situations graves, d'urgence ou récurrentes, exigent que les interventions soient adaptées en fonction du risque qu'elles représentent pour les enfants. Indépendamment des inspections, le Ministère peut donc aussi mener des enquêtes.

Évaluation de la qualité éducative

- Le Ministère a mis en place un processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative. La LSGEE prévoit notamment que :
- Tous les prestataires de SGEE doivent participer au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative, sur demande et selon les modalités et outils prévus par le Ministère. Pour plus d'informations :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/responsabilites/qualite-educative>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-76

Montant reçu dans le cadre des transferts fédéraux pour le programme national de garderie, pour les trois dernières années. Ventilation de l'utilisation des sommes.

Réponse

Pour 2024-2025, la somme transférée du gouvernement fédéral est de 1 437 083 845 \$.

Comme le Québec finance son propre réseau de services de garde éducatifs à l'enfance depuis 1997, les sommes reçues sont versées directement au Fonds consolidé. Elles sont ensuite attribuées par le ministère des Finances à même les crédits budgétaires du ministère de la Famille, pour financer les priorités en matière de services directs aux familles. Il n'est donc pas possible de distinguer l'utilisation des sommes reçues du gouvernement fédéral par rapport aux sommes prises à même le Fonds consolidé.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-77

Budget réservé aux comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance et nombre de rencontres tenues jusqu'à présent.

Réponse

Le 12 avril 2022, l'Assemblée nationale a sanctionné le projet de loi n° 1 modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement (RLRQ, S-4.1.1) (ci-après « la Loi »), entraînant ainsi des modifications qui permettent d'accélérer le développement de places en installation et d'augmenter l'agilité du réseau pour mieux répondre aux besoins de garde des parents.

https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/Lois_Annuelles/fr/2022/2022C9F.PDF

Les nouvelles dispositions de la Loi apportent, entre autres, des transformations au sein des comités consultatifs sur l'offre de services éducatifs à l'enfance (CCO) qui deviennent les comités consultatifs régionaux (CCR), dont les membres offrent leur expertise au Ministère dans les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) de leurs régions respectives.

Budget associé aux rencontres

Aucun budget n'est spécifiquement dédié à l'organisation des rencontres avec les CCR. Toutefois, le Ministère peut rembourser les frais liés aux repas, aux déplacements et à l'hébergement, si applicables et justifiés. En 2024-2025, toutes les rencontres se sont tenues en vidéoconférence. Conséquemment, aucun remboursement de frais n'a été demandé ni autorisé.

Toutefois, si les CCR le souhaitent et afin de mener à bien leur mandat, leurs membres peuvent se rencontrer de leur propre initiative aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-78

Frais remboursés aux comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, pour chacune des cinq dernières années.

Réponse

Le 12 avril 2022, l'Assemblée nationale a sanctionné le projet de loi n°1 modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement (RLRQ, S-4.1.1) (ci-après « la Loi »), entraînant ainsi des modifications qui permettent d'accélérer le développement de places en installation et d'augmenter l'agilité du réseau pour mieux répondre aux besoins de garde des parents.

https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/Lois_Annuelles/fr/2022/2022C9F.PDF

Les nouvelles dispositions de la Loi apportent, entre autres, des transformations au sein des comités consultatifs sur l'offre de services éducatifs à l'enfance (CCO) qui deviennent les comités consultatifs régionaux (CCR), dont les membres offrent leur expertise au Ministère dans les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) de leurs régions respectives.

Budget associé aux rencontres

Aucun budget n'est spécifiquement dédié à l'organisation des rencontres avec les CCR. Toutefois, le Ministère peut rembourser les frais liés aux repas, aux déplacements et à l'hébergement, si applicables et justifiés. En 2024-2025, toutes les rencontres se sont tenues en vidéoconférence. Conséquemment, aucun remboursement de frais n'a été demandé ni autorisé.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-79

Coût moyen par enfant du crédit d’impôt pour frais de garde pour les trois dernières années.
Prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question relève du ministère des Finances.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-80

Nombre de prestataires du crédit d’impôt pour frais de garde pour les trois dernières années.
Prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question relève du ministère des Finances.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-81

Dépenses du ministère pour identifier les enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent aucun service éducatif, pour les trois dernières années.

Prévisions pour 2025-2026.

Réponse

En 2024-2025, le Ministère n'a pas dépensé de sommes à cette fin.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-82

Nombre de tests de plomb dans les services de garde éducatifs, pour les trois dernières années.

Ventiler par région et par type de service.

Réponse

Nombre de services de garde ayant effectué les tests de plomb par région*				
Région administrative	RSGE	CPE	GS	GNS
1. Bas-Saint-Laurent	335	48	2	2
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	455	57	14	17
3. Capitale-Nationale	719	146	67	88
4. Mauricie	292	61	6	10
5. Estrie	672	108	20	20
6. Montréal	1 490	341	290	306
7. Outaouais	448	82	36	31
8. Abitibi-Témiscamingue	234	38	2	0
9. Côte-Nord	109	31	0	0
10. Nord-du-Québec	6	5	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	124	21	0	0
12. Chaudière-Appalaches	717	102	24	26
13. Laval	410	58	58	74
14. Lanaudière	743	81	53	38
15. Laurentides	763	94	51	63
16. Montérégie	1 552	251	148	127
17. Centre-Du-Québec	356	62	20	6
Ensemble des régions	9 425	1 585	791	808
* En opération au 31 janvier 2025.				

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-83

Indiquer le nombre d’enfants ayant bénéficié de la Mesure exceptionnelle de soutien à l’intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d’importants besoins en 2024-2025 :

a) par région;

b) par type de service de garde.

Réponse

Les données demandées se retrouvent dans l’annexe 5 « Annexe-Données-MES ».

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-84

Pour les années 2023-2024 et 2024-2025 indiquer :

- a) le montant versé dans le cadre de la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins;
- b) le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.

Réponse

Le montant versé au 31 janvier 2025 est de 33,8 M\$.

Les données ventilées par région se retrouvent dans l'annexe 5 « Annexe-Données-MES ».

Veillez noter que, pour la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration en service de garde (MES), les données sur la clientèle couvrent la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 janvier 2025 (année MES débutant en septembre) alors que les données financières couvrent la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-85

Indiquer le nombre d’enfants issus d’un milieu défavorisé dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 :

a) par région;

b) par type de service de garde.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de l’exercice financier 2023-2024.

Nombre d'enfants ECP * en 2023-2024			
Région administrative	Bureau coordonnateur (BC)	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)
1. Bas-Saint-Laurent	11	50	N. D. ¹
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	19	113	13
3. Capitale-Nationale	46	230	32
4. Mauricie	43	230	N. D. ¹
5. Estrie	61	302	49
6. Montréal	318	769	707
7. Outaouais	56	215	113
8. Abitibi-Témiscamingue	11	33	N. D. ¹
9. Côte-Nord	6	46	N. D. ¹
10. Nord-du-Québec	N. D. ¹	N. D. ¹	N. D. ¹
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D. ¹	18	N. D. ¹
12. Chaudière-Appalaches	38	130	12
13. Laval	84	94	75
14. Lanaudière	77	169	58
15. Laurentides	75	108	56
16. Montérégie	149	462	119
17. Centre-du-Québec	46	97	19
Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.			
* Enfants dont les parents sont exemptés de la contribution réduite (ECP).			
¹ En raison des petits nombres, ces données ne sont pas fournies, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels.			

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-86

Indiquer le total des jours d’occupation pour les enfants issus d’un milieu défavorisé dans les services de garde, en 2023-2024 et en 2024-2025, et fournir les prévisions pour 2025-2026 :

a) par région;

b) par type de service de garde.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de l’exercice financier 2023-2024.

Jours d’occupation de l’exemption de la contribution réduite 2023-2024				
Région administrative	Bureau coordonnateur (BC)	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Total
1. Bas-Saint-Laurent	1 776	9 503	0	11 279
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 433	24 188	3 065	30 686
3. Capitale-Nationale	9 095	52 186	5 448	66 729
4. Mauricie	8 399	65 383	871	74 653
5. Estrie	11 731	69 015	10 093	90 839
6. Montréal	82 062	188 844	177 415	448 320
7. Outaouais	11 798	50 854	27 302	89 954
8. Abitibi-Témiscamingue	1 868	7 838	0	9 706
9. Côte-Nord	1 177	10 766	0	11 943
10. Nord-du-Québec	0	755	0	755
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	566	4 774	0	5 340
12. Chaudière-Appalaches	7 092	24 524	2 176	33 792
13. Laval	18 877	20 166	19 869	58 912
14. Lanaudière	17 710	37 642	12 534	67 886
15. Laurentides	15 723	25 225	11 298	52 246
16. Montérégie	31 501	106 419	25 980	163 900
17. Centre-du-Québec	8 997	22 781	4 236	36 014
Ensemble des régions	231 803	720 862	300 286	1 252 950
Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.				
En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.				

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-87

Pour les années 2023-2024 et 2024-2025, indiquer :

- a) le montant des subventions accordées pour les enfants issus d’un milieu défavorisé, par région et par type de service de garde;
- b) le nombre total de demandes reçues, par région, et le nombre de demandes retenues.

Réponse

Le titulaire de permis n’est pas tenu de faire une demande pour avoir droit à l’Allocation pour une installation recevant des enfants issus d’un milieu défavorisé (Allocation). L’Allocation est accordée pour les installations dont la proportion de jours d’occupation des enfants dont les parents sont admissibles à l’exemption du paiement de la contribution réduite (ECP) est d’au moins 8 %.

Les plus récentes données disponibles sont celles de l’exercice financier 2023-2024.

Montant de l’allocation pour une installation recevant des enfants issus d’un milieu défavorisé pour l’année 2023-2024				
Région administrative	Centre de la petite enfance		Garderie subventionnée	
	Nombre	Subvention (\$)	Nombre	Subvention (\$)
1. Bas-Saint-Laurent	N. D.	N. D.	0	0
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	387 055	0	0
3. Capitale-Nationale	19	1 237 608	0	0
4. Mauricie	28	1 719 370	0	0
5. Estrie	23	1 175 150	N. D.	N. D.
6. Montréal	51	3 086 639	54	2 586 661
7. Outaouais	11	875 730	6	494 532
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.	0	0
9. Côte-Nord	N. D.	N. D.	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	N. D.	0	0
12. Chaudière-Appalaches	N. D.	N. D.	0	0
13. Laval	N. D.	N. D.	6	229 898
14. Lanaudière	11	582 930	N. D.	N. D.
15. Laurentides	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
16. Montérégie	22	1 248 873	6	293 519
17. Centre-du-Québec	7	276 933	0	0
Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.				
N. D. : Le nombre d’enfants ne peut être divulgué en raison du petit nombre par région (Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).				

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-88

Dans le cadre du programme « Agir tôt », pour les années 2023-2024 et 2024-2025, indiquer :

- a) le nombre d’enfants suivis (total et ventilé par région);
- b) les régions où est déployé le programme;
- c) quels sont les services impliqués (totaux et ventilés par région).

Réponse

Cette question relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-89

Indiquer la répartition, par région, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places, par projet), par type de services de garde, en 2024-2025.

Réponse

La notion de « projets enregistrés en attente » n’existe pas au Ministère.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-90

Indiquer quand les cartes du développement des places seront mises à jour pour l'année 2025-2026.

Réponse

Ces cartes sont réalisées à partir du Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance (Modèle d'estimation), dont les productions sont mensuelles.

Le tableau de bord du Modèle d'estimation est disponible dans le site Internet du Ministère ainsi que les cartes de taux de couverture actuel et projeté : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/estimations-statistiques/Pages/index.aspx>.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-91

Concernant l'attribution des 30 000 places, indiquer le détail du suivi des projets (par exemple en comité, au Ministère) et la liste des gens en charge du suivi.

Réponse

Le suivi de la création de places se fait principalement à l'aide de l'information transmise par les demandeurs au Ministère. Il est effectué à partir d'une liste globale qui regroupe les projets en développement issus de tous les appels de projets (liste des projets en réalisation). Cette liste est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Une mise à jour de la liste est effectuée mensuellement et rendue disponible à la même adresse.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-92

Pour l'année 2024-2025, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer à atteindre au 31 mars 2025 :

- a) par mois;
- b) par région;
- c) par territoire de BC;
- d) par type de service de garde;
- e) par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- f) au total.

Réponse

Selon le Plan stratégique 2023-2027, la cible pour l'année 2024-2025 est de compléter le réseau des services de garde éducatif à l'enfance (SGEE) à plus de 99 %.

Le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère est disponible à l'adresse suivante :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/plan-strategique/plan-strategique-2023-2027.pdf>

Les statistiques sur le réseau des SGEE sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-93

Pour l'année 2025-2026, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer pour atteindre la cible des 15 000 nouvelles places annoncées en novembre 2012 :

- a) par mois;
- b) par région;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Selon le Plan stratégique 2023-2027, la cible pour l'année 2024-2025 est de compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) à plus de 99 %.

Le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère est disponible à l'adresse suivante :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/plan-strategique/plan-strategique-2023-2027.pdf>

Les statistiques sur le réseau des SGEE sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-94

Indiquez, pour l'appel de projets lancé en octobre 2011 :

- a) la liste des projets retenus par région et par type de service de garde;
- b) le nombre de places pour chacun des projets;
- c) le nombre de places à être développées;
- d) le nombre de places développées au 31 mars 2025;
- e) le nombre de places récupérées au 31 mars 2025;
- f) le nombre de places réaffectées au 31 mars 2025;
- g) les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, incluant les projets de service de garde en cours de réalisation et mis sous permis, sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-95

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2013 :

- a) la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- b) le nombre de places pour chacun de ces projets;
- c) le nombre de places à être développées;
- d) le nombre de places développées au 31 mars 2025;
- e) le nombre de places récupérées au 31 mars 2025;
- f) le nombre de places réaffectées au 31 mars 2025;
- g) les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, incluant les projets de service de garde en cours de réalisation et mis sous permis, sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-96

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2018 :

- a) la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- b) le nombre de places pour chacun de ces projets;
- c) le nombre de places à être développées;
- d) le nombre de places développées au 31 mars 2025;
- e) le nombre de places récupérées au 31 mars 2025;
- f) le nombre de places réaffectées au 31 mars 2025;
- g) les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, incluant les projets de service de garde en cours de réalisation et mis sous permis, sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-97

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2020 :

- a) la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- b) le nombre de places pour chacun de ces projets;
- c) le nombre de places à être développées;
- d) le nombre de places développées au 31 mars 2025;
- e) le nombre de places récupérées au 31 mars 2025;
- f) le nombre de places réaffectées au 31 mars 2025;
- g) les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, incluant les projets de service de garde en cours de réalisation et mis sous permis, sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-98

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2021 :

- a) la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- b) le nombre de places pour chacun de ces projets;
- c) le nombre de places à être développées;
- d) le nombre de places développées au 31 mars 2025;
- e) le nombre de places récupérées au 31 mars 2025;
- f) le nombre de places réaffectées au 31 mars 2025;
- g) les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, incluant les projets de service de garde en cours de réalisation et mis sous permis, sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-99

Pour les trois dernières années, la liste détaillée des projets retenus, dont les lettres d’engagement qui ont été reportées, incluant la date du report.

Réponse

Cette question n’est pas pertinente à l’étude des crédits 2025-2025, considérant que l’appel de projets visé remonte à 2013. Telle que posée, la question porte sur un exercice de replanification des projets retenus dans le cadre de l’appel de projets 2013.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-100

Indiquer, pour l'appel de projets pilotes de conversion :

- a) combien de dossiers ont été déposés;
- b) combien de dossiers ont été retenus;
- c) la liste des projets retenus, par région et par territoire de BC;
- d) le nombre de places pour chacun des projets.

Réponse

Deux projets pilotes ont été lancés pour la conversion de places non subventionnées en places subventionnées: le premier, en 2020, visait la conversion de 3 500 places en garderies subventionnées; le second, en même temps que l'exercice de conversion 2023, visait la conversion de 200 places en centre de la petite enfance.

Le 25 janvier 2023, le Ministère a publié un bilan du premier projet pilote qui est disponible sur le site Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Il peut être consulté à partir de la page suivante :

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4619711>

Le second projet pilote visant spécifiquement la conversion de 200 places en garderies non subventionnées en places en centres de la petite enfance a été lancé le 15 juin 2023.

La liste des projets autorisés dans le cadre du projet pilote de conversion de garderies non subventionnées en centres de la petite enfance est disponible à l'adresse suivante :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Developpement-places/projets-retenus-conversion-GNS-CPE-2024.pdf>.

Cinq garderies, cumulant 251 places, ont été autorisées. La garderie LE GRAIN MAGIQUE INC. s'est désistée, donc à terme 203 places seront converties.

Depuis le lancement du Grand chantier pour les familles, au 31 janvier 2025, 9 126 places non subventionnées ont été converties en places subventionnées.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-101

Indiquer quels sont les critères d'admissibilité et d'évaluation du projet pilote de conversion.

Réponse

Le 25 janvier 2023, le Ministère a publié un bilan de l'exercice, disponible à l'adresse suivante :

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4619711>

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-102

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur qualifié pour 2024-2025 dans les CPE.

Fournir les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l’annexe 1 - Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-103

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur non qualifié pour 2024-2025 dans les CPE.

Fournir les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l’annexe 1 - Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-104

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur qualifié pour 2024-2025 dans les garderies subventionnées.

Fournir les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l’annexe 1 - Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-105

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur non qualifié pour 2024-2025 dans les garderies subventionnées.

Fournir les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l’annexe 1 – Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l’enfance.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-106

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur qualifié pour 2024-2025 dans les garderies non subventionnées.

Fournir les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans les annexes 1 - Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) et 2 - Données sur la proportion de personnel éducateur qualifié.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-107

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur non qualifié pour 2024-2025 dans les garderies non subventionnées.

Fournir les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans les annexes 1 - Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) et 2 - Données sur la proportion de personnel éducateur qualifié.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-108

Pour les trois dernières années, indiquer le taux de qualification des éducatrices :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 2 – Données sur la proportion de personnel éducateur qualifié.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-109

Pour les trois dernières années, indiquer les sommes récupérées par le barème du seuil de performance (atteinte du taux de qualification).

Réponse

Le tableau suivant présente les sommes récupérées en raison de l’application du facteur d’ajustement pour la qualification.

Sommes récupérées par le barème du seuil de performance en 2024-2025			
Région administrative	Centre de la petite enfance (\$)	Garderie subventionnée (\$)	Total (\$)
1. Bas-Saint-Laurent	-	22 853	22 853
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	13 606	13 606
3. Capitale-Nationale	-	158 598	158 598
4. Mauricie	-	-	-
5. Estrie	419	9 397	9 816
6. Montréal	-	104 362	104 362
7. Outaouais	3 771	35 652	39 423
8. Abitibi-Témiscamingue	-	3 275	3 275
9. Côte-Nord	19 104	-	19 104
10. Nord-du-Québec	-	-	-
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-
12. Chaudière-Appalaches	-	11 010	11 010
13. Laval	-	11 294	11 294
14. Lanaudière	-	22 155	22 155
15. Laurentides	6 519	49 035	55 554
16. Montérégie	-	152 640	152 640
17. Centre-du-Québec	-	31 843	31 843
Note : En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total.			

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-110

Indiquer le nombre de demandes de dérogation pour les heures de service (bris de services) :

- a) par région;
- b) par type de service de garde.

Réponse

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, le Ministère n’a émis aucune dérogation aux heures de services pour pallier une potentielle rupture de services.

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-111

Indiquer le salaire moyen versé au cours des cinq dernières années pour chacun des postes suivants et pour chaque type de service de garde (garderie, CPE et bureau coordonnateur) :

- a) personnel éducateur formé;
- b) personnel éducateur non formé;
- c) commis-comptable;
- d) secrétaire-comptable;
- e) secrétaire;
- f) cuisinier et responsable de l'alimentation;
- g) préposé à l'entretien ménager;
- h) conseiller pédagogique;
- i) gestionnaire de niveau 1;
- j) gestionnaire de niveau 2;
- k) gestionnaire de niveau 3;
- l) aide-éducatrice;
- m) agent de soutien pédagogique;
- n) agent de conformité.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

Le Ministère ne détient pas ces informations pour les garderies non subventionnées.

De plus, les échelles salariales en vigueur pour le personnel salarié sont disponibles dans le site Internet du Ministère :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/RH/taux-et-echelles-de-salaires-personnes-salariees.pdf

Les échelles salariales en vigueur pour le personnel d'encadrement sont disponibles dans le site Internet du Ministère :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/gestion-rh>

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-112

Indiquer le nombre de conseillers à la famille, par région administrative, pour 2024-2025.

Réponse

Le tableau suivant présente le nombre de conseillers aux services de garde éducatifs à l’enfance, de conseillers au développement des services à la famille et de conseillers régionaux au développement du réseau pour 2024-2025 au 31 janvier 2025. Précisons que toutes les régions administratives sont desservies, peu importe la région du port d’attache du conseiller ou de la conseillère.

Région administrative	Nb de conseillers
1. Bas-Saint-Laurent	0
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	4
3. Capitale-Nationale	10
4. Mauricie	2
5. Estrie	2
6. Montréal	16
7. Outaouais	0
8. Abitibi-Témiscamingue	0
9. Côte-Nord	0
10. Nord-du-Québec	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0
12. Chaudière-Appalaches	1
13. Laval	12
14. Lanaudière	0
15. Laurentides	2
16. Montérégie	10
17. Centre-du-Québec	1

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-113

Indiquer le nombre de responsables de services de garde ayant déposé des plaintes en 2024-2025 :

- a) À la Commission des normes du travail
 - i. Valeur totale des réclamations
- b) À la Commission de l'équité salariale
 - i. Valeur totale des réclamations
- c) À la CSST
 - i. Valeur totale des réclamations
- d) À l'assurance-emploi
 - i. Valeur totale des réclamations

Réponse

Cette question relève du ministère du Travail.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-114

Dépenses pour la promotion des métiers de la petite enfance, pour les trois dernières années, et prévisions pour 2025-2026.

Réponse

En 2024-2025 (au 31 janvier 2025), une somme de 618 964 \$ a été engagée pour la valorisation et la promotion du métier d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance et du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et pour la promotion des formations à grande échelle.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-115

Indiquer les résultats de l'évaluation de la qualité pour l'année 2024-2025:

- a) moyenne nationale;
- b) par région;
- c) par territoire de BC;
- d) par type de service de garde.

Réponse

Les résultats complets pour l'année 2024-2025 ne sont pas encore disponibles. Ils seront disponibles lors de la publication du Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Ministère.

Les résultats pour l'année 2023-2024 se trouvent aux pages 17 et 18 du Rapport annuel de gestion 2023-2024 disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MFA-RAG_2023-2024.pdf

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-116

Ventiler, selon le seuil minimal de qualité fixé à 60 %, pour l'année 2024-2025 et par type de service de garde, les résultats de l'évaluation de qualité :

- a) au-dessus du seuil minimal de 60 %;
- b) sous le seuil minimal de 60 %.

Réponse

Les résultats complets pour l'année 2024-2025 ne sont pas encore disponibles. Ils seront disponibles lors de la publication du Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Ministère.

Les résultats pour l'année 2023-2024 se trouvent aux pages 17 et 18 du Rapport annuel de gestion 2023-2024 disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MFA-RAG_2023-2024.pdf

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-117

Le nombre de plaintes concernant des enjeux de santé et de sécurité des enfants pour les milieux familiaux, les garderies privées non subventionnées, les garderies privées subventionnées et les CPE.

Réponse

Définition des termes utilisés :

Plainte : Chaque contact d’un plaignant avec le bureau des plaintes de la Direction des plaintes et des inspections pour énoncer un ou plusieurs sujets d’insatisfaction. Une plainte peut comporter plusieurs objets de plainte.

Objet de plainte : Chacun des sujets d’insatisfaction énoncés par un plaignant lors de la création de son dossier de plainte.

En 2024-2025 (du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025), 2 060 objets de plaintes ont été reçus à l’égard des services de garde éducatifs à l’enfance concernant des enjeux de santé et de sécurité des enfants. Cela comprend les plaintes retenues et traitées par le Ministère, les plaintes référées vers d’autres ministères et organismes et les plaintes refusées.

Les statistiques incluent également le nombre de signalements signifiés au Ministère. À noter que la décision de retenir ou non un signalement relève de la Direction de la protection de la jeunesse après analyse du dossier.

Les plaintes à l’égard des personnes responsables d’un service de garde éducatif en milieu familial sont traitées par les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

Abréviations utilisées

CPE	Centre de la petite enfance
BC/MF	Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial/Milieu familial
GS	Garderie subventionnée
GNS	Garderie non subventionnée
Plaintes refusées	Plaintes impossibles à traiter ou non recevables
Plaintes référées	Plaintes référées à d'autres ministères et organismes, puisqu'elles ne constituent pas un manquement potentiel à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ou à ses règlements.

Objets de plainte reçus liés à la santé et à la sécurité	Catégorie objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Grand total
				GS	GNS	Total	
	Personne en relation avec un service de garde	271	0	423	287	710	981
	Santé et sécurité des enfants	144	0	410	281	691	835
	Total des plaintes	415	0	833	568	1 401	1 816
	Total des signalements	65	90	57	32	89	244
	Total des plaintes et des signalements	480	90	890	600	1 490	2 060

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-118

Liste de tous les documents, rapports, états de situation, procès-verbaux ou travaux et de toutes les notes ou analyses portant sur la mise en place d’une politique de conciliation travail-famille (CTF).

Réponse

Cette question n’est pas pertinente à l’étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-119

Dresser un état de situation, incluant une ventilation des sommes octroyées en 2024-2025, par municipalité, ainsi que les prévisions pour 2025-2026, concernant le développement d'une politique familiale au sein des municipalités.

Réponse

Un nouveau Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme) d'une durée de trois ans a été adopté en 2023-2024. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- convaincre les petites municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC), particulièrement les moins vitalisées, de se prévaloir du Programme pour élaborer une première politique familiale municipale (PFM) et son plan d'action (volet 1);
- offrir un soutien financier à la mise en œuvre de mesures ou projets issus du plan d'action de la PFM d'une municipalité (nouveau - volet 2).

En 2024-2025, trois municipalités ont reçu un soutien financier dans le cadre du volet 1 du Programme. Chacune de ces municipalités bénéficie également de 15 heures de soutien technique offert par l'organisme Espace MUNI. Dans le cadre du volet 2, ce sont 24 municipalités qui ont reçu un soutien financier.

La liste des municipalités soutenues financièrement en 2024-2025 est disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/PFM-projets-retenus_2024.pdf

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-120

Dresser un état de situation des haltes-garderies communautaires en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2024-2025, celles prévues pour 2025-2026 et le déploiement de ces sommes.

Réponse

Au 31 janvier 2025, dans le cadre des volets 1 et 2 du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires (HGC), le Ministère a soutenu les activités de HGC :

- de 272 organismes communautaires (OC), à la hauteur de 12 M\$ (volet 1);
 - Toutefois, 273 organismes se sont vu octroyer une subvention en 2024-2025, dont la Maison de la Famille de Trois-Rivières (51 450 \$), en Mauricie, qui a été soutenue financièrement jusqu'à la cessation de ses activités de HGC, le 2 mai 2024.
- de 29 OC, à la hauteur de 1,3 M\$ (volet 2 – Soutien ponctuel pour les activités de HGC à horaires atypiques [Soutien ponctuel]);
- de 44 OC, à la hauteur de 1,5 M\$ (volet 2 – Projet pilote pour favoriser la participation d'enfants ayant des besoins spécifiques aux activités de HGC [Projet pilote]).

L'aide financière accordée dans le cadre du volet 1, pour soutenir les activités régulières de HGC, varie de 20 580 \$ à 51 450 \$ par organisme. Celle-ci est établie en fonction du nombre d'heures annuel d'offre d'activités de HGC.

Dans le cadre du volet 2 - Soutien ponctuel pour les activités de HGC à horaires atypiques, l'appui financier accordé aux OC est ponctuel et non récurrent, et est déterminé en fonction du nombre d'heures annuel d'offre d'activités de HGC à horaires atypiques. Le montant maximal pouvant être accordé est de 50 000 \$ annuellement.

En ce qui concerne le Projet pilote pour favoriser la participation d'enfants ayant des besoins spécifiques aux activités de HGC (volet 2), l'appui financier accordé aux OC est non récurrent et peut atteindre un montant maximal de 50 000 \$ par année. Il vise à soutenir financièrement, en 2023-2024 et en 2024-2025, l'expérimentation de différentes stratégies favorisant cette participation et à en évaluer les retombées.

En 2023-2024 et 2024-2025, le Programme de soutien aux activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires et les établissements d'enseignement œuvrant en francisation auprès des personnes immigrantes a permis de financer 11 projets pour un total de 330 000 \$. Dans le cadre du programme, le soutien financier non récurrent maximal est de 30 000 \$ par organisme.

Le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie en milieux d'enseignement (HGE) dispose d'un budget de 800 000 \$ pour 2024-2025 et a permis de soutenir financièrement dix organismes. Le montant maximal du soutien financier offert à chaque organisme est de 110 000 \$ par organisme, soit un montant annuel maximal de 95 000 \$ pour l'offre d'activités de HGE à horaires usuels et à horaires atypiques, un montant ponctuel maximal de 10 000 \$ pour les frais de démarrage, exclusivement pour l'année de mise en place des activités de HGE, ainsi qu'un montant annuel maximal de 5 000 \$ pour les acquisitions responsables.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-121

Dresser un état de situation sur l’intégration dans les services de garde des enfants handicapés en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2024-2025 et celles prévues pour 2025-2026, au total et par région, ainsi que les besoins évalués et le nombre de demandes de soutien reçues, au total et par région; identifier celles ayant obtenu une réponse positive et fournir les prévisions.

Réponse

Deux mesures soutiennent l’intégration des enfants handicapés en services de garde éducatifs subventionnés :

- L’Allocation pour l’intégration en service de garde (AISG);
- La Mesure exceptionnelle de soutien à l’intégration en service de garde (MES).

AISG

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2023-2024.

AISG en 2023-2024					
Région administrative	Nombre d'enfants				Allocation (M\$)
	Centre de la petite enfance	Garderie subventionnée	Milieu familial	Total	
1. Bas-Saint-Laurent	211	0	40	251	3,72
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	265	52	37	354	4,18
3. Capitale-Nationale	932	434	151	1 517	19,56
4. Mauricie	269	N. D.	44	N. D.	4,26
5. Estrie	649	172	157	978	12,64
6. Montréal	2 075	1 727	459	4 261	56,04
7. Outaouais	435	209	67	711	9,23
8. Abitibi-Témiscamingue	48	0	12	60	0,75
9. Côte-Nord	40	0	8	48	0,67
10. Nord-du-Québec	8	0	N. D.	N. D.	0,20
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	37	0	9	46	0,76
12. Chaudière-Appalaches	511	60	90	661	8,79
13. Laval	496	425	171	1 092	14,14
14. Lanaudière	557	368	224	1 149	15,23
15. Laurentides	640	454	187	1 281	16,94
16. Montérégie	1 684	657	406	2 747	36,68
17. Centre-du-Québec	342	82	31	455	5,71
Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.					
N. D. : Ces données ne peuvent être fournies en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels.					

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-121

MES

Le budget de la MES n’est pas réparti par région.

MES			
Montants versés, nombre de demandes reçues et nombre de demandes acceptées en 2024-2025 (données au 31 janvier 2025)			
Région administrative	Budget prévu (M\$)	Demandes reçues	Demandes acceptées
1. Bas-St-Laurent	N. D.	57	56
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	N. D.	32	27
3. Capitale-Nationale	N. D.	168	143
4. Mauricie	N. D.	35	35
5. Estrie	N. D.	156	142
6. Montréal	N. D.	467	430
7. Outaouais	N. D.	78	73
8. Abitibi-Témiscamingue*	N. D.	23	20
9. Côte-Nord*			
10. Nord-du-Québec*			
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*			
12. Chaudière-Appalaches	N. D.	72	65
13. Laval	N. D.	106	102
14. Lanaudière	N. D.	92	79
15. Laurentides	N. D.	75	64
16. Montérégie	N. D.	246	232
17. Centre-du-Québec	N. D.	52	50
Total	35,7	1 659	1 518
* Les données de ces régions sont cumulées, car la donnée par région est trop petite et pourrait permettre d’identifier les enfants concernés (Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).			

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-122

Indiquer le nombre de ressources (ETC) engagées avec les sommes dévolues à l’intégration dans les services de garde des enfants handicapés pour les trois dernières années.

Réponse

Le Ministère ne détient pas cette information.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-123

Liste de tous les organismes qui ont reçu du financement par l'intermédiaire du budget discrétionnaire du ministre en 2024-2025, de même que le montant qu'ils ont reçu et la circonscription dans laquelle est situé l'organisme.

Réponse

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère, en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 26) :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-information/Pages/index.aspx>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-124

Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis le 29 janvier 2014 et de celles prévues afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport du Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde éducatifs à l'enfance et sur l'optimisation de leur financement. Détailler le suivi qui sera apporté au Chantier et fournir une copie de tous les documents ou avis internes et de toutes les études, analyses ou correspondances de la ministre et du personnel du ministère relatifs au Chantier, et ce, depuis janvier 2014.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits. Le gouvernement du Québec a lancé, le 21 octobre 2021, le Grand chantier pour les familles, présenté dans le Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/guichet_unique/plan-action-grand-chantier.pdf

Ce plan propose 45 mesures et représentera un investissement global de l'ordre de 5,9 milliards de dollars, d'ici 2025-2026.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-125

Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis la tenue du Forum de la famille québécoise le 8 novembre 2013 et fournir les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question n’est pas pertinente à l’étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-126

Bilan détaillé du suivi effectué à l’appel de projets ciblé pour l’optimisation de groupes, réalisé le 8 mai 2013, et prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question n’est pas pertinente à l’étude des crédits. L’appel de projets visé remonte à 2013.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-127

Concernant la Bonification du soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés et la Bonification des services de haltes-garderies communautaires annoncées en octobre 2013, dans le cadre du document d'orientations et d'initiatives *La solidarité : une richesse pour le Québec*, fournir les sommes allouées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits. Les bonifications annoncées en 2013 dans le cadre du document *La solidarité : une richesse pour le Québec* ont pris fin en 2016-2017.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-128

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées par le Ministère et ses organismes dans le cadre du Plan de retour à l’équilibre budgétaire pour l’année 2024-2025.

Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du trésor auprès du Ministère ou l’un de ses organismes.

Réponse

Voir la réponse de la fiche RG-32.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-129

À la suite de la refonte majeure du financement, indiquer ce que compte faire le Ministère à l'égard du financement pour le maintien des infrastructures.

Réponse

La refonte du mode de financement a été réalisée en 2016-2017.

Les investissements du Ministère pour le maintien des infrastructures sont réalisés par l'intermédiaire du Programme de financement des infrastructures (PFI) ou par la Subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII). Le Ministère finance également les frais afférents d'entretien et de réparation par l'intermédiaire des dépenses admissibles pour les coûts d'occupation des locaux inclus dans la subvention de fonctionnement.

Les détails des différentes mesures de financement pour le maintien des infrastructures sont disponibles dans le site Québec.ca :

- Programme de financement des infrastructures (PFI) : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/services-garde/financement-infrastructures>
- Subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII) : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/services-garde/subvention-projets-investissement-infrastructures>
- Règles budgétaires et règles de l'occupation : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/gestion-finances/documents-financiers-reddition-compte>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-130

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à « Soutenir la qualité de l’intervention éducative » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d’enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués.

Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question n’est pas pertinente à l’étude des crédits 2025-2026.

Le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie » a pris fin en 2021-2022.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-131

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Améliorer les interventions destinées aux enfants en milieu défavorisé » pour les trois dernières années.

Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Dans le Plan économique du Québec de mars 2017, une somme de 3 M\$ par année, pour la période 2017-2018 à 2021-2022, a été annoncée pour améliorer les interventions destinées aux enfants en milieu défavorisé.

Cette bonification a été intégrée dans la norme de l'allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé dans les règles budgétaires 2017-2018 des centres de la petite enfance et des garderies subventionnées. Cette allocation s'ajoute à l'allocation de base d'une installation de manière à l'aider à financer les coûts supplémentaires pouvant résulter de la présence d'un nombre important d'enfants issus d'un milieu défavorisé. La bonification est récurrente depuis son intégration aux règles budgétaires 2017-2018.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-132

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à « Bonifier les interventions visant l’intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l’enfance » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d’enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués.

Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie a été publié avec le plan budgétaire 2017-2018. Cette question n’est pas pertinente à l’étude des crédits 2025-2026, les sommes annoncées dans le Plan budgétaire 2017-2018 ayant pris fin en 2021-2022.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-133

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Aide financière destinée au milieu communautaire » pour les trois dernières années.

Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits. L'aide financière additionnelle non récurrente a pris fin en 2018-2019.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-134

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans » pour les trois dernières années.

Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits, car aucune somme n'était prévue à cette fin dans le document « Un plan pour la réussite » qui accompagnait le budget 2018-2019.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-135

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir les familles » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question relève du ministère des Finances.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-136

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Impact financier de la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question relève du ministère des Finances.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-137

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 9 500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question relève du ministère des Finances.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-138

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés » pour les trois dernières années.

Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question relève du ministère des Finances.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-139

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Indexation des plafonds de frais de garde d’enfants » pour les trois dernières années.

Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question relève du ministère des Finances.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-140

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Favoriser la conciliation famille-travail-études » pour les trois dernières années.

Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Le Plan économique du Québec 2020-2021 ne prévoit aucune somme pour favoriser la conciliation famille-travail-études.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-141

Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Bonifier l'exemption de 2,5 à 5 jours pour la garde à contribution réduite des ménages à faible revenu » pour les trois dernières années.

Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

L'impact attribuable à la mesure « Bonifier l'exemption de 2,5 jours à 5 jours pour la garde à contribution réduite des ménages à faible revenu » est intégré dans les allocations visant cette clientèle qui sont estimées à 30,4 M\$ en 2024-2025.

En raison du cycle budgétaire des subventions, l'impact budgétaire est toujours décalé d'une année.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-142

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2025-2026.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits, puisque le plan budgétaire 2019-2020 ne prévoit pas de sommes dédiées à la mesure « Soutenir la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants ».

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-143

Concernant le plan budgétaire 2025-2026, ventilation de l’attribution des sommes dédiées à la mesure « Former davantage d’éducatrices à la petite enfance ».

Réponse

Cette question relève du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-144

Concernant le plan budgétaire 2025-2026, provenance des sommes consacrées à la mesure « Former davantage d’éducatrices à la petite enfance » qui ne sont pas des crédits additionnels.

Ventiler par année.

Réponse

Cette question relève du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-145

Concernant le plan budgétaire 2025-2026, ventilation de l’attribution des sommes (bourses, valorisation du service de qualification interne centralisé, etc.) dédiée à la mesure « Accroître la main-d’œuvre qualifiée en services de garde ».

Réponse

Voici les sommes dédiées à cette mesure, incluant les bonifications annoncées à la mise à jour économique de novembre 2022 :

	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	Total
	(en millions de dollars)					
Actions de valorisation et de promotion du métier	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5
Formation des cadres		0,5				0,5
Implantation du Service de certification	0,7	0,8	0,4	0,4	0,4	2,7

La mesure concernant les bourses est sous la responsabilité du ministère de l’Enseignement supérieur.

Les autres mesures de formation qui visent à accroître le bassin de main-d’œuvre qualifiée, comme le Parcours travail-études en petite enfance ou la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences, sont sous la responsabilité du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille

Demande de renseignements particuliers

3^e opposition

Question : RPPQ-146

Dresser un état de situation détaillé des actions prises par le ministère pour obtenir un portrait plus détaillé de la garde non régie en collaboration avec Revenu Québec.

Réponse

Depuis l’adoption de la Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l’enfance, des échanges ont eu lieu entre le ministère de la Famille (Ministère), le ministère des Finances et Revenu Québec, afin d’identifier une solution qui permettrait au Ministère d’obtenir des statistiques sur les services de garde offerts par une personne non reconnue (PNR), soit une personne proposant des services de garde, à plus de deux enfants, sans permis ou sans reconnaissance d’un bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial.

Grâce à ces travaux, le Ministère peut obtenir, depuis 2019, des statistiques permettant de documenter les services de garde offerts par des PNR et de présenter un portrait global de l’offre de garde au Québec. Le Ministère ne détient pas de données nominatives sur les PNR.

Utilisation des services de garde autres que les services de garde éducatifs à l’enfance (SGEE) et haltes-garderies

	2023
Nombre de PNR ayant gardé plus de deux enfants, de moins de 5 ans pour lesquels des frais de garde d’au moins 6 000 \$ ont été payés, en moyenne, par enfant.	2 632
Nombre d’enfants de moins de 5 ans pour lesquels des frais de garde d’au moins 6 000 \$ ont été payés à une PNR.	18 259
Source : Environnement informationnel de Revenu Québec en date d’avis du 31 août 2024 pour les données de l’année civile 2023 (dernière année disponible), compilation du ministère de la Famille.	

Toutefois, les renseignements obtenus sur l’offre de services de garde par des PNR ont des limites. En effet, puisque le crédit d’impôt est accordé pour des frais de garde non subventionnés sans égard au type de fournisseur de services et au type de services offerts (garde occasionnelle, par exemple), les systèmes de Revenu Québec n’ont pas été conçus pour assurer la distinction des PNR.

Précisons que la Loi n° 9 de 2022 a prévu l’intégration de l’ensemble des PNR au réseau du milieu familial d’ici le 1^{er} septembre 2026, date à laquelle les dispositions mettant fin à la garde privée non reconnue entreront en vigueur et abrogeront la catégorie des PNR.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-147

Ventilation de l'attribution des sommes dédiées au *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale* pour les cinq dernières années.

Réponse

Aucun appel de projets n'a eu lieu en 2024-2025 dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale. Ce programme a pris fin le 31 mars 2024 et n'a pas été reconduit.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-148

État de situation quant à la mesure « supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :

- a) nombre d'enfants admis;
- b) nombre d'enfants refusés;
- c) total des sommes versées.

Réponse

Données provisoires de décembre 2024 :

- a) Nombre d'enfants admis (demandes acceptées) en 2024 : 1084.
 - b) Nombre d'enfants refusés (demandes refusées) en 2024 : 649.
 - c) Total des sommes versées estimées en 2024 : 73,5 M\$.
-

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-149

Indiquer les mesures du ministère afin de favoriser l'amélioration continue de la qualité de tous les types de services de garde, par type de service de garde, pour les cinq dernières années.

Réponse

Le Ministère favorise la qualité des services éducatifs offerts aux jeunes enfants et à leur famille et en fait la promotion, tant par son encadrement législatif et réglementaire, la vérification de la conformité et la qualification du personnel, que par des mesures de soutien financier et des publications qui permettent de soutenir l'intervention dans tous les types de services de garde.

La description des mesures mises en place par le Ministère afin de favoriser l'amélioration de la qualité se trouve aux pages 10 et 11 du Rapport annuel de gestion 2023-2024 disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MFA-RAG_2023-2024.pdf

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE)

Légende: ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

Masse salariale : correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le regime de retraite

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 11 décembre 2024 et du ratio d’enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d’occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1			Source: <u>Rapport financier 2023-2024 - Données en ETC</u>															
			Nombre d'ETC						Masse salariale pour 2023-2024					Rémunération moyenne en 2023-2024				
Catégories d'emploi			CPE	BC	Total CPE & BC	GS	Total CPE - BC - GS	GNS*	Total CPE+BC+GS+GNS**	CPE	BC	CPE & BC	GS	CPE & BC & GS	CPE	BC	GS	Total
1	Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	16 711		16 711	5 759	22 470	5 855	36 585	781 752 592 \$		781 752 592 \$	256 238 451 \$	1 037 991 043 \$	46 781 \$		44 492 \$	46 194 \$
2		Éducatrice non qualifiée	4 733		4 733	3 527	8 260			161 528 334 \$		161 528 334 \$	117 889 449 \$	279 417 783 \$	34 130 \$		33 426 \$	33 829 \$
3		Total personnel éducateur	21 444	-	21 444	9 286	30 730			943 280 926 \$	- \$	943 280 926 \$	374 127 900 \$	1 317 408 826 \$	43 989 \$		40 289 \$	42 871 \$
4	Autres	Éducatrice spécialisée	636		636	113	750			27 682 982 \$		27 682 982 \$	4 800 320 \$	32 483 302 \$	43 511 \$		42 347 \$	43 335 \$
5		Aide-éducatrice	241	-	241	290	531			8 283 351 \$		8 283 351 \$	9 984 153 \$	18 267 504 \$	34 391 \$		34 465 \$	34 431 \$
6		Agente de conformité	-	195	195		195			9 716 532 \$	9 716 532 \$		9 716 532 \$		49 833 \$		49 833 \$	
7		Responsable de l'alimentation ou cuisinière	1 219		1 219	436	1 655			50 907 516 \$		50 907 516 \$	16 875 604 \$	67 783 120 \$	41 765 \$		38 697 \$	40 956 \$
8		Préposée	449		449	148	597			14 466 169 \$		14 466 169 \$	5 519 213 \$	19 985 382 \$	32 226 \$		37 298 \$	33 483 \$
9		Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	309	222	531	32	562			16 591 472 \$	11 965 413 \$	28 556 885 \$	1 666 830 \$	30 223 715 \$	53 730 \$	53 867 \$	52 832 \$	53 734 \$
10		Total autres	2 854	417	3 271	1 019	4 289			117 931 490 \$	21 681 945 \$	139 613 435 \$	38 846 120 \$	178 459 555 \$	41 326 \$	51 981 \$	38 134 \$	41 604 \$
11	Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	262	71	333	90	423			12 784 539 \$	3 454 174 \$	16 238 713 \$	4 336 999 \$	20 575 712 \$	48 837 \$	48 509 \$	48 430 \$	48 695 \$
12		Commis comptable ou secrétaire comptable	79	61	140	24	164			3 209 623 \$	2 475 145 \$	5 684 768 \$	1 106 504 \$	6 791 272 \$	40 551 \$	40 427 \$	46 204 \$	41 329 \$
13		Secrétaire-réceptionniste	46	12	58	10	68			1 741 736 \$	448 638 \$	2 190 374 \$	364 748 \$	2 555 122 \$	38 176 \$	36 301 \$	37 681 \$	37 763 \$
14	Total personnel de soutien administratif	387	145	531	123	655			17 735 898 \$	6 377 957 \$	24 113 855 \$	5 808 251 \$	29 922 106 \$	45 882 \$	44 049 \$	47 153 \$	45 716 \$	
15	Personnel de gestion	Directrice générale	768	89	857	587	1 444			75 849 398 \$	8 635 054 \$	84 484 452 \$	39 130 257 \$	123 614 709 \$	98 766 \$	96 868 \$	66 685 \$	85 611 \$
16		Directrice adjointe - volet administration	155	32	187	233	420			10 966 727 \$	1 807 556 \$	12 774 283 \$	12 324 814 \$	25 099 097 \$	70 781 \$	56 780 \$	52 951 \$	59 827 \$
17		Directrice adjointe dans un BC	-	83	83	-	83				6 015 935 \$	6 015 935 \$		6 015 935 \$		72 616 \$		72 616 \$
18		Directrice adjointe en installation	905		905	142	1 047			64 123 541 \$		64 123 541 \$	7 397 412 \$	71 520 953 \$	70 884 \$		51 979 \$	68 314 \$
19		Total personnel de gestion	1 828	204	2 031	962	2 993			150 939 666 \$	16 458 545 \$	167 398 211 \$	58 852 483 \$	226 250 694 \$	82 592 \$	80 749 \$	61 186 \$	75 588 \$
20		Grand total	26 511	766	27 277	11 390	38 667		44 522	1 229 887 980 \$	44 518 447 \$	1 274 406 427 \$	477 634 754 \$	1 752 041 181 \$	46 391 \$	58 139 \$	41 935 \$	45 311 \$

Tableau 2		Source : <u>Collecte de données des rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2023-2024 - Données en individus</u>														
		CPE et CPE-BC			BC (12 BC)			GS			GNS			Total		
		Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés
1	Bas-Saint-Laurent	46	693	134	NA	N/A	NA	2	17	2	2	16	-	50	726	136
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	72	979	150	NA	N/A	NA	28	221	36	23	183	22	123	1 383	208
3	Capitale-Nationale	208	2 265	493	6	N/A	19	116	1 020	144	153	1 066	121	483	4 351	777
4	Mauricie	79	938	139	NA	N/A	NA	18	102	12	15	92	12	112	1 132	163
5	Estrie	162	1 608	274	NA	N/A	NA	40	386	51	35	216	27	237	2 210	352
6	Montréal	504	5 206	760	6	N/A	20	486	3 615	501	493	2 376	261	1 489	11 197	1 542
7	Outaouais	122	1 242	191	NA	N/A	NA	58	443	92	51	322	45	231	2 007	328
8	Abitibi-Témiscamingue	52	654	108	NA	N/A	NA	4	40	4	NA	-	NA	56	694	112
9	Côte-Nord	41	376	96	NA	N/A	NA	96	NA	NA	NA	NA	NA	41	376	96
10	Nord-du-Québec	39	428	121	1	N/A	1	NA	-	NA	-	1	-	40	429	122
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28	338	65	NA	N/A	NA	1	3	1	NA	-	NA	29	341	66
12	Chaudière-Appalaches	112	1 464	273	5	N/A	14	34	286	33	47	324	29	198	2 074	349
13	Laval	90	936	147	NA	N/A	NA	98	748	122	113	705	82	301	2 389	351
14	Lanaudière	106	1 422	253	NA	N/A	NA	91	801	99	75	485	47	272	2 708	399
15	Laurentides	146	1 562	250	NA	N/A	NA	83	828	88	101	650	62	330	3 040	400
16	Montréal	377	3 797	650	NA	N/A	NA	260	2 159	209	264	1 633	123	901	7 589	982
17	Centre-du-Québec	70	927	166	NA	N/A	NA	39	264	39	16	100	24	125	1 291	229
Sous-total		2 254	24 835	4 270	18	N/A	54	1 358	10 933	1 433	1 388	8 169	855	5 018	43 937	6 612
Grand Total		31 359			72			13 724			10 412			55 567		

Source: Collecte de données des rapports d'activités 2023-2024.

Note: Ces données ne sont pas publiées par le Ministère dans le rapport *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec, 2023-2024* . Des données similaires seront publiées dans le Portrait de la main d'œuvre.

Annexe 2 - Données sur la proportion de personnel éducateur qualifié

Légende: ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1 664 heures par année pour les éducatrices ; 1 820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
BC = Bureau coordonnateur
CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée
GNS = Garderie non subventionnée

Tableau 1	Source: Rapport financier annuel 2023-2024 - Données en équivalent temps complet (ETC)											
	Article 23 du RSCEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3. L'application en 2023-2024 est de 1 sur 2 jusqu'au 31 mars 2027. Quatre exceptions à cette règle sont possibles dans les cas suivants (mais un ratio minimal de 1 sur 3 doit être strictement respecté) : le permis initial est délivré depuis moins de 5 ans OU le permis a été modifié depuis moins de 5 ans pour augmenter, de 8 ou plus, le nombre maximum d'enfants pouvant être reçu OU il s'agit d'un permis de garderie et une première entente de subvention a été conclue avec le Ministère après le 31 octobre 2023, mais depuis moins de 5 ans OU lors de la première et de la dernière heure d'ouverture prévues à la plage horaire de la garderie.											
	CPE				GS				Total CPE + GS			
Région administrative	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ
1 Bas-Saint-Laurent	398	78%	114	22%	4	56%	1	44%	402	78%	115	22%
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	591	77%	176	23%	101	59%	45	41%	692	76%	221	24%
3 Capitale-Nationale	1 476	77%	445	23%	456	54%	260	46%	1 933	73%	706	27%
4 Mauricie	552	76%	169	24%	32	75%	22	25%	583	75%	192	25%
5 Estrie	1 104	77%	327	23%	182	57%	97	43%	1 285	75%	425	25%
6 Montréal	3 842	79%	1 022	21%	2098	65%	1 047	35%	5 940	74%	2 069	26%
7 Outaouais	718	62%	443	38%	219	53%	119	47%	937	62%	562	38%
8 Abitibi-Témiscamingue	299	64%	171	36%	9	35%	9	65%	308	63%	180	37%
9 Côte-Nord	192	67%	97	33%	-	-	-	-	192	67%	97	33%
10 Nord-du-Québec	31	60%	21	40%	-	-	-	-	31	60%	21	40%
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	134	70%	59	30%	1	38%	-	62%	136	70%	59	30%
12 Chaudière-Appalaches	1 087	79%	282	21%	142	59%	78	41%	1 229	77%	359	23%
13 Laval	749	85%	128	15%	483	68%	206	32%	1 233	79%	334	21%
14 Lanaudière	956	83%	194	17%	426	66%	174	34%	1 382	79%	368	21%
15 Laurentides	1 077	83%	222	17%	439	60%	216	40%	1 515	78%	439	22%
16 Montérégie	2 936	80%	717	20%	1057	60%	567	40%	3 993	76%	1 284	24%
17 Centre-du-Québec	570	80%	146	20%	110	64%	55	36%	680	77%	201	23%
Total	16 711	78%	4 733	22%	5 759	67%	2 898	0,33	22 470	75%	7 631	25%

Tableau 2	Source : Collecte de données des rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2023-2024 - Données en individus																							
	Article 23 du RSCEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3. L'application en 2023-2024 est de 1 sur 2 jusqu'au 31 mars 2027. Quatre exceptions à cette règle sont possibles dans les cas suivants (mais un ratio minimal de 1 sur 3 doit être strictement respecté) : le permis initial est délivré depuis moins de 5 ans OU le permis a été modifié depuis moins de 5 ans pour augmenter, de 8 ou plus, le nombre maximum d'enfants pouvant être reçu OU il s'agit d'un permis de garderie et une première entente de subvention a été conclue avec le Ministère après le 31 octobre 2023, mais depuis moins de 5 ans OU lors de la première et de la dernière heure d'ouverture prévues à la plage horaire de la garderie.																							
	CPE						GS						GNS						Total CPE + GS + GNS					
Région administrative	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre qui répond aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre qui répond aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre qui répond aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre total de CPE, GS et GNS qui répondent aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹	Nombre total de CPE, GS et GNS qui ne répondent pas aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹
1 Bas-Saint-Laurent	456	66%	237	34%	51	3	6	35%	11	65%	1	1	9	56%	7	44%	3	0	471	65%	255	35%	55	4
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	670	68%	309	32%	65	2	125	57%	96	43%	15	0	96	52%	87	48%	17	3	891	64%	492	36%	97	5
3 Capitale-Nationale	1 661	73%	604	27%	149	2	514	50%	506	50%	71	9	387	36%	679	64%	77	34	2 562	59%	1 789	41%	297	45
4 Mauricie	653	70%	285	30%	65	0	59	58%	43	42%	8	0	43	47%	49	53%	11	0	755	67%	377	33%	84	-
5 Estrie	1 145	71%	463	29%	111	0	205	53%	181	47%	19	3	116	54%	100	46%	22	5	1 466	66%	744	34%	152	8
6 Montréal	3 954	76%	1 252	24%	369	3	2 248	62%	1 367	38%	328	12	1 123	47%	1 253	53%	347	40	7 325	65%	3 872	35%	1 044	55
7 Outaouais	734	59%	508	41%	78	7	223	50%	220	50%	32	7	132	41%	190	59%	37	8	1 089	54%	918	46%	147	22
8 Abitibi-Témiscamingue	375	57%	279	43%	42	2	13	33%	27	68%	3	0	-	0%	-	0%	0	0	388	56%	306	44%	45	2
9 Côte-Nord	225	60%	151	40%	29	4	-	0%	-	0%	0	0	-	0%	-	0%	0	0	225	60%	151	40%	29	4
10 Nord-du-Québec	177	41%	251	59%	28	4	-	0%	-	0%	0	0	-	0%	1	0%	0	1	177	41%	252	59%	28	5
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	205	61%	133	39%	25	1	2	67%	1	33%	1	0	-	0%	-	0%	0	0	207	61%	134	39%	26	1
12 Chaudière-Appalaches	1 111	76%	353	24%	105	2	159	56%	127	44%	23	1	139	43%	185	57%	27	5	1 409	68%	665	32%	155	8
13 Laval	784	84%	152	16%	62	0	491	66%	257	34%	59	3	333	47%	372	53%	76	10	1 608	67%	781	33%	197	13
14 Lanaudière	1 099	77%	323	23%	84	0	491	61%	310	39%	54	3	232	48%	253	52%	42	7	1 822	67%	886	33%	180	10
15 Laurentides	1 232	79%	330	21%	95	1	479	58%	349	42%	50	5	315	48%	335	52%	63	8	2 026	67%	1 014	33%	208	14
16 Montérégie	2 893	76%	904	24%	262	1	1 216	56%	943	44%	156	10	729	45%	904	55%	145	30	4 838	64%	2 751	36%	563	41
17 Centre-du-Québec	659	71%	268	29%	60	1	155	59%	109	41%	19	2	46	46%	54	54%	10	1	860	67%	431	33%	89	4
18 Total	18 033	73%	6 802	27%	1 680	33	6 386	58%	4 547	42%	839	56	3 700	45%	4 469	55%	877	152	28 119	64%	15 818	36%	3 396	241

Source: Collecte de données des rapports d'activités 2023-2024
Note: Ces données ne sont pas publiées par le Ministère dans le rapport Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec, 2023-2024. Des données similaires seront publiées dans le Portrait de la main d'œuvre.

ANNEXE 3 - PORTRAIT DU RÉSEAU 2024-2025 (en date du 31 janvier 2025)

TABLEAU 1 : PORTRAIT DU RÉSEAU EN INSTALLATION (PLACES AU NET)

RÉGION	CPE			GS			GNS			TOTAL INST.		TOTAL
	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	
1 Bas-Saint-Laurent	455	2 176	2 631	25	118	143	30	128	158	510	2 422	2 932
2 Saguenay - Lac-Saint-Jean	618	2 986	3 604	295	788	1 083	200	991	1 191	1 113	4 765	5 878
3 Capitale-Nationale	1 298	8 550	9 848	941	4 811	5 752	1 134	5 175	6 309	3 373	18 536	21 909
4 Mauricie	655	3 148	3 803	75	445	520	85	564	649	815	4 157	4 972
5 Estrie	965	5 681	6 646	314	1 718	2 032	110	1 121	1 231	1 389	8 520	9 909
6 Montréal	3 266	22 378	25 644	2 891	20 076	22 967	3 634	18 082	21 716	9 791	60 536	70 327
7 Outaouais	803	4 380	5 183	547	2 603	3 150	334	1 827	2 161	1 684	8 810	10 494
8 Abitibi-Témiscamingue	405	2 081	2 486	30	142	172	0	0	0	435	2 223	2 658
9 Côte-Nord	255	1 475	1 730	0	0	0	0	0	0	255	1 475	1 730
10 Nord-du-Québec	402	2 161	2 563	5	8	13	5	10	15	412	2 179	2 591
11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	250	1 097	1 347	5	16	21	0	0	0	255	1 113	1 368
12 Chaudière-Appalaches	1 049	5 200	6 249	309	1 283	1 592	276	1 570	1 846	1 634	8 053	9 687
13 Laval	562	3 539	4 101	554	4 053	4 607	877	4 314	5 191	1 993	11 906	13 899
14 Lanaudière	921	5 024	5 945	813	3 878	4 691	509	2 344	2 853	2 243	11 246	13 489
15 Laurentides	934	5 874	6 808	796	4 045	4 841	660	3 635	4 295	2 390	13 554	15 944
16 Montérégie	2 574	14 885	17 459	2 073	11 179	13 252	1 811	9 384	11 195	6 458	35 448	41 906
17 Centre-du-Québec	509	2 861	3 370	295	1 363	1 658	80	542	622	884	4 766	5 650
TOTAL	15 921	93 496	109 417	9 968	56 526	66 494	9 745	49 687	59 432	35 634	199 709	235 343

TABLEAU 2 : PORTRAIT DES MISES SOUS PERMIS (PLACES AU BRUT)

RÉGION	CPE			GS			GNS			TOTAL INST.		TOTAL
	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	
1 Bas-Saint-Laurent	35	74	109	0	0	0	20	19	39	55	93	148
2 Saguenay - Lac-Saint-Jean	50	92	142	20	3	23	0	0	0	70	95	165
3 Capitale-Nationale	110	351	461	40	146	186	16	120	136	166	617	783
4 Mauricie	70	66	136	0	0	0	0	0	0	70	66	136
5 Estrie	15	84	99	35	112	147	0	0	0	50	196	246
6 Montréal	66	186	252	50	41	91	0	0	0	116	227	343
7 Outaouais	0	0	0	0	8	8	0	0	0	0	8	8
8 Abitibi-Témiscamingue	5	10	15	0	0	0	0	0	0	5	10	15
9 Côte-Nord	12	25	37	0	0	0	0	0	0	12	25	37
10 Nord-du-Québec	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	20	56	76	0	0	0	0	0	0	20	56	76
12 Chaudière-Appalaches	65	196	261	0	0	0	5	0	5	70	196	266
13 Laval	6	11	17	10	0	10	10	66	76	26	77	103
14 Lanaudière	50	180	230	61	145	206	0	0	0	111	325	436
15 Laurentides	35	125	160	35	125	160	45	199	244	115	449	564
16 Montérégie	65	152	217	120	318	438	25	127	152	210	597	807
17 Centre-du-Québec	40	49	89	30	110	140	15	81	96	85	240	325
TOTAL	644	1 658	2 302	401	1 008	1 409	136	612	748	1 181	3 278	4 459

Annexe 4 – Répartition fréquentation ou non en service de garde éducatif à l'enfance (SGEE)

Répartition en nombre des enfants âgés* de 0 à 5 ans qui fréquentaient ou non un service éducatif au 31 mai 2024														
Type de services éducatifs	Moins de 1 an		1 an		2 ans		3 ans		4 ans		Sous-total		5 ans et +	Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre
En SGEE reconnus ou au préscolaire	31 834	41,3	58 282	73,4	65 822	76,6	67 601	78,2	75 735	85,4	299 274	71,7	317	299 591
En SGEE	31 834	41,3	58 282	73,4	65 822	76,6	67 601	78,2	55 553	62,6	279 092	66,8	317	279 409
Milieu familial reconnu	12 289	15,9	16 607	20,9	16 100	18,7	14 200	16,4	8 066	9,1	67 262	16,1	1	67 263
Centre de la petite enfance	7 406	9,6	18 246	23,0	23 431	27,3	26 527	30,7	26 104	29,4	101 713	24,4	15	101 728
Garderie subventionnée	5 742	7,4	12 486	15,7	15 023	17,5	16 191	18,7	13 192	14,9	62 633	15,0	30	62 663
Garderie non subventionnée	6 397	8,3	10 944	13,8	11 268	13,1	10 684	12,4	8 191	9,2	47 484	11,4	271	47 755
Au préscolaire 4 ans									20 182	22,8	20 182	4,8		
Maternelle 4 ans à demi-temps									419	0,5	419	0,1		
Maternelle 4 ans à temps plein									19 763	22,3	19 763	4,7		
Hors SGEE reconnus et hors préscolaire 4 ans	45 310	58,7	21 133	26,6	20 115	23,4	18 823	21,8	12 961	14,6	118 342	28,3		
Ensemble des enfants (0-4 ans) en 2024	77 144	100,0	79 415	100,0	85 937	100,0	86 425	100,0	88 696	100,0	417 616	100,0		
* Âge des enfants au 30 septembre 2023.														
Sources :														
• Ministère de la Famille, Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance.														
• Ministère de l'Éducation du Québec, données sur le préscolaire 4 ans en 2023-2024, bilan 2.														
• Institut de la statistique du Québec, projections démographiques au 1 ^{er} juillet 2024.														
Note : Excluant les SGEE autochtones sous entente de délégation de pouvoir.														
Note : Les totaux peuvent être différents de la somme des colonnes ou des lignes, car des valeurs avec décimales y sont arrondies. Dans de faibles cas (4 %), l'information n'étant pas disponible, une imputation de l'occupation selon la moyenne régionale est effectuée, ce qui introduit les décimales.														
Note : Le nombre le plus élevé d'enfants hors SGEE reconnus est de 45 310 chez les moins de 1 an. Bien que nous ne disposions de données à cette fin, nous pouvons présumer qu'il s'agit d'un effet du Régime québécois d'assurance parentale et que les enfants demeurent à la maison avec un de leur parent.														

Annexe 5 – Données sur la Mesure exceptionnelle de soutien (MES) à l'intégration en service de garde

Nombre de demandes MES, nombre d'enfants ayant reçu la MES et sommes versées, en 2024-2025, selon la région administrative (au 31 janvier 2025)								
Région administrative		Demandes reçues	Demandes acceptées / Enfants ayant reçu la MES*				Demandes refusées	Sommes versées (\$)
			CPE	RSGE	GS	Total		
1.	Bas-Saint-Laurent	57	50	6	0	56	1	1 402 381
2.	Saguenay–Lac-Saint-Jean	32	21	1	5	27	5	537 848
3.	Capitale-Nationale	168	106	0	37	143	25	2 608 413
4.	Mauricie	35	35	0	0	35	0	782 030
5.	Estrie	156	112	2	28	142	14	2 894 544
6.	Montréal	467	246	31	153	430	37	9 574 775
7.	Outaouais	78	54	2	17	73	5	1 782 686
8.	Abitibi-Témiscamingue**	23	19	0	1	20	3	608 184
9.	Côte-Nord**							
10.	Nord-du-Québec**							
11.	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**							
12.	Chaudière-Appalaches	72	59	0	6	65	7	1 281 475
13.	Laval	106	59	0	43	102	4	2 929 262
14.	Lanaudière	92	47	3	29	79	13	1 501 661
15.	Laurentides	75	36	1	27	64	11	1 409 716
16.	Montréal	246	185	9	38	232	14	5 445 024
17.	Centre-du-Québec	52	38	0	12	50	2	1 032 280
Total		1 659	1 067	55	396	1 518	141	33 790 280***
Note : Les données sur la clientèle couvrent la période du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 janvier 2025 (année MES débutant en septembre) et les données financières couvrent la période du 1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.								
* Comme chaque demande ne concerne qu'un seul enfant, le nombre de demandes acceptées correspond au nombre d'enfants ayant reçu la MES.								
** Les données de ces régions sont cumulées, car la donnée par région est trop petite et pourrait permettre d'identifier les enfants concernés (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).								
*** Les montants par région ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas au total indiqué.								

